Quatre-vingt-unième année. — N° 46. Le Numéro : 10 francs. Lundi 21 et Mardi 22 Février 1949.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.07, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 49-229 du 21 février 1949 assurant définitivement l'autonomie de gestion des caisses d'allocations familiales dans le cadre de l'ordonnance du 4 octobre 1945 (p. 1943).

Loi n° 49-230 du 21 février 1949 portant statut des centres d'apprentissage (p. 1943).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Décret portant nominations et démissions de suppléants de juges de paix (rectificatif) (p. 1944).

Arrêté portant nominations (éducation surveillée) (p. 1944).

Ministère de l'intérieur.

Arrêté du 9 février 1949 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions paritaires chargées de donner un avis sur le dégagement des cadres des agents des collectivités locales (p. 1944).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêté du 18 février 1949 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 1944).

Arrêté relatif au prix de cession des alcools pour la carburation (rectificatif) (p. 1944).

Ministère de la défense nationale.

Citation à l'ordre de l'armée aérienne (rectificatif) (p. 1945).

Arrêtés du 15 février 1949 portant ouverture de crédits (p. 1945).

(1 f.)

Arrêtés portant acceptation de démission et modifiant de précédents arrêtés (administration centrale de l'air et personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 1945).

Décision portant homologation de brevets de l'armée de l'air (p. 1945).

Liste des sous-officiers admis à l'école spéciale militaire interarmes (concours des corps de troupes, 10e série, juin 1948) (rectificatif) (p. 1949).

Liste, par ordre alphabétique, des élèves aspirants de réserve admis sur titres et après examen au troisième stage 1948 (rectificatif) (p. 1949).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 3 février 1949 fixant la composition du comité technique paritaire institué auprès du directeur des musées de France (p. 1945).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté portant nomination des représentants du personnel au conseil de réseau du chemin de fer de la Méditerranée au Niger (p. 1951).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret n° 49-231 du 21 février 1949 modifiant le décret n° 47-2241 du 19 novembre 1947 portant règlement d'administration publique et fixant le statut particulier du corps de l'inspection générale du ministère de l'industrie et du commerce (p. 1949).

Décret n° 49-232 du 21 février 1949 modifiant le décret n° 48-877 du 27 mai 1948 instituant au ministère de l'industrie et du commerce un comité consultatif de l'utilisation de l'énergie (p. 1950).

Décrets du 21 février 1949 portant nomination d'administrateurs de Gaz de France (service national) (p. 1950).

Arrêté du 18 février 1949 autorisant l'exploitation d'une mine de houille (p. 1950).

Arrêté portant nomination d'un membre du comité consultatif de l'utilisation de l'énergie (p. 1951).

Arrêté portant attribution du diplôme de chef de travaux miniers de la France d'outre-mer (p. 1951).

Arrêté portant attribution du diplôme d'ancien élève de l'école technique des mines de Douai aux élèves sortis de l'école en 1948 (p. 1951).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 3 janvier 1949 relatif à l'organisation d'une section du groupement national interprofessionnel de production et d'utilisation des semences, graines et plants (p. 1951).

Arrêté du 28 janvier 1949 fixant la composition d'un comité technique paritaire (institut national de la recherche agronomique) (p. 1951).

Arrêtés du 11 février 1949 portant homologation de statuts et règlements intérieurs des syndicats d'attribution et de défense du label de qualité pour les fromages (p. 1952).

Arrêté du 14 février 1949 approuvant la décision modifiant une cotisation destinée au financement du comité interprofessionnel du vin de Champagne (p. 1952).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 21 février 1949 portant titularisation d'administrateurs des colonies et des services civils de l'Indochine (p. 1952).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté portant révocation de délégués mineurs (rectificatif) (p. 1952).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret du 19 février 1949 portant délégation de signature (p. 1952).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté du 19 février 1949 portant clôture des opérations de rapatriement en Roumanie (p. 1953).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 19 février 1949 fixant la date du concours prévu par le décret du 14 février 1949 pour le recrutement de médecins inspecteurs stagiaires de la santé (p. 1952).

Arrêté portant nomination de membres de la commission prévue à l'article 15 *bis* de l'ordonnance du 19 octobre 1945, modifiée et complétée par la loi du 18 août 1948 (p. 1953).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 1953).

Conseil de la République. — Ordre du jour — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunion de commission (p. 1957).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour (p. 1958).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

RAVITAILLEMENT

Avis aux importateurs de produits en provenance de Norvège (p. 1959).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de produits en provenance de Norvège (p. 1959).

Statistique mensuelle des vins (décembre 1948) (rectificatif) (p. 1959).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de produits en provenance de Norvège (p. 1959).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 1959).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de concours pour le recrutement de médecins inspecteurs stagiaires de la santé (p. 1961).

Situation de la caisse centrale de la France d'outre-mer (novembre 1948) (p. 1961).

Annonces (p. 1962).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Assemblée nationale. — Annexes. feuilles 12, 13 et 14 (session de 1948) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

SOMMAIRE DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

publiés du 14 au 20 février 1949.

ASSEMBLÉE NATIONALE

1re LÉGISLATURE. — SESSION DE 1948

Feuille 7.

Suppression du rapport à l'audience devant les cours d'appel. — Proposition de loi de M. Ramarony (*suite*)..... p. 193

Ouverture et annulation de crédits au titre des dépenses militaires de l'exercice 1947. — Avis..... p. 193

Abrogation de l'arrêté du 30 août 1947 sur la déclaration de stocks de divers produits d'épicerie. — Proposition de résolution de M. Caillavet ..... p. 193

Exercice de la propharmacie. — Proposition de loi de M. Vourc'h..... p. 193

Fréquentation scolaire d'écoles d'externat par les enfants paralysés. — Proposition de loi de M. Bernard Lafay ..... p. 194

Augmentation du contingent d'essence accordé au département de la Somme pour la reconstruction. — Rapport par M. Livry-Level... p. 195

Régime des droits et taxes grevant les immeubles reconstruits en remplacement d'immeubles sinistrés. — Rapport par M. Nisse..... p. 195

Attribution de prêts par le Crédit agricole mutuel pour la reprise de l'activité agricole. — Rapport par par M. Lalle ..... p. 195

Restitution aux anciens agriculteurs expropriés des terrains d'aviation militaires désaffectés. — Deuxième rapport supplémentaire par M. de Sesmaisons ..... p. 195

Modification de la loi du 7 janvier 1948 instituant un prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation, et de la loi du 7 janvier 1948 autorisant l'émission d'un emprunt. — Proposition de loi de M. Palewski ..... p. 196

Stabilisation des baux à ferme. — Rapport par M. Ruffe..... p. 196

Aménagement des lois nos 48-30 et 48-31 du 7 janvier 1948. — Proposition de résolution de M. Courant..... p. 197

Incorporation avec leur classe des jeunes gens omis de la classe 48. — Proposition de résolution de M. le général Joinville..... p. 197

Tarifs applicables aux lignes maritimes de la Corse. — *Retour aux dispositions prévues par le décret du 31 août 1937.* — Proposition de loi de M. Bianchini..... p. 198

Désignation d'une commission spéciale d'enquête parlementaire pour examiner la gestion et les comptes de la Société des éleveurs du Bourbonnais. — Avis, par M. Thamier..... p. 198

Etablissement d'urgence de la nomenclature des formations militaires combattantes au cours de la guerre 1939-1945. — Proposition de résolution de M. Cherrier... p. 199

Remboursement aux déposants des billets de 5.000 F d'une somme égale à celle qu'ils avaient perçue au titre d'allocations familiales. — Proposition de résolution de Mme Denise Bastide..... p. 199

Indemnisation aux travailleurs des heures de travail perdues pour cause du dépôt et du remboursement des billets de 5.000 F. — Proposition de résolution de Mme Denise Bastide..... p. 199

Institution d'un service national des logements publics et privés. — Proposition de loi de M. Minjoz. p. 199

Déblocage des conserves de poisson dans les usines des côtes de l'Atlantique. — Avis, par M. Triboulet ..... p. 204

Remboursement sans délai de la totalité des sommes déposées en application de la loi portant démonétisation des coupures de 5.000 F par les personnes ayant perçu, dans les quinze jours qui ont précédé le vote de cette loi, des arrérages de pension ou de retraite ou des prestations versées au titre des lois sur la sécurité sociale. — Proposition de résolution de M. Edmond Michelet. p. 204

Institution du conseil général de la Haute-Volta. — Avis..... p. 205

Rétablissement pour les entreprises de l'autorisation de créer des provisions pour renouvellement des stocks non astreints à l'impôt sur les bénéfices industriels ou commerciaux. — Proposition de loi de M. Livry-Level..... p. 206

Règlement définitif du statut juridique des usines automobiles Berliet. — Proposition de loi de M. Airoldi ..... p. 206

Rapports entre bailleurs et locataires de locaux d'habitation ou à usage professionnel. — *Complément, modification et prorogation de la législation.* — *Logement d'office.* — *Droits de reprises de locaux d'habitation.* — *Répression des spéculations des ventes d'immeubles par appartements et des abus de certaines sous-locations.* — *Exonération des propriétaires sinistrés de la contribution sur le fonds national d'amélioration de l'habitat.* — *Maintien dans les lieux des personnes morales exerçant une activité désintéressée.* — Deuxième avis..... p. 207

Modification de certaines dispositions du code général des impôts directs. — Projet de loi..... p. 213

Modification de l'article 387 du code d'instruction criminelle. — Projet de loi..... p. 214

Modification de la loi du 27 mars 1883 portant organisation de la juridiction française en Tunisie et extension à la Tunisie de l'article 2 de l'ordonnance no 45-2565 du 30 octobre 1945. — Projet de loi..... p. 214

Prolongation de la période d'application des articles 1er et 2 de la loi du 3 septembre 1947 portant amélioration de la situation des pensionnés de la caisse de retraite des marins et de la caisse générale de prévoyance des marins français. — Projet de loi..... p. 215

Constatation de la nullité de l'acte dit loi du 19 août 1943 relatif à l'assurance scolaire obligatoire. — Projet de loi..... p. 215

Utilisation de l'énergie. — Rapport par M. Deixonne..... p. 215

Modification de décret-loi du 17 juin 1938 relatif au statut des grands mutilés de guerre. — Rapport par M. Touchard..... p. 217

Modification de l'article 43 du code des taxes sur le chiffre d'affaires. — Proposition de loi de M. Delachenal ..... p. 218

Répression de la propagande en faveur de l'avortement. — Proposition de loi de M. Delachenal..... p. 218

Statut du fermage et du métayage. — Proposition de loi de M. Hugues.. p. 218

Abrogation des dispositions législatives qui, en matière de droit commun, suppriment ou limitent le droit qui appartient aux juges d'accorder le sursis aux peines d'emprisonnement qu'ils prononcent et de faire bénéficier le coupable des circonstances atténuantes. — Proposition de loi de M. Louis Rollin..... p. 221

Modification de l'article 2 de la loi n° 48-164 du 30 janvier 1948 portant retrait de la circulation des billets de 5.000 F de la Banque de France. — Proposition de loi de M. Maurice-Petsche..... p. 222

Complément au code de commerce pour mettre fin à la pratique des payements à l'avance. — Avis.... p. 222

Autorisation pour les commerçants de déduire de leurs bénéfices à titre de charge la rémunération de leur épouse travaillant effectivement dans leur entreprise. — Avis. p. 222

Répression de la vente illicite de marchandises ou de denrées sur la voie publique. — Avis..... p. 222

Attribution du siège de la côte d'Ivoire actuellement vacant au territoire de la Haute Volta et élection partielle dans ce territoire — Proposition de loi de M. Slivandre..... p. 223

Répression des hausses de prix injustifiées. — Rapport par M. Marcel David ..... p. 223

Complément à la loi n° 48-31 du 7 janvier 1948 autorisant l'émission d'un emprunt. — Proposition de loi de M. Valay..... ..... p. 223

Remboursement intégral des sinistrés et spoliés indemnisés de leurs dommages de guerre en billets de 5.000 F. — Proposition de résolution de M. Lareppe..... p. 224

Ouverture de crédits pour la session, en 1949, de la conférence des Indes occidentales à la Guadeloupe. — Avis ..... p. 224

Régime général des élections municipales. — *Abrogation de l'article 8 de la loi n° 47-1732 du 5 septembre 1947.* — Rapport par M. Defos du Rau .... p. 224

Prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour l'examen de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, accordant un congé supplémentaire aux mères de famille qui exercent une activité salariée. — Proposition de résolution ..... p. 224

Feuille 8.

Organisation de la marine marchande. — Rapport par M. Colin..... p. 225

Extension aux veuves d'origine française, mariées à un étranger victime civile de la guerre, du bénéfice de la loi du 20 mai 1946. — Proposition de loi de M. Barel. p. 230

Revision des bénéfices forfaitaires imposables au titre de l'année 1947 pour les cultures fruitières du département des Hautes-Alpes. — Proposition de résolution de M. Gaston Julian..... p. 231

Revision des bénéfices forfaitaires imposés pour les cultures spécialisées des départements de la Drôme, de l'Ardèche et de l'Isère. — Proposition de résolution de M. Michel..... p. 231

Relèvement du salaire servant de base au calcul des prestations familiales. — Avis..... p. 231

Accession des femmes à diverses professions d'auxiliaire de justice. — Avis ..... p. 232

Fin de la prorogation ou de la suspension des délais relatifs aux transcriptions immobilières, aux inscriptions de privilèges, d'hypothèques ou de nantissement et du renouvellement de ces inscriptions. — Avis..... p. 232

Prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour l'examen de la proposition de loi accordant un congé supplémentaire aux mères de famille qui exercent une activité salariée. — Rapport par M. Viatte. p. 232

Modification de l'article 48 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 limitant l'attribution des bons de lait. — *Fixation uniforme, à 60 p. 100 de la prime d'allaitement, du montant des bons de lait accordés aux mères qui ne peuvent allaiter ou allaitent incomplètement.* — Rapport par Mme Rabaté ..... p. 232

Interprétation des dispositions de l'ordonnance du 4 décembre 1943 déclarant nul et de nul effet l'acte dit loi du 31 janvier 1942 sur le régime fiscal des sociétés et organismes agricoles. — Proposition de loi de M. Edgar Faure..... p. 233

Revision des actes de concession consentis en vertu de la loi du 27 août 1940 sur la mise en culture des terres abandonnées. — Proposition de loi de M. Edgar Faure ..... p. 233

Application des lois du 20 septembre 1941 et du 22 mars 1942 sur l'ouverture des débits de boissons. — Proposition de loi de M. Edgar Faure ..... p. 234

Hommage de l'Assemblée nationale aux victimes de la catastrophe ferroviaire de Thumeries. — *Enquête sur les causes de cette catastrophe et aide aux blessés et aux familles des victimes.* — Proposition de résolution de M. Ramette ..... p. 234

Relèvement du taux de la retraite des ouvriers mineurs. — *Amélioration du régime de sécurité sociale des ouvriers mineurs.* — Rapport, par M. Sion..... p. 234

Augmentation de la remise accordée aux débitants de tabacs sur les produits vendus par eux. — Proposition de résolution de M. Hugues ..... p. 234

Remboursement aux agriculteurs ayant besoin de leurs disponibilités, pour faire face aux charges de l'exploitation des billets de 5.000 F retirés de la circulation en vertu de la loi n° 48-164 du 30 janvier 1948. — Proposition de loi de M. Waldeck Rochet..... p. 235

Etablissement des coefficients applicables au commerce de produits en provenance ou à destination de l'agriculture. — Proposition de loi de M. Maurice Frédet..... p. 235

Reconsidération de la situation faite aux officiers et sous-officiers dégagés des cadres. — Rapport, par M. Edmond Michelet..... p. 235

Situation de cantinier militaire. — Rapport, par M. André Monteil..... p. 236

Epuration des officiers de réserve. — Rapport, par M. André Monteil.. p. 237

Relèvement des allocations dites « de reposance ». — Rapport, par M. Mazuez ..... p. 237

Organisation de la marine marchande. — Avis, par M. Palewski..... p. 238

Ratification de l'accord intervenu le 6 juin 1947, à la Haye et relatif à la création d'un bureau international des brevets à la Haye. — Rapport, par M. Palewski..... p. 239

Ratification de l'accord franco-danois du 7 juillet 1947 et de l'accord complémentaire franco-américain du 28 octobre 1947 relatifs à la restauration de certains droits de propriété industrielle atteints par la deuxième guerre mondiale. — Rapport, par M. Palewski..... p. 239

Modification de la loi n° 48-30 du 7 janvier 1948 instituant le prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation. — Proposition de résolution de M. Max Brusset.... p. 239

Revision triennale du loyer en matière de propriété commerciale. — Proposition de loi de M. Charpin... p. 240

Déclassement d'une partie des fortifications de la place d'Orléansville (Algérie). — Projet de loi..... p. 240

Modification du code de justice militaire pour l'armée de terre. — Projet de loi..... p. 240

Renouvellement des baux commerciaux (droit de reprise et indemnité d'éviction). — Proposition de loi de M. Christiaens..... p. 241

Renouvellement des baux commerciaux (applicables aux établissements ayant plusieurs magasins). — Proposition de loi de M. Christiaens. p. 241

Renouvellement des baux commerciaux (refus de renouvellement). — Proposition de loi de M. Christiaens ..... p. 241

Renouvellement des baux commerciaux (indemnité d'éviction). — Proposition de loi de M. Christiaens ..... p. 242

Modification des conditions d'admission des titres de l'emprunt de la loi du 7 janvier 1948 en règlement des souscriptions aux emprunts émis par les groupements de sinistrés. — Proposition de résolution de M. Siefridt ..... p. 242

Organisation de la marine marchande. — Avis par M. René Pleven..... p. 242

Fabrication et consommation des boissons alcooliques. — *Abrogation des actes dits lois des 23 août 1940 et 24 septembre 1941 relatifs à la lutte contre l'alcoolisme.* — Avis par M. Alfred Coste-Floret... p. 243

Accord aux petits cheminots retraités, tributaires de la caisse autonome des retraites, du bénéfice des majorations de retraites accordées aux fonctionnaires de l'Etat. — Projet de loi ..... p. 244

Distribution dans les hôtels et agences de voyage des objets recommandés ou avec valeurs déclarés. — Projet de loi ..... p. 245

Ouverture au ministre de l'intérieur d'un crédit de 200 millions de francs applicable au chapitre « Secours d'extrême urgence aux victimes du cyclone de l'île de la Réunion. — Projet de loi..... p. 245

Ouverture de crédits et autorisation d'engagement de dépenses (dépenses civiles de reconstruction et d'équipement) au titre du budget général et des budgets annexes pour l'exercice 1948. — Rapport supplémentaire par M. Charles Barangé ..... p. 245

Interdiction aux établissements bancaires de décompter des intérêts de découvert aux commerçants et industriels devenus débiteurs du fait du retrait des billets de 5.000 F. — Proposition de loi de M. Pierre Montel ..... p. 246

Création d'un institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux. — Rapport par M. Malbrant ..... p. 246

Participation de l'Etat aux frais d'installation, d'équipement et de lancement de la station du quinquina de Seredou (Guinée française). — Rapport de M. Yacine Diallo ..... p. 247

Ratification de la convention du 22 juillet 1946 créant l'organisation mondiale de la santé. — Rapport de M. Paul Boulet ..... p. 247

Intérêt des fonctionnaires aux économies. — Proposition de loi de M. Jacques Bardoux ..... p. 248

Remboursement immédiat des billets de 5.000 F déposés par les retraités et les pensionnés civils et militaires. — Proposition de loi de M. Vedrines ..... p. 249

Suppression du cumul des fermages, remise en exploitation des terres incultes et favorisation de l'exploitation familiale. — Etablissement des jeunes foyers d'agriculture en empêchant le cumul des exploitations. — Rapport par M. Lucas ..... p. 249

Organisation du ravitaillement en lait et en produits laitiers. — Rapport par M. Lucas ..... p. 249

Organisation judiciaire en Sarre. — Rapport par M. Vendroux ..... p. 250

Ouverture et annulation de crédits au titre des dépenses militaires de l'exercice 1947. — Rapport par M. Charles Barangé ..... p. 251

Relèvement du salaire servant de base au calcul des prestations familiales. — Rapport par M. Pierre Segelle ..... p. 252

Construction et reconstruction des établissements scolaires. — Proposition de résolution de M. Deixonne. p. 253

Réintégration par priorité des jeunes gens de la classe 1945 qui ont dû donner leur démission pour s'engager dans les armées de la Libération. — Proposition de résolution de M. Jean Charlot ..... p. 253

Pensions des mutilés de guerre. — Rapport par M. Mallez ..... p. 253

Accord de certains avantages aux combattants démobilisés revenant d'Indochine. — Rapport par M. Draveny ..... p. 254

Modification de l'article 2 de la loi n° 48-161 du 30 janvier 1948 portant retrait de la circulation des billets de 5.000 F de la Banque de France. — Rapport par M. Charles Barangé ..... p. 254

Modification et complément à l'article 198 de la loi de finances du 30 juillet 1925 instituant une indemnité temporaire en faveur des pensionnés à 100 p. 100 pour tuberculose. — Proposition de loi de M. Aubry ..... p. 254

Accélération du recrutement des professeurs et maîtres d'éducation physique et sportive. — Diminution du pourcentage des réductions de personnel opérées au sein de la direction générale de l'éducation physique, des sports et de la jeunesse par le décret du 2 janvier 1948. — Rapport par M. Faraud ..... p. 256

Feuille 9.

Accélération du recrutement des professeurs et maîtres d'éducation physique et sportive. — Diminution du pourcentage des réductions de personnel opérées au sein de la direction générale de l'éducation physique, des sports et de la jeunesse par le décret du 2 janvier 1948. — Rapport par M. Faraud (suite) ..... p. 257

Maintien de l'autonomie de la caisse de retraite et de prévoyance des clercs de notaire. — Rapport par M. Duquesne ..... p. 257

Modification des modalités de détermination des pensions d'invalidité des assurances sociales. — Rapport par M. Renard ..... p. 258

Adaptation des législations de sécurité sociale à la situation des cadres. — Rapport par M. Viatte ..... p. 258

Fixation des circonscriptions électorales pour la désignation des membres de l'assemblée algérienne. — Avis. p. 259

Droit de reprise en ce qui concerne les baux commerciaux. — Proposition de loi de M. Soulhon ..... p. 261

Modification en faveur de certaines victimes de la guerre des modalités d'application de la loi du 7 janvier 1948 instituant un prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont ..... p. 261

Accord aux vieillards des hospices d'une somme mensuelle à titre d'argent de poche. — Rapport par M. Duquesne ..... p. 262

Réorganisation des conseils de préfecture. — Proposition de loi de M. Charlet ..... p. 262

Expropriation des thermes d'Evaux-les-Bains. — Proposition de loi de M. Pauly ..... p. 263

Réforme de la Haute Cour de justice. — Suppression de juridictions d'exception en matière pénale et en matière de collaboration. — Rapport par M. Minjoz ..... p. 264

Institution du conseil général de la Haute-Volta. — Rapport par M. Senghor ..... p. 265

Incorporation dans l'armée coloniale, en qualité de pionniers du génie, des appelés de la deuxième portion du contingent en Afrique occidentale française. — Rapport par M. Silvandre ..... p. 267

Reprise des travaux d'achèvement du chemin de fer du Mossi. — Rapport par M. Silvandre ..... p. 267

Revision des mesures disciplinaires prises à l'égard des militaires de l'armée de mer frappés durant les hostilités sans avoir pu prendre connaissance de leur dossier. — Rapport par M. Pierre Montel. p. 267

Exonération du prélèvement exceptionnel du 7 janvier 1948 en faveur des artisans pêcheurs et des chauffeurs de taxi. — Proposition de loi de M. Triboulet ..... p. 268

Classement de toutes les communes « à régime normal » de la région parisienne dans les communes « à régime spécial » pour les modalités du ravitaillement. — Rapport par Mlle Prévert ..... p. 268

Maintien provisoire en vigueur au delà du 1er mars 1948 de certaines dispositions législatives et réglementaires du temps de guerre. — Rapport par M. Dominjon ..... p. 268

Réforme de la loi du 14 avril 1924 et réalisation de la première étape de la péréquation des pensions de retraites civiles et militaires. — Proposition de résolution de M. Jacques Gresa ..... p. 269

Etablissement de l'impôt sur les bénéfices de l'exploitation agricole au titre de l'année 1948. — Projet de loi ..... p. 270

Aménagements fiscaux. — Lettre rectificative au projet de loi ..... p. 270

Modification du mode de calcul de prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation pour les personnes dont l'activité commerciale, agricole et professionnelle ont subi un arrêt prolongé du fait des hostilités. — Proposition de loi de M. Yvon ..... p. 270

Majoration des indemnités dues au titre de la législation sur les accidents du travail dans les professions agricoles ou forestières. — Rapport par M. Hilaire Perdon ..... p. 271

Relèvement du prix limite fixé par l'article 457 bis du code de l'enregistrement comportant exonération du droit d'enregistrement en faveur de certaines constructions nouvelles. — Rapport supplémentaire par M. Darou ..... p. 272

Reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure. — Proposition de loi de M. Guille ..... p. 272

Institution d'un code du travail pour les territoires français d'Afrique relevant du ministère de la France d'outre-mer. — Proposition de loi de M. Aubame ..... p. 273

Modification de la loi n° 48-39 du 7 janvier 1948 instituant un prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation. — Proposition de loi M. Louis Rollin ..... p. 281

Mise en vigueur d'un code de travail dans les territoires d'outre-mer autres que l'Indochine. — Proposition de résolution de M. Aubame ..... p. 282

Dépistage des malades vénériens contagieux. — Avis par M. Deminjon. p. 282

Maintien dans les lieux par priorité de l'annexe de l'intendance de Tarare. — Rapport par M. Pierre Montel ..... p. 283

Statut de la presse (statut des entreprises de presse). — Proposition de loi de M. le colonel Félix ..... p. 284

Etablissement d'une taxe de reconstitution des industriels et commerçants sinistrés de guerre. — Proposition de loi de M. Jean-Paul David ..... p. 287

Nationalisation de l'école de métiers de la maunerie. — Proposition de loi de M. Deixonne ..... p. 288

Feuille 10.

Nationalisation de l'école des métiers de la maunerie. — Proposition de loi de M. Deixonne (suite) ..... p. 289

Répression des hausses de prix injustifiées. — Avis ..... p. 289

Ouverture de crédits sur l'exercice 1948 en vue de la réalisation d'une première tranche de reclassement de la fonction publique et de l'amélioration de la situation des victimes de la guerre. — Avis ..... p. 290

Conditions de dégagement des cadres, de magistrats, fonctionnaires et agents civils ou militaires de l'Etat. — Proposition de loi de M. Anxionnaz ..... p. 291

Modification et complément à la loi du 11 mai 1946 instituant une cour de justice en Indochine. — Projet de loi ..... p. 291

Déclassement partiel de la place de Tlemcen. — Projet de loi.

Immunisation obligatoire de certaines personnes contre la variole, les fièvres thyphoïde et parathyphoïde A et B, la diphtérie et le tétanos. — Projet de loi ..... p. 291

Appel sous les drapeaux de la classe 1948 et dispense de service actif en faveur des jeunes gens des classes 1946 et 1947 en résidence à l'étranger. — Projet de loi.... p. 292

Redressement de la situation créée aux officiers d'administration et ingénieurs des travaux de la marine atteints par le décret du 2 août 1940. — Proposition de loi de M. Arnal ..... p. 292

Complément à l'article 23 de la loi du 14 avril 1924. — Proposition de loi de M. Pierre Chevallier ..... p. 293

Ressources financières des syndicats d'initiative. — Proposition de loi de M. Pierre Chevallier..... p. 294

Demandes en autorisation de poursuites contre les membres de l'Assemblée ..... p. 294

Reconstitution des listes d'ancienneté des officiers des différents corps et cadres de l'armée de l'air. — Rapport par M. le général Joinville. p. 294

Rétablissement à 6 p. 100 du taux de la remise allouée aux débitants de tabac et institution de la livraison gratuite des produits du monopole au domicile de ces derniers. — Proposition de résolution de M. Christiaens ..... p. 294

Complément de l'article 12 de la loi n° 47-1504 du 16 août 1947 portant amnistie. — Proposition de loi de M. Mabrut ..... p. 295

Division du territoire de la commune de Marseille en 14 cantons et création d'un nouveau canton. — Proposition de loi de M. Defferre.., p. 295

Institution d'une caisse autonome de la reconstruction. — Projet de loi ..... p. 296

Complément à la loi du 4 septembre 1947 sur la domiciliation obligatoire des lettres de change et des billets à ordre. — Proposition de loi de M. Jacques Bardoux..... p. 297

Autonomie de gestion des caisses d'allocations familiales dans le cadre de l'ordonnance du 4 octobre 1945. — Proposition de loi de M. Jean Cayeux..... p. 297

Création des commissions départementales chargées d'étudier et de proposer les économies réalisables — Proposition de loi de M. Barrot..... p. 298

Mise à la disposition des agriculteurs français d'une partie des stocks de harnachements existants. — Proposition de résolution de M. Octave Amiot..... p. 298

Mise à la disposition de l'aviation légère et sportive du matériel susceptible d'être utilisé par ces services, actuellement stocké sans utilité per l'aviation militaire. — Proposition de résolution de M. Coustou..... p. 298

Maintien du bénéfice de l'indemnité de charges aéronautiques au personnel militaire affecté à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air). — Proposition de résolution de M. Clostermann..... p. 299

Réduction des tarifs postaux pour l'expédition des colis adressés aux militaires effectuant leur temps de service ou rappelés sous les drapeaux. — Rapport par M. Tourné..... p. 299

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée nationale. — Rapport par M. Pirot..... p. 299

Election des membres de l'Assemblée nationale en ce qui concerne le territoire de la Haute-Volta. — Proposition de résolution de M. Lisette..... p. 299

Bénéfice des facilités de financement accordées par les lois des 23 mars 1941, et 21 février 1942 aux entreprises fabriquant les produits nécessaires aux besoins du pays, au Maroc et en Tunisie. — Proposition de loi de M. Bouvier-O'Cottereau ..... p. 300

Accord aux conjointes ex-salariées du bénéfice de l'intégralité de l'allocation aux vieux travailleurs salariés. — Proposition de loi de Mme Denise Bastide..... p. 300

Classement du tombeau d'Armand Barbès situé dans la commune de Villalier (Aude) comme monument historique. — Proposition de résolution de M. Llante..... p. 300

Répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles. — *Abrogation du décret n° 47-1498 du 11 août 1947.* — Avis, par Mlle José Dupuis..... p 300

Modification de l'article 48 du code du vin. — Proposition de loi de M. Bruyneel..... p. 301

Prohibition de toute application rétroactive des modifications aux tarifs de prestation de gaz et d'électricité. — Proposition de loi de M. Eugène Rigal..... p. 301.

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée ..... p. 302.

Organisation de la marine marchande. — Avis..... p. 302.

Modification des limites d'âge fixées par l'ordonnance n° 45-1847 du 18 août 1945 en ce qui concerne les médecins définitivement détachés à l'armée de l'air. — Rapport par M. Manceau..... p. 303.

Déclassement de l'ancienne enceinte fortifiée de Strasbourg. — Projet de loi ..... p. 304.

Application dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle de l'article 51 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale. — Projet de loi.... p. 304.

Ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1947 et ratification de décrets. — Projet de loi..... p. 304.

Attribution d'un supplément exceptionnel de pension à la veuve du général Leclerc de Hauteclocque et adoption de ses enfants par la nation. — Rapport par M. Emile-Louis Lambert..... p. 317.

Elévation de la limite d'âge des maîtres-ouvriers tailleurs et cordonniers des troupes métropolitaines. — Rapport supplémentaire par M. Michelet..... p. 318.

Ouverture de crédits sur l'exercice 1948 en vue de la réalisation d'une première tranche du reclassement de la fonction publique (agents en activité ou en retraite) et de l'amélioration de la situation des victimes de la guerre. — Rapport par M. Charles Barangé. p. 318.

Fixation des circonscriptions électorales pour la désignation des membres de l'Assemblée algérienne. — Rapport par M. Fonlupt-Esperaber ..... p. 319.

Dégrèvements et remises d'impôts sur les bénéfices agricoles pour les superficies emblavées en blé et en seigle au cours de la campagne 1947-1948. — Proposition de loi de M. Gozard..... p. 320.

Feuille 11.

Dégrèvements et remises d'impôts sur les bénéfices agricoles pour les superficies emblavées en blé et en seigle au cours de la campagne 1947-1948. — Proposition de loi de M. Gozard (*suite*)..... p. 321.

Secours d'urgence aux victimes de la catastrophe de chemin de fer de Thumeries (Nord). — Proposition de résolution de M. Gernez..... p. 321.

Réforme agraire dans l'archipel des Comores. — Rapport par M. Delferre ..... p. 321.

Dommages de guerre. — Proposition de résolution de M. Schmitt..... p. 323.

Exonération des cotisations dues au titre des allocations familiales des travailleurs indépendants chefs de familles nombreuses. — Proposition de loi de M. Delos du Rau.. p. 322.

Modification de certaines dispositions de la législation réglementant les rentes d'accidents du travail. — Proposition de loi de M. Meck.. p. 322.

Limitation des primes d'assurance-incendie des sinistrés logés dans des constructions provisoires et institution d'une surprime générale sur les contrats d'assurance-incendie pour couvrir les risques supplémentaires des sinistrés. — Rapport par M. Henneguelle..... p. 323.

Suspension des délais de procédure du 17 novembre 1947 au 11 décembre 1947. — Rapport par M. Gallet.. p. 323.

Création d'un plan décennal d'encouragement à l'élevage ovin et à la production laitière. — Proposition de loi de M. Anxionnaz..... p. 323.

Aide aux victimes du cyclone de la Réunion. — Rapport par M. Truffaut ..... p. 324.

Réquisitions de véhicules automobiles. Proposition de loi de M. Edgar Faure ..... p. 325.

Complément aux dispositions de l'article 4 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. — Proposition de loi de M. René Schmitt ..... p. 326.

Complément à l'article 6 de la loi n° 48-30 du 7 janvier 1948 instituant un prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation. — Proposition de loi de Mme Devaud p. 326.

Frais de justice dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. — Projet de loi..... p. 326.

Complément à l'article 901 du code civil et assimilation aux mineurs appelés sous les drapeaux en temps de guerre du mineur déporté, requis ou victime de faits de guerre et dont l'acte de décès mentionne qu'il est mort pour la France. — Proposition de loi de M. Jean Masson ..... p. 326.

Etablissement d'une liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et de divers services publics. — Droit pour tous les Français couverts par une législation sociale de bénéficier des médicaments agréés. — Avis par M. Segelle..... p. 327.

Organisation de la marine marchande. — Rapport par M. André Colin.. p. 328.

Statut viticole. — Rapport supplémentaire par M. Guille ..... p. 330.

Introduction dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle des textes législatifs et réglementaires relatifs aux cimetières. — Rapport par M. René Kuehn ..... p. 332.

Institution dans le cadre de l'organisation des Nations unies d'une juridiction internationale des droits de l'homme. — Rapport par M. Alfred Coste-Floret..... p. 332.

Dépistage des malades vénériens contagieux. — Rapport supplémentaire par M. Cordonnier..... p. 334.

Publication des séances en comité secret qui ont eu lieu à la Chambre des députés dans la période qui a précédée l'invasion de mai 1940. — Rapport par M. d'Aragon. p. 334.

Cession à la manufacture des produits chimiques du Nord, établissements Kuhlmann, d'un terrain industriel dépendant de l'usine de Fort-de-Bouc (Bouches-du-Rhône) et appartenant à l'Etat. Rapport par M. René Kuehn.... p. 334

Modification de l'article 34 du règlement de l'Assemblée nationale. — Proposition de résolution de M. Minjoz..... p. 335.

Sursis à toute expulsion de locataires ou occupant jusqu'au 5 avril 1948. — Proposition de résolution de M. Guy Petit..... p. 335.

Modification des articles 237, 238, 239, 240, 241 et 247 du code pénal. — Rapport par M. Minjoz..... p. 335

Organisation de la profession d'architecte. — Proposition de loi de M. Bouvier-O'Cottereau..... p. 336.

Montant des cotisations des membres des associations régulièrement déclarées. — Rapport par M. Garet ..... p. 337.

Modification temporaire des règles de formation du jury criminel. — Rapport par M. Louis Rollin..... p. 338.

Fin de la prorogation ou de la suspension des délais relatifs aux transcriptions immobilières, aux inscriptions de privilège, d'hypothèques ou de nantissements et du renouvellement de ces inscriptions. — Rapport par M. Delahoutre ..... p. 338.

Demande à l'Assemblée nationale d'une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour l'examen du projet de loi tendant à la réorganisation et à la coordination des transports de voyageurs dans la région parisienne. — Rapport par M. Bour..... p. 338

Bénéfice des différentes dispositions du statut du fermage aux sous-locataires auxquels la sous-location avait été consentie avant la promulgation de l'ordonnance du 17 octobre 1945. — Proposition de loi de M. Olmi..... p. 338.

Codification des dispositions législatives régissant le crédit mutuel et la coopération agricoles. — Rapport par M. Olmi..... p. 339.

Exonération de l'impôt sur les postes de T. S. F. des vieillards jouissant de la retraite des vieux travailleurs, des bénéficiaires de l'allocation temporaire et de l'allocation d'assistance aux infirmes et incurables. — Rapport par M. Octave Amiot..... p. 339

Effectif des baudets nationaux. — Proposition de loi de M. d'Aragon ..... p. 339

Rétablissement du divorce par consentement mutuel. — Rapport par M. Minjoz..... p. 339.

Extension du bénéfice de la loi n° 47-1644 du 30 août 1947 relative à l'assurance longue maladie aux membres de la famille de l'assuré social. — Proposition de loi de M. Chautard..... p. 340.

Atténuation des inégalités qui peuvent résulter de l'application des coefficients prévus par l'article 2 de la loi du 7 janvier 1948 portant prélèvement de lutte contre l'inflation. — Proposition de loi de M. Mauroux..... p. 341.

Modification des articles 61 et 62 du règlement de l'Assemblée nationale. — Proposition de résolution de M. Minjoz..... p. 341

Revision de l'impôt sur les bénéfices agricoles établis au titre de l'année 1947 en ce qui concerne les vins à appellation contrôlée et autres cultures spéciales. — Proposition de loi de M. Waldeck Rochet ..... p. 341

Correction de l'extension abusive aux combattants volontaires de l'application des dispositions de l'article 21 de la loi du 8 août 1947 relative à certaines dispositions d'ordre financier. — Proposition de loi de M. Joseph Denais..... p. 342

Fixation des conditions d'appel de la classe 1948. — Proposition de loi de M. Manceau..... p. 342

Aménagements fiscaux. — Deuxième lettre rectificative au projet de loi. p. 342

Prorogation provisoire des banques de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion. — Avis..... p. 343

Réforme de la loi du 14 avril 1924. — *Réalisation à compter du 1er janvier 1948 de la première étape de la péréquation des pensions de retraites civiles et militaires.* — Rapport par M. Touchard..... p. 343

Maintien dans les administrations et services publics des prisonniers et déportés jusqu'au licenciement total des agents de leur catégorie nommés postérieurement au 10 juillet 1940. — Rapport par M. Charrier..... p. 344

Admission des instituteurs et institutrices africains dans le cadre commun supérieur de l'enseignement en Afrique occidentale française. — Proposition de résolution de M. Hamani Diori..... p. 344

Augmentation de la limite des ressources pour l'attribution de l'allocation aux économiquement faibles. — Proposition de loi de M. Pierre Meunier ..... p. 345

Augmentation de la limite des ressources pour l'attribution de l'allocation aux vieux salariés. — Proposition de loi de M. Renard..... p. 345

Affectation à la médaille d'argent des instituteurs du même coefficient de revalorisation qu'à la médaille militaire. — Proposition de résolution de Mme Charbonnel..... p. 345

Maintien en place du personnel et du cadre actuel de l'administration des haras. — Proposition de résolution de M. Paumier..... p. 345

Date d'entrée en vigueur de certaines délibérations des assemblées des territoires d'outre-mer en matière fiscale. — Rapport par M. Martine. p. 346

Prestations familiales. — Rapport supplémentaire par M. Duquesne.... p. 347

Actions en réparation et en répétition prévues par l'article 72 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. — Avis..... p. 347

Responsabilités de la tragédie du maquis des Manises à Revin (Ardennes). — Proposition de résolution de M. Lareppe..... p. 347

Maintien provisoire en vigueur au delà du 1er mars de certaines dispositions législatives et réglementaires du temps de guerre prorogées par les lois des 28 février et 30 août 1947. — Avis..... p. 347

Attribution par voie budgétaire aux territoires d'outre-mer du montant minimum nécessaire à la réalisation des plans sociaux et économiques en 1948. — Rapport par M. Burlot..... p. 348

Complément à la loi du 1er décembre 1949 portant résorption du personnel en excédent de la Société des transports en commun de la région parisienne. — Rapport par M. Verneyras..... p. 349

Précision en faveur des militaires dégagés des cadres des modalités d'application de l'article 11 de la loi du 5 avril 1946. — Proposition de loi de M. Manceau..... p. 349

Attribution d'une ration de beurre aux consommateurs de toutes catégories dans la région parisienne et les centres urbains. — Proposition de résolution de Mme Hélène Lejeune ..... p. 349

Prolongation des brevets d'invention. — Rapport par M. Dominjon..... p. 350

Validation des annonces légales faites irrégulièrement au lendemain de la Libération. — Rapport par M. Montillot..... p. 350

Faculté pour les contribuables assujettis au prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation de s'en libérer par souscription d'actions de sociétés d'habitations à bon marchés. — Proposition de loi de M. Pierre Montel..... p. 351

Revision de la place dans la hiérarchie administrative des emplois occupés par les fonctionnaires des services agricoles départementaux. — Proposition de résolution de M. Jean Masson..... p. 351

Organisation de la culture des arbres fruitiers le long des routes. — Proposition de M. Meck..... p. 352

Abrogation de l'article 3 de l'ordonnance n° 45-2328 du 12 octobre 1945 relative aux cahiers des charges de la Société nationale des chemins de fer français pour l'ensemble des voies ferrées, des quais, des ports maritimes et de navigation intérieure. — Projet de loi ..... p. 352

Modification des modalités d'application du prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation en ce qui concerne l'industrie meunière. — Proposition de résolution de M. Pierre André..... p. 352

Revision de l'article 12 de la loi n° 47-1504 portant amnistie en date du 16 août 1947. — Proposition de loi de M. Jacques Bardoux..... p. 352

LOIS

LOI n° 49-229 du 21 février 1949 assurant définitivement l'autonomie de gestion des caisses d'allocations familiales dans le cadre de l'ordonnance du 4 octobre 1945.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Les articles 2, 3, 10, 15, 19, 30, 36, 37, 38, 75 et 79 de l'ordonnance n° 45-2250 du 4 octobre 1945 sont modifiés comme suit:

« *Art.* 2. — L'organisation technique et financière de la sécurité sociale comprend:

« Des caisses primaires de sécurité sociale;

« Des caisses régionales de sécurité sociale;

« Une caisse nationale de sécurité sociale;

« Des organismes spéciaux à certaines branches d'activité ou entreprises;

« Des organismes propres à la gestion des prestations familiales ».

Art. 3. — Supprimer l'alinéa c.

Art. 10. — Supprimer l'alinéa 4°.

Art. 15. — Supprimer l'alinéa 12.

« *Art.* 19. — La gestion des prestations familiales est assurée par des caisses d'allocations familiales dont la circonscription et le siège sont fixés par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale, compte tenu des circonscriptions territoriales des caisses primaires de sécurité sociale ».

« *Art.* 30. — La couverture des charges de la sécurité sociale et des prestations familiales est assurée, indépendamment des contributions de l'Etat prévues par les dispositions législatives réglementaires en vigueur, par des cotisations assises et recouvrées conformément aux dispositions ci-après ».

« *Art.* 36. — Les cotisations prévues aux articles 31 à 35 ci-dessus et la contribution spéciale prévue par l'ordonnance du 30 décembre 1944 doivent faire l'objet de versement par l'employeur ou, le cas échéant, par le travailleur indépendant, à la caisse primaire de sécurité sociale ou à la caisse d'allocations familiales dans les quinze premiers jours de chaque trimestre si l'employeur occupe moins de dix salariés, ou s'il s'agit d'un travailleur indépendant, et dans les quinze premiers jours de chaque mois, dans les autres cas ».

(La suite de l'article sans changement.)

« *Art.* 37. — Dans les quinze jours de chaque trimestre, toute personne qui a effectué un versement de cotisations au titre du trimestre écoulé, fait connaître à la caisse de sécurité sociale et à la caisse d'allocations familiales, pour chacun des intéressés, le montant total des salaires ou gains ayant servi de base au calcul des cotisations et le montant des cotisations correspondantes.

« Des modes particuliers de versement peuvent être prévus pour certaines catégories d'assurés.

« *Art.* 38. — Un arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale détermine annuellement les bases de répartition des cotisations entre les différents organismes de sécurité sociale et d'allocations familiales.

« La caisse primaire transmet à la caisse régionale et à la caisse nationale les fractions de cotisations leur revenant respectivement. La caisse d'allocations familiales transmet à la caisse nationale la fraction de cotisation lui revenant ».

(La suite de l'article sans changement.)

« *Art.* 75. — Les dispositions des articles 70 à 74 sont applicables aux caisses régionales de sécurité sociale ».

« *Art.* 79 (2e alinéa). — Elles pourront être également chargées par décret du recouvrement de tout ou partie des cotisations prévues à l'article 35 ».

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 21 février 1949.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

HENRI QUEUILLE.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

DANIEL MAYER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

LOI n° 49-230 du 21 février 1949 portant statut des centres d'apprentissage.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

TITRE Ier

Des centres d'apprentissage.

Art. 1er. — Les « centres d'apprentissage » sont des établissements d'enseignement technique répondant aux caractéristiques prévues par la présente loi et ouverts aux jeunes gens et jeunes filles. Ils ont pour objet de former des ouvriers, ouvriers qualifiés et employés aptes à exercer les métiers et à remplir les emplois à caractère industriel, commercial ou artisanal.

La formation dispensée dans les centres d'apprentissage comprend l'enseignement technique, théorique et pratique d'une profession déterminée et un enseignement général comportant la formation physique, intellectuelle, morale, civique et sociale des jeunes gens complétée, pour les jeunes filles, par une formation ménagère.

Art. 2. — Les centres d'apprentissage publics sont créés ou supprimés par décret pris sur le rapport du ministre des finances et du ministre de l'éducation nationale, après avis du comité départemental de l'enseignement technique.

Ces établissements constituent des établissements publics et jouissent de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Un décret contresigné par le ministre des finances fixera les conditions dans lesquelles des conventions pourront être passées entre le ministre de l'éducation nationale, d'une part, et toute collectivité publique, groupement professionnel ou association, d'autre part, en vue d'assurer la création, le fonctionnement ou le développement des centres d'apprentissage publics.

Art. 3. — Les centres d'apprentissage publics sont administrés et représentés dans tous les actes de la vie civile par un directeur, assisté d'un conseil d'administration dont la composition et les attributions sont fixées par décret.

Les règles d'administration et de comptabilité de ces établissements sont celles fixées pour les écoles nationales d'enseignement technique, telles qu'elles sont définies par le décret du 21 décembre 1921 et les textes subséquents.

Art. 4. — Les règles relatives au recrutement, à la rémunération, au classement, à l'avancement et à la discipline du personnel des centres d'apprentissage publics sont fixées par décret contresigné par les ministres de l'éducation nationale et des finances et par le ministre chargé de la fonction publique.

Art. 5. — Les centres d'apprentissage privés sont placés sous le régime des écoles privées d'enseignement technique défini par le titre IV de la loi du 25 juillet 1919.

TITRE II

Dispositions transitoires.

Art. 6. — Sont soumis aux prescriptions de la présente loi, les établissements existants à la date de la promulgation, dits « Centres de formation professionnelle » ou « Centres d'apprentissage », créés notamment en vertu du décret du 14 mai 1939 et de l'arrêté du 21 décembre 1940 et dont les modalités de gestion ont été modifiées par arrêté du 29 mai 1946 ou dont le fonctionnement est assuré en tout ou partie sur les crédits inscrits au titre des centres d'apprentissage au budget de l'éducation nationale.

Art. 7. — Sont centres d'apprentissage privés, au sens de l'article 5, ceux des établissements visés à l'article 6 dont, à la date de promulgation de la présente loi, le fonctionnement est assuré avec l'aide de personnes morales ou physiques privées ayant par ailleurs une activité éducative ou sociale, prêtant leur concours aux services du ministère de l'éducation nationale chargés de l'enseignement technique, lorsqu'elles sont propriétaires ou locataires des locaux de l'établissement.

Art. 8. — Sont, sur la demande des personnes physiques ou morales intéressées, transformés à leur bénéfice, en centres d'apprentissage privés, ceux des établisse-

ments visés à l'article 6 qui réunissent les conditions suivantes à la date de promulgation de la présente loi:

1° Fonctionner dans des locaux dont les personnes susvisées sont propriétaires ou locataires;

2° Etre subventionnés par lesdites personnes à raison de plus de 50 p. 100 de leurs frais généraux de fonctionnement, compte tenu de la valeur locative normale des locaux et installations. N'est pas considéré comme d'origine privée, l'apport privé couvert par des subventions de l'Etat.

Dans le cas où la subvention privée est inférieure à 50 p. 100, les accords existants seront reconduits, à la demande des intéressés, par convention avec le ministre de l'éducation nationale dans les formes prévues à l'article 2.

Art. 9. — Les centres d'apprentissage visés à l'article 6, reconnus privés, sont considérés comme légalement ouverts au regard de la loi du 25 juillet 1919.

Sur la demande des intéressés et en l'absence de toutes dispositions législatives nouvelles portant statut de la formation professionnelle le concours de l'enseignement technique au fonctionnement de ces centres sera maintenu suivant les modalités transitoires en vigueur.

Art. 10. — Lorsque les établissements visés à l'article 6, reconnus privés, fonctionnent avec un équipement acquis sur les fonds de l'Etat ou au moyen de subventions faites par lui, il sera dressé inventaire de cet équipement dans les conditions fixées par arrêté du ministre de l'éducation nationale. Cet équipement, propriété de l'Etat, demeurera à la disposition de ces établissements autant qu'il sera effectivement utilisé pour la formation professionnelle, sauf pour les établissements bénéficiaires à user de la faculté de remploi.

Art. 11. — Le classement des centres visés à l'article 6 sera opéré par arrêté du ministre de l'éducation nationale et interviendra dans un délai de six mois à compter de la date de promulgation de la présente loi.

Une commission de conciliation dont la composition et les attributions seront fixées par décret pris sur la proposition des ministres de l'éducation nationale, de la justice et des finances donnera son avis sur la solution des difficultés auxquelles l'application des articles 6 à 10 ci-dessus pourrait donner lieu.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 21 février 1949.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

HENRI QUEUILLE.

Le ministre de l'éducation nationale,

YVON DELBOS.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret portant nominations et démissions de suppléants de juges de paix.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 février 1949: page 1719, 1re colonne, 31e ligne, au lieu de: « ... en remplacement de M. Danguillaume, qui a été... », lire: « ... en remplacement de M. Deguillaume, qui a été... ».

Education surveillée.

Par arrêté du 11 février 1949:

Sont nommés éducateurs adjoints stagiaires:

A l'institution publique d'éducation surveillée de Neufchâteau, à compter du 24 janvier 1949: M. Dormont (Paul), demeurant à Longeville-sur-la-Laines (Haute-Marne).

A l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Hilaire, à compter du 3 janvier 1949: M. Le Solleuz (Jean), demeurant 13, impasse Jeanne-d'Arc, à Lannion (Côtes-du-Nord.

Est affecté en la même qualité, par nécessité de service, au centre d'observation de Paris: M. Saddier (Robert), éducateur (5e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Neufchâteau.

Est acceptée la démission de M. Rossi (Antoine), instructeur technique stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Jodard.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 18 février 1949, des crédits ont été ouverts à titre de fonds de concours au budget du ministère des finances pour l'exercice 1948, au titre des chapitres ci-après:

Chap 110. — Traitements des commissaires du Gouvernement et contrôleurs de l'Etat	1.699.109 F.
Chap. 111. — Indemnités diverses des commissaires du Gouvernement	221.739
	1.920.849 F.

Prix de cession des alcools pour la carburation.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 février 1949: page 1533, article 2, au lieu de: « Le directeur du service des alcools et le directeur général des contributions indirectes sont chargés... », lire: « Le directeur général des impôts et le directeur du service des alcools sont chargés... ».

(Le reste sans changement.)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Composition et fonctionnement des commissions paritaires chargées de donner un avis sur le dégagement des cadres des agents des collectivités locales.

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947, modifiée par la loi n° 48-1227 du 22 juillet 1948, relative aux conditions de dégagement des cadres des magistrats, fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le décret n° 47-2327 du 12 décembre 1947;

Vu le décret n° 48-1964 du 30 décembre 1948 portant règlement d'administration publique pour l'application aux personnels des collectivités et services locaux de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947, modifiée par la loi n° 48-1227 du 22 juillet 1948, relative aux conditions de dégagement des cadres des fonctionnaires de l'Etat, et spécialement son article 3,

Arrête:

Art. 1er. — Le préfet, pour le personnel départemental, et le maire, pour le personnel des communes de plus de 2.000 habitants et des établissements publics communaux, instituent par arrêté et convoquent les commissions paritaires de licenciement prévues à l'article 3 du décret du 30 décembre 1948 pour donner un avis sur le choix des agents licenciés ou mis à la retraite à la suite de décisions de suppressions d'emplois.

Pour le personnel de la ville de Paris et du département de la Seine, il est institué, à la diligence du préfet de la Seine et du préfet de police, deux commissions l'une pour la préfecture de la Seine et les administrations annexes, l'autre pour la préfecture de police.

Art. 2. — Les commissions paritaires de licenciement sont composées des membres titulaires suivants:

Pour les communes de plus de 2.000 habitants, de deux représentants du personnel et d'un nombre égal de représentants du conseil municipal;

Pour les établissements publics communaux, de deux représentants du personnel, et d'un nombre égal de représentants de la commission administrative ou du conseil d'administration chargés de la gestion de l'établissement public.

Toutefois, lorsque le nombre des agents d'un grade ou d'une catégorie est inférieur à vingt, le personnel est représenté par un seul membre titulaire;

Pour les départements, d'un représentant du préfet, d'un représentant du conseil général et de deux représentants du personnel.

Pour la préfecture de la Seine et la préfecture de police, dans chaque commission, de deux représentants du préfet, d'un représentant du conseil général de la Seine, d'un représentant du conseil municipal de Paris et de quatre représentants du personnel.

Il est désigné autant de membres suppléants que de membres titulaires. Les suppléants ne peuvent siéger que lorsqu'ils remplacent les titulaires.

Art. 3. — Les représentants des assemblées au sein des commissions paritaires sont désignés par les conseils généraux et municipaux ou les commissions administratives ou conseils d'administration chargés de la gestion des établissements publics.

Les représentants du personnel sont élus par grade ou catégorie au scrutin majoritaire par les fonctionnaires ou agents du grade ou de la catégorie.

Art. 4. — Les commissions paritaires de licenciement sont présidées par le préfet ou son représentant en ce qui concerne le personnel départemental, le maire ou le conseiller municipal qui le représente pour le personnel des communes et des établissements publics communaux. En cas de partage des voix, le président a voix prépondérante.

Art. 5. — Les commissions paritaires donnent un avis sur le choix des agents qui sont licenciés ou mis à la retraite à la suite

de suppressions d'emplois. Cet avis est donné séparément pour chaque grade ou catégorie, compte tenu du nombre d'emplois non vacants supprimés pour le grade ou la catégorie considérée ou d'emplois équivalents.

Art. 6. — Le préfet, en s'inspirant des dispositions ci-dessus, fixe par arrêté la composition et le fonctionnement des commissions paritaires de licenciement qui devront être instituées pour donner un avis sur le licenciement ou la mise à la retraite de personnels d'établissements publics départementaux, de syndicats de communes, de régies municipales et départementales directes ou intéressées et des entreprises titulaires de concessions, privilèges ou monopoles consentis par les départements ou les communes, à l'exception du personnel des industries électriques et gazières.

Art. 7. — Le directeur de l'administration départementale et communale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 février 1949.

Pour le ministre de l'intérieur:
Le sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur,
RAYMOND MARCELLIN.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Composition du comité technique paritaire institué auprès du directeur des musées de France.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi n° 46-2194 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, et notamment les articles 20, 21 et 22;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947, modifié par le décret n° 48-1708 du 5 novembre 1948, portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;

Vu l'arrêté du 29 décembre 1948 portant institution d'un comité technique paritaire à la direction des musées de France;

Sur la proposition du directeur des musées de France,

Arrête:

Art. 1er. — La représentation du personnel au sein du comité technique paritaire institué auprès du directeur des musées de France par l'arrêté du 29 décembre 1948 est fixée ainsi qu'il suit:

Syndicat national de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, section des musées nationaux: deux membres titulaires et deux membres suppléants.

Syndicat général de l'éducation nationale (C. F. T. C.), section du personnel scientifique des musées nationaux: deux membres titulaires et deux membres suppléants.

Syndicat national des ouvriers professionnels des ministères de l'Etat (C. G. T.), section des musées nationaux: un membre titulaire et un membre suppléant.

Syndicat général du personnel de surveillance, d'entretien et agents de laboratoire des administrations de l'Etat (C. G. T.), section des musées nationaux: trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Art. 2. — Il est imparti aux organisations syndicales mentionnées à l'article 1er un délai de quinze jours, à dater de la publication du présent arrêté au *Bulletin officiel* de l'éducation nationale, pour la désignation de leurs représentants.

Art. 3. — Le directeur des musées de France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 3 février 1949.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LÉON DROUART.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Citation à l'ordre de l'armée aérienne.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 février 1949: page 1379, 2e colonne, 1re ligne, au lieu de: « Durand de Premorel (Charles), groupe de chasse 2/4 « Lafayette », lire: « Durand de Premorel (Charles), capitaine, groupe de chasse 2/4 « Lafayette ».

Ouverture de crédits.

Par arrêté du 15 février 1949, il est ouvert au secrétaire d'Etat aux forces armées chargé de la marine, sur l'exercice 1948, en addition aux crédits ouverts par la loi du 27 août 1948, un crédit de 800.000 F applicable au chapitre 122 (§ 1er) du budget ordinaire (section marine): « Solde des officiers mariniers, quartiers-maîtres et marins des armes et services, équipages de la flotte ».

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constaté à la ligne « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Par arrêté du 15 février 1949, un crédit de 151.451 F a été ouvert au ministre de la défense nationale, sur l'exercice 1948, au titre du chapitre 604 « Emploi de fonds provenant de legs et donations ».

Administration centrale de l'air.

Par arrêté en date du 14 février 1949, la démission de Mme Pitois (Anne-Marie), commis d'ordre et de comptabilité de 2e classe de l'administration centrale, est acceptée, à compter du 1er janvier 1949.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté en date du 4 février 1949, les arrêtés du 20 mai 1946 (*Journal officiel* du 6 juin 1946) et du 6 mars 1947 (*Journal officiel* du 30 mai 1947) portant titularisation dans les cadres complémentaires de bureau et de service des employés auxiliaires de l'administration centrale et des services extérieurs de la direction des études et fabrications d'armement sont modifiés ainsi qu'il suit:

Arrêté du 6 mars 1947.

Page 2947, 2e colonne. — Agents de bureau du cadre complémentaire de 2e classe, supprimer: « Daubusson (Michel), atelier de construction de Lyon ».

(Le reste sans changement.)

Arrêté du 20 mai 1946.

Page 4960, 3e colonne. — Agents de bureau du cadre complémentaire de 2e classe, après « Lemaître (Georges), atelier de construction du Havre », ajouter: « Daubusson (Michel), atelier de construction de Lyon ».

(Le reste sans changement.)

Homologation de brevets de l'armée de l'air.

Par décision n° 1111/SPAA/1/A/3 en date du 11 février 1949, le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) décerne les brevets suivants aux militaires ci-après:

I. — **Personnel navigant.**

1° *Brevet militaire de pilote d'avion.*

(A compter du 29 avril 1940.)

N° 33141 Gendarme Civera (Séraphin), brigade de Sant-Antonin (Tarn-et-Garonne) (1).

(A compter du 25 septembre 1948.)

N° 33142 Sergent Hess (Ernest), B. E. n° 701.

(A compter du 27 septembre 1948.)

Nos 33143 Sous-lieutenant Hanssens (Pierre), B. E. n° 701.
33144 Capitaine Lae (André), C. E. S. A.
33145 Capitaine Lemaire (André-Marie), B. E. n° 705.
33146 Sergent Le Nestour (Henri), B. E. n° 705.
33147 Lieutenant Soulat (Henri), B. E. n° 705.
33148 Sergent-chef Ribert (Lucien), B. E. n° 705.
33149 Aspirant d'active de Labruyère (Louis), B. E. n° 705.

(A compter du 28 septembre 1948.)

Nos 33150 Sergent Boillin (Jean), B. E. n° 705.
33151 Sergent Crozet (Georges), B. E. n° 705.
33152 Sergent Crozet (Roger), C. P. O. A.
33153 Sergent Fiéux (Jean), B. E. n° 705.

(A compter du 5 octobre 1948.)

Nos 33154 Sergent Franck (Bernard), B. E. n° 705.
33155 Sous-lieutenant Genay (Yvan), B. E. n° 705.
33156 Lieutenant Henge (Michel), C. P. O. A.
33157 Sergent Salvan (Jacques), B. E. n° 705.
33158 Sergent Maria (Georges), B. E. n° 705.
33159 Lieutenant Lavigne (Robert), C. R. A. P. n° 204.
33160 Lieutenant Minvielle (Jean-Pierre), B. E. n° 705.
33161 Sergent Soull (Jacques), B. E. n° 705.
33162 Capitaine Valentin (Michel), B. E. n° 705.
33163 Sergent Cousinou (Xavier), B. E. n° 705.
33164 Adjudant Devove (Marcel), G. A. O. A. n° 4.

(A compter du 13 décembre 1948.)

Nos 33165 Enseigne de vaisseau de 1re classe Cazeneuve (Jean).
33166 Quartier-maître Jacob (Gilbert).
33167 Enseigne de vaisseau de 1re classe Corret (Jean).
33168 Enseigne de vaisseau de 1re classe Hedon (Charles).
33169 Enseigne de vaisseau de 1re classe Turc (Léon).
33170 Enseigne de vaisseau de 1re classe Lasserre (Pierre).
33171 Enseigne de vaisseau de 1re classe Renaud (Gille).
33172 Enseigne de vaisseau de 1re classe Moisson (Jean).
33173 Enseigne de vaisseau de 1re classe Guibert (René).
33174 Enseigne de vaisseau de 1re classe Froget (Pierre).
33175 Enseigne de vaisseau de 1re classe Andrieux (Jean).

Nos 33476 Matelot Bernard (Louis).
33477 Enseigne de vaisseau de 1re classe Bussière (Robert).
33478 Enseigne de vaisseau de 1re classe de Morcourt (Guy).
33479 Enseigne de vaisseau de 1re classe Assie (André).
33480 Enseigne de vaisseau de 1re classe Belionne (Jack).
33481 Enseigne de vaisseau de 1re classe Babot (Eugène).
33482 Enseigne de vaisseau de 1re classe Degermann (Jacques).
33483 Matelot Buchoou (Fernand).
33484 Enseigne de vaisseau de 1re classe Sagon (André).
33485 Enseigne de vaisseau de 1re classe Hablot (Jacques).
33486 Matelot Kervoaze (Louis).
33487 Matelot Madelin (Bernard).
33488 Enseigne de vaisseau de 1re classe Grellier (Marcel).
33489 Enseigne de vaisseau de 1re classe Gerard (Joseph).
33490 Matelot Cholley (André).
33491 Matelot Dorion (Bernard).
33492 Enseigne de vaisseau de 1re classe Thery (Roland).

(A compter du 21 décembre 1948.)

No 33493 Enseigne de vaisseau de 1re classe Montpellier (Jean).

Brevet militaire de pilote de planeur léger.

a) Type « B ».

(A compter du 20 janvier 1948.)

No 12 Sergent Fleur (Jean), B. E. n° 705 (2).

b) Type « C ».

(A compter du 16 décembre 1947.)

No 13 Capitaine Mazo (Christian), C. E. R. de la 2e R. A. (2).

(A compter du 19 décembre 1947.)

No 14 Aspirant de réserve Rouxel (André), D. B. A. n° 122 (2).

(A compter du 9 janvier 1948.)

No 15 Sergent Bardes (Yvan), E. M. air Algérie (2).

(A compter du 18 janvier 1948.)

No 16 Soldat de 2e classe Vecho (René), B. E. n° 721 (2).

(A compter du 26 janvier 1948.)

No 17 Capitaine Massoni (René), D. B. A. n° 122.

(A compter du 5 février 1948.)

No 18 Sergent Berlin (Roger), C. R. A P. n° 207.

(A compter du 20 avril 1948.)

No 19 Sergent-chef Solignat (Guy), D. B. A. n° 173.

Brevet militaire de mécanicien volant.

(A compter du 2 septembre 1948.)

No 754 Sergent Pepin (André), G. T. 1/62 « Algérie ».

(A compter du 25 septembre 1948.)

Nos 755 Sergent Wilms (Robert), G. T. 3/61 « Poitou ».
756 Sergent Turcan (Louis), G. T. 3/61 « Poitou ».

(A compter du 13 octobre 1948.)

Nos 757 Sergent Gete (Gaston), E. M.-G. M. M. T. A.
758 Sergent Fiat (Paul), G. T. 1/61 « Béarn ».
759 Sergent Begey (Lucien), G. T. 1/61 « Béarn ».

(A compter du 14 octobre 1948.)

No 760 Adjudant Audousset (Victor), G. T. L. A. 2/60.

(A compter du 22 octobre 1948.)

No 761 Sergent Masdoumier (Fernand), G. T. L. A. 1/60.

(A compter du 4 novembre 1948.)

No 762 Sergent Le Goguic (Jean), E. L. A. n° 54.

(A compter du 16 novembre 1948.)

Nos 763 Adjudant Meheut (Roland), G. T. L. A. 2/60.
764 Sergent-chef Lecouturier (Edmond), G. T. L. A. 2/60.
765 Sergent Poix (Bernard), G. T. L. A. 2/60.
766 Sergent Cailleau (Henri), G. T. L. A. 2/60.
767 Sergent-chef Barras (Alfred), G. T. L. A. 2/60.
768 Sergent Poujade (Ernest), G. T. L. A. 2/60.
769 Sergent Fontana (René), G. T. L. A. 2/60.
770 Sergent Loillet (André), G. T. L. A. 2/60.

(A compter du 17 novembre 1948.)

No 771 Sergent-chef Llong (Robert), G.L.A. n° 49.

4° Brevet militaire de radiotélégraphiste en avion.

(A compter du 25 janvier 1949.)

No 1917 Sergent Richard (Camille), G. L. A. n° 45 (2).

II. — **Personnel non navigant spécialiste.**

1° Brevet supérieur de mécanicien d'aéronautique.

a) Spécialité « avion ».

(A compter du 7 novembre 1943.)

No 15145 Adjudant Dellerba (Charles), 2e escadre (1) (2).

(A compter du 21 décembre 1948.)

Nos 15146 Sergent-chef Camus (Jacques), B. E. n° 721.
15147 Sergent-chef Bezard (Georges), B. A. n° 708.
15148 Sergent-chef Acquarone (Camille), B. E. n° 701.
15149 Sergent-chef Chapuis (Louis), 1re D. I. V. A. R.
15150 Adjudant Rozières (Raoul), B. A n° 708.
15151 Sergent-chef Sicard (Pierre), B. E. n° 721.
15152 Sergent-chef Foquin (Jacques), B. E. n° 721.
15153 Sergent Poupart (Henri), B. A. n° 117.
15154 Adjudant Gilles (Maurice), 21e escadre.
15155 Sergent-chef Alleguede (André), B.A. n° 117.
15156 Sergent Blate (Georges), B. A. n° 118.
15157 Sergent Lacoste (Albert), 21e escadre.
15158 Sergent-chef Grau (René), B. A. n° 117.
15159 Sergent-chef Bertoldi (Adolphe), 6e escadre.
15160 Sergent-chef Guyonnet (Pierre), 21e escadre.
15161 Sergent Laventure (René), 21e escadre.
15162 Sergent Niquet (Jacques), 6e escadre.
Nos 15163 Sergent-chef Vernadat (René), 1re D. I. V. A. R.
15164 Adjudant Duminy (Louis), 1re D. I. V. A. R.
15165 Sergent-chef Bettoli (Armand), air E. O.

b) Spécialité « armement ».

(A compter du 21 octobre 1948.)

Nos 1580 Sergent Perez (Simon), S. R. M. A. A. A. F. N.
1581 Sergent Fabre (René), 5e R. A.
1582 Sergent Estève (Marcel), 21e escadre.
1583 Sergent Bonardel (Lucien), C.E.A.M.

c) Spécialité « atelier d'aviation ».

(A compter du 3 décembre 1948.)

Sous-spécialité « matériel roulant ».

Nos 177 Sergent-chef Quenneville (Roger), G. C. 1/5 « Travail ».
178 Sergent-chef Evesque (Raymond), C. R. R. T. n° 485.
179 Sergent-chef Le Corre (Mathieu), C. R. R. T. n° 485.
180 Sergent-chef Caravenc (Jean-Louis), B. A. n° 708.
181 Adjudant Œhlaffen (Bernard), B.A.T. n° 141.
182 Sergent Boyer (Maurice), C. E. A. M.
183 Sergent Vaubourg (René), B. E. n° 721.
184 Sergent Laporte (Albert), C. E. A. M.
185 Adjudant Taurines (Jean-Louis), A. R. A. A. n° 681.
186 Sergent-chef Souchelot (Gérard), A. R. A. A. n° 681.
187 Sergent Ballans (Pierre), A. R. A. A. n° 681

2° Brevet élémentaire de mécanicien d'aéronautique.

a) Spécialité « avion ».

(A compter du 6 novembre 1941.)

No 7289 Adjudant-chef Binesse (Maurice), (G. T. L. A. 1/60 (1) (2).

(A compter du 13 août 1944.)

No 7290 Sergent Hakim (Socrate), P. C. n° 180 (1) (2).

(A compter du 5 décembre 1945.)

No 7291 Sergent Saucet (Constant), 60e escadre (1) (2).

(A compter du 6 octobre 1948.)

No 7292 Soldat de 2e classe Pedel (Jacques), B. E. n° 946 (2).

(A compter du 8 novembre 1948.)

Nos 7293 Caporal Belotti (Alexandre), 21e escadre.
7294 Sergent Maure (André), 21e escadre.
7295 Sergent Zindel (Martial), 61e escadre.
7296 Caporal Sauvebois (Max), 4e R. A.
7297 Caporal Belmas (Pierre), 62e escadre.
7298 Caporal Witz (Gérard), 61e escadre.
7299 Caporal Rabat (Bernard), 4e R. A.
7300 Sergent Manici (Georges), 4e R. A.
7301 Caporal Verret (Claude), 62e escadre
7302 Caporal Dieudonné (Jacques), 21e escadre.
7303 Caporal Erard (Lucien), 4e R. A.
7304 Caporal Cucumel (Henri), 61e escadre.
7305 Caporal-chef Cuff (Emmanuel), 21e escadre.

(A compter du 22 novembre 1948.)

Nos 7306 Sergent Tobot (Jacques), 61e escadre.
7307 Caporal-chef Thibier (Georges), air A. E. F.
7308 Sergent Guilbot (René), air A. E. F.
7309 Caporal Dauliac (Jean), 61e escadre.
7310 Sergent Concas (Jean), 61e escadre.

Nos 7311 Caporal-chef Ray (Raymond), S. R. M. A. A.-A. F. N.
7312 Caporal-chef Louault (Henri), 4e R. A.
7313 Caporal-chef Echard (Lucien), 4e R. A.
7314 Sergent Rama (André), air A. E. F.
7315 Sergent Baudoin (Jean), 4e R. A.
7316 Sergent Alnet (Pierre), 4e R. A.
7317 Sergent Labarthe (Edmond), air A. E. F.
7318 Caporal-chef Dulin (René), S. R. M. A. A.-A. F. N.
7319 Caporal-chef Guinaudeau (Maurice), S. R. M. A. A.-A. F. N.
7320 Caporal Pasquier (Yves), S. R. M. A. A.-A. F. N.
7321 Caporal Saint-Voirin (Michel), 4e R. A.
7322 Caporal-chef Bouille (Jean), S. R. M. A. A.-A. F. N.
7323 Caporal-chef Leclercq (Fernand), 4e R. A.

b) Spécialité « armement ».

Sous-spécialité « armement d'atelier ».

(A compter du 16 janvier 1948.)

No 1604 Sergent Chaminade (René), E. M. C. S. E. A. et 3e R. A. (2).

c) Spécialité « équipement ».

(A compter du 5 novembre 1948.)

Nos 952 Sergent Causseque (Jean), B. A. T. 136.
953 Sergent Delbos (Marcel), air A. E. F.
954 Adjudant Brunet (Marc), 21e escadre.
955 Sergent Reynier (Paul), B. A. 118.
956 Sergent Lefevre (Pierre), B. A. T. 137.
957 Sergent Perinelle (Gérard), air A. E. F.
958 Sergent Vidal (Georges), 33e escadre.
959 Sergent Kaczmarek (Jean), B. A. T. 141.
960 Caporal-chef Sinoir (Robert), S. R. M. A. A.-A. F. N.
961 Sergent Routier (Joseph), E. L. A. no 56.
962 Caporal Paillet (Jean), 33e escadre.

d) Spécialité « atelier d'aviation ».

(A compter du 16 novembre 1948.)

Sous-spécialité « chaudronnier soudeur ».

Nos 709 Sergent Renoffio (Jordan), E. A. A. no 604.
710 Caporal Blondeau (Jean), air A. O.
710 Caporal Blondeau (Jean), air A. OR F.
711 Caporal Jack (Olivier), E. A. A. no 601.
712 Sergent Py (Roland), B. A. 117.

Sous-spécialité « ajusteur machines outils ».

Nos 713 Caporal Ooghe (Michel), air A. OR F.
714 Caporal-chef Bonnamy (Gilbert), 21e escadre.
715 Caporal Deplanche (Jean), 1er D. I. V. A. R.
716 Soldat de 2e classe Firmin (Emile), 1er D. I. V. A. R.

Sous-spécialité « menuisier ».

Nos 717 Caporal Roques (Roger), D. B. A. no 112.
718 Caporal Dumont (Jean), air E. O.

(A compter du 3 décembre 1948.)

Sous-spécialité « matériel roulant ».

Nos 719 Sergent-chef Chouteau (Constant), B. E. no 722.
720 Sergent-chef Bessonnat (Robert), C. E. I. T.
721 Adjudant Dedieu (Pierre), B. A. 117.

e) Spécialité « électricien ».

(A compter du 16 décembre 1948.)

Nos 1889 Sergent Burgart (Pierre), B. E. no 721.
1890 Sergent Mazeline (Henri), B. E. no 725.
1891 Sergent Englebert (Maurice), B. E. no 725.
1892 Caporal Pfeiffer (Lucien), B. A. no 724.
1893 Caporal-chef Bruzy (Gaston), B. E. no 725.
1894 Caporal-chef Tilhou (Charles), B. E. no 722.
1895 Sergent Collay (Roger), B. E. no 725.
1896 Sergent Jacquet (Maurice), B. E. no 725.
1897 Caporal-chef Quelais (Georges), B. E. no 725.
1898 Sergent-chef Lerebourg (Pierre), B. E. no 725.
1899 Caporal-chef Dragone (François), B. A. no 724.
1900 Caporal Hervio (Raymond), B. E. no 725.
1901 Sergent Bihan-Faou (François), B. E. no 725.
1902 Caporal-chef Berthy (Albert), B. E. no 722.
1903 Sergent Rychlinski (Wilfried), B. E. no 721.
1904 Sergent Gimbert (Henri), B. E. no 722.
1905 Caporal Broche (Luc), B. E. no 722.
1906 Soldat de 2e classe Bonnet (Max), B. E. no 722.
1907 Sergent Font (Paul), B. E. no 721.

f) Spécialité « télémécanicien ».

Sous-spécialité « radioélectricien ».

(A compter du 1er avril 1942.)

No 4171 Adjudant de réserve Botz (Charles), C. M. 221 (1) (2).

(A compter du 6 novembre 1948.)

Sous-spécialité « détection électro-magnétique ».

Nos 4172 Sergent-chef Zamparutti (Marius), B. E. no 723.
4173 Sergent Persin (André), B. E. no 949.
4174 Sergent Deshusses (René), B. E. no 949.
4175 Sergent Caruge (Albert), Z. D. A. no 901.
4176 Sergent Dezaubeaux (Jacques), B. E. no 723.
4177 Sergent Daumas (Fernand), B. E. no 723.
4178 Caporal-chef Cossec (René), 283e Ce B. R. E.
4179 Sergent Nicolas (Roger), 283e Ce B. R. E.
4180 Caporal-chef Cazes (Claude), Z. D. A. no 903.
4181 Sergent-chef Huchot (Marcel), B. D. C. A. no 72.
4182 Sergent Haas (Roland), C. S. T. A. no 73.
4183 Sergent Charrier (Michel), Z. D. A. no 903.
4184 Sergent Laurent (Roger), 1er D. I. V. A. R.
4185 Caporal-chef Berthoud (Jean), Z. D. A. no 901.
4186 Sergent Guinot (Georges), Z. D. A. no 903.
4187 Caporal-chef Drode (Roger), 5e R. A.
4188 Caporal-chef Mens (Corentin), 383 Ce B. R. E.
4189 Caporal-chef Demontaignac (Pierre), Z. D. A. no 901.
4190 Caporal - chef Garambois (Paul), 283e Ce B. R. E.
Nos 4191 Caporal-chef Raphose (André), Z. D. A. no 901.
4192 Caporal-chef Serres (Pierre), 281e Ce B. R. E.
4193 Caporal-chef Roux (Gérard), B. E. no 723.
4194 Sergent Bavouzet (Jean), 1er D. I. V. A. R.
4195 Sergent Sens (Noël), Z. D. A. no 903.

Sous-spécialité « radioélectricien ».

Nos 4196 Sergent Rouat (François), B. E. no 721.
4197 Sergent Vernat (Léon), air A. O. F.
4198 Sergent Mutel (Jean), B. E. no 723.
4199 Sergent Cezard (André), air A. O. F.
4200 Sergent Meyssac (Georges), B. A. 708.
4201 Sergent Paquereau (André), B. E. no 723.
4202 Sergent Degouille (Roger), air A. O. F.
4203 Sergent Manivel (Pierre), air A. O. F.
4204 Sergent-chef Forret (Germain), air A. O. F.
4205 Sergent Pelfret (Marcel), air A. O. F.
4206 Sergent Delahaie (Michel), C. T. A. no 805.
4207 Sergent Parrod (Raymond), B. A. no 708.
4208 Sergent Soumillard (Marcel), 3e escadre.
4209 Sergent Abeiel (René), 6e S. T. A. no 73.
4210 Sergent Quatremere (Roger), B. A. no 708.
4211 Sergent Vandenbussche (Robert), C. T. A. no 805.
4212 Sergent Chapelon (Marcel), C. S. T. A. no 73.
4213 Sergent Roche (Jean), Air A. O. F.
4214 Caporal-chef Saccadas (Laurent), B. E. no 723.
4215 Sergent Lelay (Joseph), 5e R. A.
4216 Sergent Hay (Louis), C. T. A. no 805.
4217 Sergent Moreal (Bernard), 3e escadre.
4218 Sergent Montaigut (Jean), B. A. no 708.
4219 Sergent Somoneau (Jean), 5e R. A.

III. — **Personnel non navigant du service général.**

1° Brevet supérieur de spécialiste du service général.

a) Spécialité « moniteur au sol d'entraînement au P. S. V. ».

(A compter du 29 octobre 1948.)

Nos 7 Sergent Cantin (Pierre), B. E. no 705.
8 Adjudant Delom (Georges), B. E. no 706.
9 Adjudant-chef Houtmann (Roger), 1er DIVAR.
10 Adjudant-chef Cugnot (Georges), B. E. no 703.
11 Adjudant Tauzy (Maurice), G. C. 2/3 « Alsace ».

(A compter du 3 décembre 1948.)

Nos 12 Adjudant Ayel (Antoine), G. T. 1/61 « Touraine ».
13 Adjudant-chef Fleck (Joseph), G. T. 1/62 « Algérie ».
14 Adjudant-chef Gérard (Jean), E. L. A. no 55.
15 Adjudant-chef Stizzel (Gabriel), B. E. no 706.
16 Sergent-chef Toussaint (Jean), G. C. 2/6 « Normandie-Niémen ».
17 Sergent-chef Arisi (André), C. P. O. A.
18 Sergent Courtade (Pierre), G. C. 1/6 « Corse ».

b) Spécialité « comptable ».

(A compter du 8 décembre 1948.)

Nos 604 Adjudant Lorenzetti (Charles), C. B. A. n° 759.
605 Adjudant-chef Riquart (Gérard), B. A. n° 117.
606 Adjudant-chef Allegre (Paul), C. B. A. n° 757.
607 Adjudant-chef Pucch (Paul), C. B. A. n° 756.
608 Sergent-chef Verdy (Jean), Z. D. A. n° 903.
609 Adjudant-chef Richard (Raymond), B. E. n° 741.
610 Adjudant-chef Penot (Daniel), C. B. A. n° 757.
611 Adjudant-chef Leleu (Emile), B. A. n° 117.
612 Adjudant Jarousse (Raymond), Z. D. A. n° 902.
613 Adjudant Jiguet-Covex (Hubert), C. B. A. n° 755.
614 Adjudant Guinchard (Robert), C. R. A. P. n° 201.
615 Adjudant-chef Maire (Robert), C. R. A. P. n° 201.
616 Adjudant-chef Bedex (Marcel), C. R. A. P. n° 209.
617 Sergent-chef Thivard (Albert), B. E. n° 740.
618 Sergent-chef Bourdet (Joseph), G. C. 2/5 « Ile-de-France ».
619 Sergent-chef Drouhin (François), C. T. R. R. T. n° 471.
620 Sergent-chef Bois (Marcel), C. R. A. P. n° 207.
621 Sergent Davisseau (Pierre), U. A. des E. A. en T. O.
622 Sergent-chef Bernigollo (Pierre), C. T. R. R. T. n° 473.
623 Sergent Poirel (Bernard), C. R. A. P. n° 201.
624 Sergent Delhaye (Pierre), B. A. n° 117.
625 Sergent-chef Cros (Jean), B. A. T. n° 140.

2° *Brevet élémentaire de spécialiste du service général.*

a) Spécialité « moniteur au sol d'entraînement au P. S. V. ».

(A compter du 29 octobre 1948.)

Nos 4 Sergent-chef Laborde-Ganne (Jean), G. C. 2/1 « Nice ».
5 Sergent Deguine (Robert), G. R. 2/33 « Savoie ».
6 Aspirant d'active Klinkammer (Maurice), G. R. 2/33 « Savoie ».

(A compter du 3 décembre 1948.)

N° 7 Sergent-chef Cathala (Louis), B. E. n° 705.

b) Spécialité « comptable ».

(A compter du 15 juillet 1945.)

Nos 1260 Adjudant-chef Auvigne (Louis), E. A. A. n° 601 (1) (2).
1261 Adjudant-chef Lefevre (Maurice), E. A. A. n° 601 (1) (2).
1262 Adjudant-chef Charron (Robert), C. T. R. R. T. n° 473 (1) (2).

(A compter du 24 novembre 1948.)

Nos 1263 Soldat de 2e classe Aggery (Gabriel), B. A. n° 117.
1264 Sergent-chef Castaing (Pierre), C. R. A. P. n° 203.
1265 Sergent Priou (Maurice), B. A. n° 117.
1266 Soldat de 2e classe Jon (Gilbert), E. A. A. n° 606.
1267 Sergent Le Bolloch (Albert), B. E. n° 740.
Nos 1268 Sergent-chef Prautois (Lucien), C. I. M. T. 231.
1269 Soldat de 2e classe Bastard (Claude), B. E. n° 740.
1270 Soldat de 1re classe Jullien (Daniel), 284e Ce B. R. E.
1271 Soldat de 2e classe Laroche (Pierre), 6e escadre.
1272 Soldat de 2e classe Chaber (Jean-Pierre), 6e escadre.
1273 Soldat de 2e classe Duchet (Michel), E. A. A. 601.
1274 Sergent-chef Laporte (Henri), E. A. A. 607.
1275 Soldat de 1re classe Chevallier (Henri), U. A. des E. A. en T. O.
1276 Soldat de 2e classe Henry (Raymond), E. M. Air Maroc.
1277 Caporal Leroux (Jean), E. M. Air Maroc.
1278 Caporal Moliere (André), D. M. A. A. 622.
1279 Sergent Bousquet (Roger), E. M. 4e R. A.
1280 Caporal Verdier (Emile), E. M. Air Maroc.
1281 Soldat de 2e classe Bernard (Paul), S. R. M. A. A. en A. F. N.
1282 Soldat de 2e classe Albertin (Emile), E. M. Air Maroc.
1283 Soldat de 2e classe Bonithon (Daniel), 6e escadre.
1284 Adjudant-chef Boutin (André), E. M. 2e R. A.
1285 Adjudant-chef Joyet (Maurice), E. M. C. S. E. A. et 3e R. A.
1286 Adjudant-chef Corbiere (René), E. M. C. S. E. A., 3e R. A.
1287 Adjudant-chef Pervalet (Raymond), B. E. n° 701.
1288 Adjudant-chef Bonfils (Maurice), B. E. n° 701.
1289 Adjudant-chef Tessonneau (Wilson), E. M. C. S. E. A., 3e R. A.
1290 Adjudant-chef Lalanne (Alexis), E. M. C. S. E. A., 3e R. A.

c) Spécialité « moniteur d'éducation physique ».

(A compter du 1er août 1944.)

N° 10 Sergent-chef Verdier (Charles), B. A. 117 (1) (2).

d) Spécialité « infirmier ».

(A compter du 2 juin 1942.)

N° 327 Caporal Alexandre (Fernand), B. E. n° 701 (1) (2).

(A compter du 3 novembre 1948.)

N° 336 Caporal-chef Hamoignon (Jean), C. R. A. P. n° 205 (2).

(A compter du 22 décembre 1948.)

Nos 329 Sergent-chef Bioret (Claude), E. M. 2e R. A.
330 Sergent Pinault (Joseph), C. R. A. P. n° 204.
331 Sergent-chef Auvinet (Clément), C. E. I. T.
332 Caporal-chef Legrand (Jean), D. B. A. n° 109.
333 Caporal Kerbrat (Raymond), Air A. O. F.
334 Caporal Verdalle (Michel), Air E. O.
335 Soldat de 2e classe Galoux (Georges), B. E. n° 723.
336 Soldat de 1re classe Guérin (Jean), 1re DIVAR.
337 Soldat de 2e classe David (Jean), P/D. C. n° 71.
338 Sergent Gagglioli (Alfred), D. B. A. n° 106.
Nos 339 Caporal-chef Grison (Louis), P. D. C. n° 71.
340 Sergent-chef Bontemps (André), M. R. S. S. n° 821.
341 Soldat de 2e classe Hermsdorff (Henri), B. E. n° 706.
342 Soldat de 2e classe Guérin (Hubert), B. E. n° 702.
343 Caporal-chef Pourradier (Robert), M. R. S. S. n° 823.
344 Soldat de 1re classe Verona (Antoine), B. A. n° 149.
345 Soldat de 2e classe Marmet (Alfred), C. I. M. T. n° 232.
346 Sergent Biroleau (Robert), B. E. n° 722.
347 Soadat de 2e classe Quere (Marcel), Air E. O.
348 Sergent Browarski (Donald), Air A. O. F.
349 Caporal-chef Dubo (Maximin), C. I. M. T. n° 236.
350 Caporal Hegro (Jacques), Air A. O. F.
351 Sergent Varry (Michel), D. B. A. n° 126.
352 Caporal Courtois (André), B. A. n° 152.
353 Caporal-chef Roue (François), B. A. n° 155.
354 Soldat de 2e classe Rogeau (Jacques), B. A. n° 150.

e) Spécialité « sécurité incendie ».

(A compter du 1er novembre 1948.)

Nos 91 Adjudant-chef Wattrée (André), B. A. n° 152.
92 Sergent Rougier (René), Air E. O.
93 Sergent Garaudet (Raymond), B. E. n° 702.
94 Sergent Cabello (Joseph), M. R. H. n° 784.
95 Sergent Vallet (Henri), B. E. n° 705.
96 Sergent-chef Lloberes (Maurice), C. I. M. T. n° 236.
97 Sergent-chef Zabalo (Jean), B. E. n° 706.
98 Sergent Gounin (Etienne), B. A. T. n° 141.
99 Sergent Faurie (Pierre), A. M. R. H. 1/784.

4° *Brevet de contrôleur d'aérodrome.*

(A compter du 1er octobre 1948.)

N° 99 Lieutenant Rousseau (Roger), B. A. n° 708.

(A compter du 11 octobre 1948.)

N° 100 Lieutenant de vaisseau Chouillet (Henri), détaché B. E. n° 701.

(A compter du 8 novembre 1948.)

Nos 101 Capitaine Bertrand (Hubert), B. A. T. n° 141.
102 Lieutenant Perrin (Henri), B. A. T. n° 141.
103 Lieutenant Vincent (Jean), B. A. T. n° 141.

(A compter du 10 novembre 1948.)

N° 104 Lieutenant Milard (René), B. A. T. n° 151.

(A compter du 1er décembre 1948.)

N° 105 Lieutenant Champromis (Jean), B. A. n° 150.

(A compter du 7 décembre 1948.)

N° 106 Lieutenant Boube (Henry), B. A. n° 152.

5° *Brevet de spécialiste du service général.*

Spécialité « cuisinier de 1re classe ».

(A compter du 15 août 1948.)

Nos 689 Sergent Louron (Théophile), C. R. A. P. n° 209.

690 Caporal-chef Puydoyeux (Claude), 21e escadre.

691 Caporal-chef Potard (Jean), 283e cie B. R. E.

692 Caporal-chef Andrieux (Guy), 21e escadre.

(A compter du 1er octobre 1948.)

N° 693 Caporal-chef Bonnacie (Louis), 21e escadre.

Spécialité « cuisinier de 2e classe ».

(A compter du 18 mai 1948.)

N° 694 Caporal-chef Bestard (Jacques), C. I. M. T. n° 232 (2).

(A compter du 15 août 1948.)

Nos 695 Caporal Chavot (Marcel), 21e escadre.

696 Caporal Coste (Jean), D. M. n° 646.

Les intéressés sont classés dans leur nouvelle spécialité à compter de la date d'homologation de leur brevet, sauf en ce qui concerne:

1° Le personnel appartenant à la marine nationale;

2° Le personnel officier, pour lequel un reclassement éventuel sera prononcé par le service du personnel de l'armée de l'air (1er bureau);

3° Les pilotes de planeurs: ceux-ci restent classés dans le corps du personnel auquel ils appartenaient.

Les diplômes correspondants seront adressés directement par les soins du service du personnel de l'armée de l'air (2e bureau).

Les commandants de formations dont dépendent les intéressés voudront bien, chacun en ce qui le concerne, donner tous ordres nécessaires pour assurer la mise à jour rigoureuse des pièces matricules des intéressés.

(1) Pour régularisation.
(2) Par équivalence.

Liste des sous-officiers admis à l'école spéciale militaire interarmes, concours des corps de troupe, dixième série (juin 1948).

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 septembre 1948: page 9083, 73e ligne, au lieu de: « Ducluzeaux (Christian) », lire: « Ducluzaux (Christian) ».

(Le reste sans changement.)

Liste nominative par ordre alphabétique des élèves aspirants de réserve admis au troisième stage d'E. A. R. de 1948 conformément à l'instruction n° 6000/EMAA/5 EC du 19 décembre 1947 (B. O. Air n° 52 du 29 décembre 1947), son modificatif 2450/EMAA 5 EC du 4 mai 1948 et instruction 6400/EMGFAA/5 EC du 16 novembre 1948 (D. M. n° 628 /CAB/MIL/5 P du 27 janvier 1949).

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 février 1949, pages 1327 et 1328:

CANDIDATS ADMIS SUR TITRES

1re Région aérienne

Personnel télémécanicien.

Après: « François (Raymond-Emile) », au lieu de: « Mayeno (Georges-Joseph) », lire: « Mayene (Georges-Joseph) ».

2e Région aérienne

Personnel administratif.

Après: « Lasaussée (Charles) », au lieu de: « Lorthoir (Jean-Carlos) », lire: « Lorthioir (Jean-Carlos) ».

Commandement supérieur des écoles de l'air et de la 3e région aérienne

Personnel administratif.

Au lieu de: « Avienant (Marcel-Pierre) », lire: « Avignant (Marcel-Pierre) ».

4e Région aérienne

Personnel sédentaire.

Après: « Delay (Pierre-Denis) », ajouter: « Driant (Martial-Germain) ».

5e Région aérienne

Personnel sédentaire.

Après: « Pouillet (Gilbert-Jacques) », au lieu de: « Quido (Pierre-André) », lire: « Quidu (Pierre-André) ».

1re Division aérienne

Personnel sédentaire.

Après: « Delsol (Antoine-Raymond) », rayer: « Driant (Martial-Germain) ».

CANDIDATS ADMIS APRES CONCOURS

2e Région aérienne

Personnel navigant.

Après: « Delaruelle (Georges-Edouard) », rayer: « Court (Henri); Pouzet (Pierre-Marie) ».

Personnel sédentaire.

Après: « Bernard (Maurice-Eugène) », ajouter: « Court (Henri); Pouzet (Pierre-Marie) ».

(Le reste sans changement.)

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret n° 49-231 du 21 février 1949 modifiant le décret n° 47-2241 du 19 novembre 1947 portant règlement d'administration publique et fixant le statut particulier du corps de l'inspection générale du ministère de l'industrie et du commerce.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, et notamment son article 2, ainsi conçu:

« Des règlements d'administration publique portant statuts particuliers préciseront pour le personnel de chaque administration ou service, ainsi que, le cas échéant, pour le personnel appelé à être affecté dans plusieurs administrations ou services, les modalités d'application des dispositions de la présente loi »;

Vu le décret n° 47-2241 du 19 novembre 1947 portant règlement d'administration publique et fixant le statut particulier du corps de l'inspection générale du ministère de l'industrie et du commerce;

Vu la loi n° 48-1437 du 14 septembre 1948 portant aménagement dans le cadre du budget général pour l'exercice 1948 des dotations de l'exercice 1947, reconduit à l'exercice 1948 au titre du budget ordinaire (services civils) et des budgets annexes (dépenses ordinaires civiles);

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 1er du décret n° 47-2241 du 19 novembre 1947 susvisé est modifié comme suit:

« Le corps de l'inspection générale du ministère de l'industrie et du commerce comprend deux grades:

« Inspecteur général;

« Inspecteur.

« L'effectif total du corps de l'inspection générale est fixé à quinze et réparti comme suit:

« Inspecteurs généraux..... 7

« Inspecteurs 8

« Chaque grade comprend trois échelons ».

Art. 2. — L'article 5 du décret n° 47-2241 du 19 novembre 1947 susvisé est complété comme suit:

« A l'expiration de cette période, l'inspecteur général placé à la tête du corps de l'inspection générale, après avis de la commission administrative paritaire de ce corps, présente sur leurs aptitudes et leur manière de servir un rapport au ministre qui, s'il y a lieu, prononce leur titularisation dans les formes prévues à l'article 2 ci-dessus ».

Art. 3. — L'article 7 du décret n° 47-2241 du 19 novembre 1947 susvisé est modifié comme suit:

« Les promotions au grade d'inspecteur général ne peuvent être faites qu'en faveur des fonctionnaires justifiant d'au moins quatre ans d'ancienneté dans le grade d'inspecteur.

« La durée moyenne du temps normalement passé dans chaque échelon des grades d'inspecteurs généraux et d'inspecteurs est fixée à deux années.

« Ce délai peut être réduit de six mois au maximum pour les inspecteurs généraux et inspecteurs les mieux notés ».

Art. 4. — L'article 8 du décret n° 47-2241 du 19 novembre 1947 est modifié comme suit:

« Les propositions d'avancement sont présentées par l'inspecteur général placé à la tête du corps de l'inspection générale ».

Art. 5. — L'article 9 du décret n° 47-2241 du 19 novembre 1947 est modifié comme suit:

« Le nombre des fonctionnaires du corps de l'inspection générale du ministère de l'industrie et du commerce susceptibles d'être détachés ou mis en disponibilité ne peut excéder sept ».

Art. 6 — L'article 10 du décret n° 47-2241 du 19 novembre 1947 est modifié comme suit:

« Pendant une période de trois années à compter du 13 janvier 1947, il pourra être procédé à des nominations d'inspecteurs généraux et d'inspecteurs dans les conditions ci-après ».

Art. 7. — L'article 11 du décret n° 47-2241 du 19 novembre 1947 est modifié comme suit:

« Cinq emplois au maximum pour l'ensemble du corps pourront être attribués à des fonctionnaires civils ou à des militaires âgés de trente-deux ans au moins et de cinquante-six ans au plus, justifiant d'au

moins huit années d'ancienneté de service et qui, en raison de leur compétence et de leur expérience paraîtront spécialement qualifiés ».

Art. 8. — L'article 13 du décret n° 47-2241 du 19 novembre 1947 est modifié comme suit:

« Les fonctionnaires nommés dans les corps de l'inspection générale du ministère de l'industrie et du commerce en application des articles 11 et 12 ci-dessus sont placés en position de détachement conformément aux dispositions des articles 97 à 112 de la loi susvisée du 19 octobre 1946.

« Ils peuvent être titularisés dans leur nouveau grade après un stage d'un an au minimum.

« A l'expiration de cette période, l'inspecteur général placé à la tête du corps de l'inspection générale, après avis de la commission administrative paritaire de ce corps, présente, sur leurs aptitudes et leur manière de servir, un rapport au ministre qui, s'il y a lieu, prononce leur titularisation dans les formes prévues à l'article 2 du présent décret.

« Les agents ayant exercé pendant un an au moins dans l'un des cadres du département de l'industrie et du commerce un emploi supérieur, affecté d'un traitement au moins égal à celui d'administrateur civil de 2e classe, pourront être dispensés de stage avant leur titularisation ».

Art. 9. — Le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 février 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,
JEAN BIONDI.

Décret n° 49-232 du 21 février 1949 modifiant le décret n° 48-877 du 27 mai 1948 instituant au ministère de l'industrie et du commerce un comité consultatif de l'utilisation de l'énergie.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 10 mars 1948 sur l'utilisation de l'énergie;

Vu le décret n° 48-877 du 27 mai 1948 instituant au ministère de l'industrie et du commerce un comité consultatif de l'utilisation de l'énergie,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 3 du décret n° 48-877 du 27 mai 1948 est modifié comme suit:

. . . . . .

« 5° Sept représentants des utilisateurs d'énergie ».

. . . . . .

(Le reste est sans changement.)

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 février 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Décret du 21 février 1949 portant nomination d'un administrateur de Gaz de France (service national).

Le président du conseil des ministres,

Vu la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, et notamment l'article 20;

Vu le décret du 23 décembre 1948 portant nomination des membres du conseil d'administration d'Electricité de France (service national);

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Décrète:

Art. 1er. — M. Verret, directeur de l'organisation économique et du contrôle des entreprises publiques, est nommé administrateur de Gaz de France (service national), en remplacement de M. Closon.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 février 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Décret du 21 février 1949 portant nomination d'un administrateur de Gaz de France (service national).

Le président du conseil des ministres,

Vu la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, et notamment l'article 20;

Vu le décret du 23 décembre 1948 portant nomination des membres du conseil d'administration d'Electricité de France (service national);

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Décrète:

Art. 1er. — M. Le Cueller (Jean), inspecteur divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre, détaché au ministère de l'industrie et du commerce, est nommé administrateur de Gaz de France (service national), en remplacement de M. Ansay, dont la démission est acceptée.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 février 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Autorisation d'exploitation d'une mine de houille.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Sur la proposition du directeur des mines et de la sidérurgie,

Vu la pétition en date du 19 mai 1947 présentée par M. Adrien Frappier, président du conseil d'administration de la Société anonyme des établissements Bessonneau, au capital de 28 millions de francs, dont le siège social est à Angers, 21, rue Louis-Gain, agissant au nom de ladite société, suivant les pouvoirs qui lui ont été délégués à cet effet, en vue d'obtenir un permis d'exploitation de mines de houille portant sur les communes de Chaudefonds-sur-Layon, Saint-Aubin-de-Luigné, Chalonnes-sur-Loire, arrondissement de Cholet, département de Maine-et-Loire,

Vu les plans en triple expédition et autres pièces produites à l'appui de la pétition;

Vu les pièces de l'enquête à laquelle il a été procédé du 15 janvier au 15 février 1948;

Vu les rapports et avis des ingénieurs des mines en date des 16 juin et 5 juillet 1948;

Vu l'avis du préfet de Maine-et-Loire en date du 17 juillet 1948;

Vu la lettre des Charbonnages de France en date du 22 décembre 1947 déclarant ne pas revendiquer le gisement;

Vu l'avis du conseil général des mines en date du 24 janvier 1949;

Vu la loi du 28 juin 1927 instituant les permis d'exploitation de mines et le décret du 29 avril 1928 portant réglementation d'administration publique pour son application;

Vu la loi du 27 juillet 1940 portant simplification des actes administratifs individuels;

Vu la loi du 17 mai 1946 sur la nationalisation des combustibles minéraux solides,

Arrête:

Art. 1er. — Il est attribué à la Société anonyme des établissements Bessonneau un permis d'exploitation de mines de houille, sur le territoire des communes de Chaudefonds-sur-Layon, Saint-Aubin-de-Luigné, Chalonnes-sur-Loire, arrondissement de Cholet, département de Maine-et-Loire.

Ce permis sera valable à l'intérieur d'un périmètre ainsi défini:

A l'Ouest, par une ligne droite partant du point A, axe du puits n° 3, dans anciens travaux de la Société des houillères de Chalonnes-sur-Loire, situé sur la commune de Chalonnes-sur-Loire, pour aboutir au point B, intersection du bord Est du chemin d'intérêt commun n° 21, de Chaudefonds à Ardenay, avec le bord Sud de la route nationale n° 751, de Rochefort-sur-Loire à Chalonnes-sur-Loire;

Au Sud, par une ligne droite partant du point B ci-dessus défini, pour aboutir au point C, intersection du bord Est du chemin vicinal ordinaire n° 2, de Saint-Aubin-de-Luigné à la Haie-Longue, avec le bord Sud de la route nationale n° 751, de Rochefort-sur-Loire à Chalonnes;

Au Nord-Est, par une ligne droite CA, partant du point C ci-dessus défini pour aboutir au point A ci-dessus défini,

lesdites limites renfermant une étendue superficielle de 87,5 ha.

Art. 2. — Le directeur des mines et de la sidérurgie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et affiché dans les communes sur lesquelles porte le permis.

Fait à Paris, le 18 février 1949.

Pour le ministre de l'industrie et du commerce:
Le directeur du cabinet,
PIERRE DREYFUS.

Comité consultatif de l'utilisation de l'énergie.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 10 mars 1948 sur l'utilisation de l'énergie;

Vu le décret n° 48-877 du 27 mai 1948 instituant au ministère de l'industrie et du commerce un comité consultatif de l'utilisation de l'énergie, modifié par le décret n° 48-1932 du 18 décembre 1948 et le décret n° 49-232 du 21 février 1949,

Arrête:

Article unique. — Est nommé membre du comité consultatif de l'utilisation de l'énergie, à titre de représentant des utilisateurs d'énergie:

M. Coudé du Foresto, ingénieur, président de la régie de l'électricité des Deux-Sèvres.

Fait à Paris, le 21 février 1949.

ROBERT LACOSTE.

Diplôme de chef de travaux miniers de la France d'outre-mer.

Par arrêté en date du 16 février 1949, le diplôme de chef de travaux miniers de la France d'outre-mer est attribué aux élèves ci-après désignés, par ordre de mérite, qui ont suivi en 1947-1948 les cours de la section d'études minières coloniales de l'école technique des mines d'Alès:

1° *Elèves ayant suivi simultanément les cours de la section complémentaire facultative* (art. 23 du décret du 1er juin 1941, modifié par le décret du 6 juillet 1943) *et ceux de la section d'études minières coloniales.*

Magnat (Gérard).
Milot (Charles).
Beaudouard (Guy).
Sicard (Camille).

2° *Elèves ayant suivi les cours de la seule section d'études minières coloniales.*

Laurens (Henri).
Halle (Ernest).
Ratlut (Paul).
Roatta (Guy).
Berille (André).
Botte (Eloi).
Friesz (René).
Boucher (Alfred).
Bidet (Maurice).
Muniz (Raymond).
Duplan (Jean).
Roux (Fernand).
Robert (Michel).

Attribution du diplôme d'ancien élève de l'école technique des mines de Douai aux élèves sortis de l'école en 1948.

Par arrêté en date du 16 février 1949, le diplôme d'ancien élève de l'école technique des mines de Douai est accordé aux élèves sortis de l'école en 1948 dont les noms suivent:

a) *Elèves français.*

1 Leleux (René-Louis).
2 Rasny (Bernard).
3 Paul (Michel-Louis-Arthur).
4 Wujek (Alexandre).
5 Loire (Roger-Gustave-Eugène).
6 Herbaut (Jules-Maurice).
7 Gérard (Albert).
8 Leclercq (Robert-Jean).
9 Deparis (Claude-Adonis).
10 Hermel (Léonard-Alexis).
11 Couture (Pierre-Henri).
12 Denis (André).
13 Boumedi (Léon-Jean).
14 Opigez (Guy-Clotaire).
15 Bernard (Raymond-Emile).
16 Wattiez (Jean).
17 Chollot (Jean-Auguste).
18 Kubala (Edouard).
19 Burelli (Libertario).
20 Grimbert (Kléber-Clovis-Joseph).
21 Jaskowiak (Stanislas).
22 Kobierski (Henri-Stanislas).
23 Druon (Marcel-Léandre).
24 Bailly (René-Achille-Victor).
25 Roupen (Marcel).
26 Jankowski (Stanislas).
27 Delbosc (Pierre-Jean-Marcel).
28 Baecher (Jean-Chrétien).
29 Firmin (Georges-René-Marcel).
30 Czeck (Casimir-Wadyslas).
31 Bierlerzewski (Stanislas-Charles).
32 Strzelecki (Edmond).
33 Rosiaux (Idiephonse-Charles).
34 Tournay (Robert).
35 Platel (Louis-Alfred-Arthur).
36 Pollet (Yves-Joseph-Gérard).
37 Carpentier (Michel-Pierre-Gustave).
38 Kureck (Jean).
39 Zimny (Marian).
40 Joseph (François).
41 Faux (Clément).

b) *Elève étranger.*

Winnicki (Edouard).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Nomination des représentants du personnel au conseil de réseau du chemin de fer de la Méditerranée au Niger.

Par arrêté en date du 18 février 1949, abrogeant l'arrêté du 5 décembre 1945, ont été nommés membres du conseil de réseau du chemin de fer de la Méditerranée au Niger, au titre de représentants du personnel:

M. Cavigioli, représentant le syndicat C. G. T. du personnel du Méditerranée-Niger.

M. Chéry (Eugène), représentant le syndicat Force ouvrière des employés et ouvriers du Méditerranée-Niger.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Organisation du groupement national interprofessionnel de production et d'utilisation des semences, graines et plants (5e section: Pommes de terre et topinambours).

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'acte provisoirement applicable dit loi du 11 octobre 1941 sur l'organisation du marché des semences, graines et plants;

Vu l'ordonnance du 3 août 1944 relative à la mobilisation et à la circulation des denrées agricoles;

Vu l'ordonnance du 3 août 1944 relative à l'organisation du ravitaillement et de la production agricole,

Arrête:

Art. 1er. — Les attributions dévolues par la loi provisoirement applicable du 11 octobre 1941 à la section Pommes de terre et topinambours du groupement national interprofessionnel de production et d'utilisation des semences, graines et plants, seront provisoirement exercées par le commissaire du Gouvernement auprès de cet organisme.

Art. 2. — Le commissaire du Gouvernement est assisté dans l'exercice des attributions prévues à l'article 1er du présent arrêté par une commission consultative de trente-deux membres nommés par arrêté du ministre de l'agriculture et composée ainsi qu'il suit:

Le président de la commission officielle de contrôle ou son représentant;

Un membre du comité technique permanent de la sélection (section Pommes de terre);

Le président de la fédération nationale des exploitants;

Huit producteurs de pommes de terre, membres de la confédération générale des producteurs de pommes de terre, représentant la fédération nationale des producteurs de plants de pommes de terre;

Six producteurs de pommes de terre, dont quatre membres de la confédération générale des producteurs de pommes de terre, représentant la fédération nationale des producteurs de pommes de terre de consommation, et deux représentants de la fédération des producteurs de pommes de terre industrielles;

Trois producteurs administrateurs de coopératives de vente de plants de pommes de terre;

Trois producteurs administrateurs de coopératives d'approvionnement;

Un membre du syndicat des sélectionneurs de plants de pommes de terre, créateurs de variétés nouvelles;

Six négociants en plants de pommes de terre;

Un membre de la société générale des coopératives de consommation;

Un représentant de la chambre syndicale de la féculerie.

Art. 3. — Le directeur de la production agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 3 janvier 1949.

PIERRE PELIMLIN.

Composition d'un comité technique paritaire (institut national de la recherche agronomique).

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret n° 47-1370 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires, modifié par le décret n° 48-1708 du 5 novembre 1948;

Vu l'arrêté interministériel du 10 juillet 1948 créant un comité technique paritaire central auprès du directeur de l'institut national de la recherche agronomique,

Arrête:

Art. 1er. — La composition du comité paritaire créé par l'arrêté interministériel susvisé du 10 juillet 1948 est fixée comme suit:

Président.

Le directeur de l'institut national de la recherche agronomique.

A. — *Représentants de l'administration.*

Membres titulaires.

Le sous-directeur de l'institut national de la recherche agronomique.

L'inspecteur général de la recherche agronomique.

Un directeur central de recherches.

Un chef de bureau de l'institut national de la recherche agronomique.

Membres suppléants.

Un directeur central de recherches.

Un chef et un sous-chef de bureau de l'institut national de la recherche agronomique.

B. — *Représentants du personnel*

	Membres titulaires.	Membres suppléants.
Syndicat national du personnel de l'institut national de la recherche agronomique (autonome).....	—	—
Syndicat chrétien du personnel de la recherche agronomique (C. F. T. C.).	2	1
Syndicat national du personnel de la recherche agronomique (C. G. T.)....	2	1
	1	1
	5	3

Art. 2. — Le directeur de l'institut national de la recherche agronomique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 janvier 1949.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation;
Le directeur du cabinet,
JEAN EBERHARD.

Homologation de statuts et règlements intérieurs des syndicats d'attribution et de défense du label de qualité pour les fromages.

Par arrêtés du ministre de l'agriculture en date du 11 février 1949, ont été homologués les statuts et règlements intérieurs des syndicats d'attribution et de défense du label de qualité pour les fromages ci-après désignés:

Brie fermiers;

Brie laitier de Melun et brie de Montereau.

L'original de ces textes peut être consulté au ministère de l'agriculture (direction de la production agricole, 2e bureau).

Approbation de la décision modifiant une cotisation destinée au financement du comité interprofessionnel du vin de Champagne.

Le ministre de l'agriculture et le syndicat aux affaires économiques,

Vu la loi provisoirement applicable du 12 avril 1941 portant création du comité interprofessionnel du vin de Champagne;

Vu le décret provisoirement applicable du 2 septembre 1942 relatif au statut financier du comité interprofessionnel du vin de Champagne;

Vu l'arrêté provisoirement applicable du 20 septembre 1942 relatif à la perception des taxes ou cotisations destinées à alimenter la caisse de la communauté champenoise;

Vu l'arrêté du 22 juillet 1948 approuvant la décision V2-1947 en date du 30 août 1947 du commissaire du Gouvernement auprès du comité interprofessionnel du vin de Champagne relative au droit perçu au titre des vendanges de l'année 1947,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont approuvées les dispositions de l'article X de la décision V2-1948, prise en date du 9 septembre 1948 par le commissaire du Gouvernement auprès du comité interprofessionnel du vin de Champagne et relative au droit perçu en faveur de cet organisme au titre des vendanges de l'année 1948.

Art. 2. — Le directeur de la production agricole au ministère de l'agriculture et le directeur de l'organisation économique et du contrôle des entreprises publiques au secrétariat d'Etat aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 février 1949.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EBRHARD.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Révocation de délégués mineurs.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 février 1949: page 1871, 2e colonne, 1re ligne, au lieu de: « 22 délégués », lire: « 17 délégués »; dernière ligne, ajouter: « M. Bernard (Omer), délégué titulaire à la fosse 10/20 de la concession de Courrières du groupe Hénin-Liétard ».

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 21 février 1949 portant titularisation d'administrateurs des colonies et des services civils de l'Indochine.

Par décret en date du 21 février 1949, sont titularisés les administrateurs des colonies ou des services civils de l'Indochine, précédemment nommés à titre précaire, dont les noms suivent:

A. — *Comme administrateurs de 2e classe.*

1° *Des colonies.*

M. Gauthier (Pierre-Georges-Paul), à compter du 14 avril 1946.

2° *Des services civils de l'Indochine.*

M. Fontan (Bernard-Jean-Henri-Joseph), à l'échelon après deux ans, à compter du 17 janvier 1946.

M. Rolin (Jean-Pierre-Claude), à compter du 16 janvier 1946.

B. — *Comme administrateurs de 3e classe des colonies.*

M. Bruhat (Auguste), à compter du 1er avril 1946.

M. Lota (Paul-Antoine), à compter du 11 mars 1946.

M. Touboul (Joseph), à compter du 14 octobre 1946.

M. Valton (Gaston-François), à compter du 1er décembre 1945.

C. — *Comme administrateurs adjoints de 1re classe.*

1° *Des colonies.*

M. Cherit (Mabrouk), à l'échelon après trois ans, à compter du 1er mars 1946.

M. Delort (Jean-Pierre-Paul), à compter du 1er janvier 1946.

M. Hervouet (Honoré-Charles-Rémy-Marcel), à compter du 14 octobre 1946.

M. Moreau (Jean-Ernest-Célestin), à compter du 16 mars 1946.

M. Roudaut (Constant-François), à compter du 14 octobre 1946.

2° *Des services civils de l'Indochine.*

M. Jousselin Chagrin de Saint-Hilaire (Guy), à compter du 1er mars 1945.

D. — *Comme administrateurs adjoints de 2e classe des colonies.*

M. Barbas (François-Joseph-Henry), à compter du 14 octobre 1946.

M. Barthelemy (Roger-François-Victor), à compter du 17 janvier 1946.

M. Lamothe (Nelson-Jean-Roger), à compter du 25 octobre 1945.

M. Paillere (Michel-Jean-Bernard), à compter du 9 mars 1946.

M. Reboul (Gilles-Alain), à compter du 9 janvier 1946.

M. Touze (Raphaël-Léonard), à compter du 11 mars 1946.

E. — *Comme administrateurs adjoints de 3e classe des colonies.*

M. Attali (Yves-Gérard-Jean), à compter du 24 février 1946.

M. Barma (Victor-Alfred-Denis), à compter du 4 janvier 1946.

M. Lemasson (Georges-Albert-Emile), à compter du 3 avril 1946.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret du 19 février 1949 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret n° 47-408 du 6 mars 1947 relatif à l'organisation du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, modifié par le décret du 12 juin 1947;

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 19 janvier 1949 portant nomination d'un inspecteur général de la reconstruction et de l'urbanisme;

Vu l'arrêté du 19 janvier 1945 chargeant un inspecteur général des fonctions de chef du service de l'inspection générale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Salaun (Yves), inspecteur général, chargé des fonctions de chef du service de l'inspection générale, à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, dans la limite de ses attributions et à l'exclusion des décrets, tous arrêtés, actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe.

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 février 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Date du concours prévu par le décret du 14 février 1949 pour le recrutement de médecins inspecteurs stagiaires de la santé.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'article 14 de la loi du 14 septembre 1948 portant aménagement dans le cadre du budget général, pour l'exercice 1948, des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948;

Vu le décret du 15 avril 1937 et les textes subséquents concernant l'hygiène publique;

Vu le décret du 19 janvier 1946 relatif à l'organisation du ministère de la santé publique et de la population;

Vu le décret du 14 février 1949 autorisant l'ouverture d'un concours pour le recrutement de médecins inspecteurs stagiaires de la santé;

Vu l'avis du directeur général de l'hygiène publique et des hôpitaux;

Sur la proposition du directeur adjoint de l'administration générale du personnel et du budget,

Arrête:

Art. 1er. — La date d'ouverture des épreuves écrites du concours prévu par le décret du 14 février 1949, en vue du recrutement de dix médecins inspecteurs stagiaires de la santé, est fixée au 22 avril 1949.

Art. 2. — Le directeur adjoint de l'administration générale du personnel et du budget est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 février 1949.

PIERRE SCHNEITER.

Nomination de membres de la commission prévue à l'article 15 « bis » de l'ordonnance du 19 octobre 1945, modifiée et complétée par la loi du 18 août 1948.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles, modifiée par la loi du 18 août 1948, et notamment l'article 15 *bis;*

Vu l'arrêté du 22 décembre 1948 fixant la composition de la commission chargée d'établir la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables par les organismes de la sécurité sociale;

Sur la proposition du directeur général de la sécurité sociale et du chef du service central de la pharmacie,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont nommés membres de la commission prévue à l'article 15 *bis* de l'ordonnance du 19 octobre 1945, modifiée et complétée par la loi du 18 août 1948, en qualité de représentants désignés par les syndicats les plus représentatifs du personnel technique des laboratoires de spécialités pharmaceutiques:

M. Orihac, représentant la fédération nationale des industries pharmaceutiques et de la droguerie (C. G. T. F. O.).

M. Leroy, représentant le syndicat national des cadres des industries pharmaceutiques (C. G. C.).

Art. 2. — Le directeur général de la sécurité sociale et le chef du service central de la pharmacie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 février 1949.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
BOIDÉ.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Clôture des opérations de rapatriement pour les ressortissants français.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret n° 47-477 du 4 mars 1947;
Vu l'arrêté du 13 novembre 1947,

Arrête:

Art. 1er. — La clôture des opérations de rapatriement, en ce qui concerne les ressortissants français, est fixée au 1er mars 1949 pour la Roumanie.

Les conditions d'application prévues aux articles 2 et 3 du décret n° 47-477 du 4 mars 1947 restent en vigueur en ce qui concerne le présent arrêté.

Art. 2. — Le directeur du contentieux, de l'état civil et des recherches est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 février 1949.

Pour le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre:
Le directeur du cabinet,
EMMANUEL CHALANSON.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1949

Ordre du jour du mardi 22 février 1949.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion d'urgence du projet de loi reportant la date des élections aux conseils généraux dans les départements d'outre-mer. (N° 6365.)

2. — Discussion d'urgence de la proposition de résolution de M. Marc Scherer et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à associer la nation française aux manifestations et aux cérémonies commémorant le centenaire de la mort de Frédéric Chopin. (Nos 6314-6186. — M. Garaudy, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de loi de M. Yves Fagon et plusieurs de ses collègues relative à l'organisation administrative. (Nos 3915-4608. — M. Yves Fagon, rapporteur.)

4. — Discussion des propositions de loi: 1° de M. Joseph Denais tendant à préciser les règles de déréquisition des voitures automobiles; 2° de MM. Palewski et Dusseaulx tendant à modifier la loi n° 47-1502 du 14 août 1947 et la loi du 11 juillet 1938 en ce qui concerne les réquisitions des véhicules automobiles; 3° de M. Edgar Faure relative aux réquisitions de véhicules automobiles; 4° de M. Ramarony tendant à modifier l'article 23 de la loi du 11 juillet 1938 relatif aux réquisitions. (Nos 3324-3352-3564-4015-5148. — M. Emile-Louis Lambert, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de résolution de M. Anxionnaz tendant à inviter le Gouvernement à modifier l'article 37 du décret du 28 novembre 1938 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 11 juillet 1938, en ce qui concerne l'évaluation des indemnités accordées en matière de réquisitions. (Nos 3040-5014. — M. Emile-Louis Lambert, rapporteur.)

6. — Discussion: 1° du projet de loi portant création de postes à la cour d'appel de Paris et modifiant le décret-loi du 25 juin 1934 relatif à l'organisation judiciaire; 2° du projet de loi modifiant l'effectif de la cour d'appel d'Amiens, de la chambre détachée à Metz de la cour d'appel de Colmar et de l'administration centrale du ministère de la justice: 3° de la proposition de loi de M. Charlet, sénateur, et plusieurs de ses collègues portant création d'une chambre supplémentaire à la cour d'appel de Limoges. (Nos 5631-6250-3183-6465. — M. Garet, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de résolution de M. Barrachin tendant à instituer une commission permanente d'instruction des demandes en autorisation de poursuites. (Nos 5706-6310 — Mme Peyroles, rapporteur.)

8. — Discussion de la proposition de loi de M. Jean Cayeux et plusieurs de ses collègues tendant à reporter la limite d'âge fixée pour l'octroi des prestations familiales pour certaines catégories de bénéficiaires. (Nos 917-1742-1958. — M. Meck, rapporteur.)

9. — Discussion de la proposition de loi de M. Raymond Guyot et plusieurs de ses collègues tendant à déterminer la situation professionnelle et sociale des conducteurs de taxi propriétaires de leur véhicule. (Nos 1116-2366. — M. Bacon, rapporteur.)

A seize heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote de la proposition de loi de M. Hilaire Perdon et plusieurs de ses collègues tendant à accorder aux jeunes travailleurs des professions agricoles et forestières des congés payés d'une durée identique à ceux des autres professions. (Nos 3886-5086-6381. — M. Gros, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Vote de la proposition de résolution de M. Billat et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à permettre aux orphelins de guerre appelés à accomplir leur service militaire d'être affectés à la garnison la plus rapprochée de leur domicile et de ne pas être envoyés dans une garnison d'un pays d'outre-mer. (Nos 4294-6304. — M. Billat, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote en nouvelle délibération, à la demande de M. le président de la République, de la proposition de loi tendant à définir les conditions dans lesquelles les militaires dégagés des cadres peuvent concourir pour la Légion d'honneur et la médaille militaire. (Nos 6171-6341. — M. Emile-Louis Lambert, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote de la proposition de loi de M. Berger et plusieurs de ses collègues tendant à abroger l'acte dit « loi de Vichy » du 14 février 1941 qui fut ajouté à l'article 12 de la loi du 15 mars 1928 portant aménagement des lotissements défectueux. (Nos 4876-5892. — M. Robert Ballanger, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote de la proposition de loi de M. Jean-Paul David tendant à modifier l'article 3 de la loi du 5 mars 1943 relative à la réglementation de l'activité des entreprises privées participant au service extérieur des pompes funèbres. (Nos 3969-6193. — M. Schaff, rapporteur). (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Vote de la proposition de résolution de M. Thiriet et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à accorder une priorité pour l'achat d'une voiture automobile à tous les invalides, par suite de l'amputation ou de la paralysie d'un membre inférieur. (Nos 4196, 6328. — M. André Denis, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

7. — Vote des conclusions du rapport de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. (Nos 5939, 6281. — M. René Schmitt, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

8. — Discussion: 1° du projet de loi et de la lettre rectificative au projet de loi portant autorisation de dépenses d'investissement (reconstruction, modernisation et équipement) pour le premier trimestre de 1949; 2° du projet de loi et de la lettre rectificative au projet de loi portant autorisation des dépenses d'investissement (reconstruction, modernisation et équipement) pour l'exercice 1949. (Nos 5965, 6010, 5943, 6276, 6324. — M. René Pleven, rapporteur.)

9. — Suite de la discussion des affaires inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Séances du mardi 22 février 1949.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée, comprennent:

Galeries. — Depuis M. Raymond-Laurent, jusques et y compris M. Albert Rigal.

Tribunes. — Depuis M. Félix-Tchicaya, jusques et y compris M. Gaborit.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 22 février 1949.

N° 6019 (annexe). — Projet de loi concernant l'exploitation des services maritimes d'intérêt général entre le continent et la Corse, entre la France, les Etats-Unis d'Amérique, le Mexique, les Antilles et l'Amérique centrale et la France et l'Extrême-Orient, l'Océan Indien, la Nouvelle Calédonie et la Méditerranée orientale (renvoyé à la commission de la marine marchande).

N° 6172. — Proposition de loi de M. Triboulet tendant à intégrer dans le corps préfectoral les délégués venus de la résistance, promus à la libération et injustement évincés (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 6194. — Rapport, par M. Jean-Louis Tinaus, au nom de la commission de la justice, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la validation de décisions d'assemblées tenues par les sociétés pendant la période de suspension générale des délais.

N° 6219 (rectifié). — Proposition de loi de M. Jacques Bardoux tendant à modifier l'article 20 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers (renvoyée à la commission de la justice).

N° 6255. — Proposition de résolution de M. Rencurel tendant à inviter le Gouvernement à créer une caisse de retraites des barreaux algériens et à fixer des droits de plaidoirie en Algérie (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 6256. — Proposition de résolution de M. Médecin tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi interprétant les articles 10 et 33 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 6279 (1). — Proposition de résolution de M. Galy-Gasparrou tendant à inviter le Gouvernement à faire prendre en charge par le ministère de l'éducation nationale les frais d'aménagement, d'entretien et de fonctionnement du collège moderne de jeunes filles de la ville de Foix (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 6316. — Proposition de loi, formulée par M. Bertaus et transmise par M. le président du Conseil de la République, tendant à la suppression de l'article 14 de la loi n° 47-1733 du 5 septembre 1947 et au renouvellement du conseil général de la Seine en même temps que les autres conseils généraux de province (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 6319. — Rapport, par M. Borra, au nom de la commission de l'intérieur, sur la résolution de l'Assemblée de l'Union Française, tendant à obtenir la participation de la métropole aux dépenses de réfection du réseau routier de l'Est-algérien, particulièrement éprouvé du fait des opérations de guerre sur la Tunisie et l'Italie.

N° 6334. — Rapport, par M. René Pleven au nom de la commission des finances, sur: 1° le projet de loi et la lettre rectificative au projet de loi portant autorisation de dépenses d'investissement (reconstruction, modernisation et équipement) pour l'exercice 1949. 2° le projet de loi et la lettre rectificative au projet de loi portant autorisation de dépenses d'investissement (reconstruction, modernisation et équipement) pour le premier trimestre 1949.

N° 6356. — Proposition de loi de M. Philippe Farine tendant à la simplification de certaines procédures (renvoyée à la commission de la justice).

N° 6360. — Proposition de loi formulée par Mme Devaud et transmise par M. le président du Conseil de la République tendant à préciser et unifier dans la législation française la notion d'enfant à charge (renvoyée à la commission du travail).

N° 6437. — Rapport, par M. Malbrant, au nom de la commission des territoires d'outre-mer sur la proposition de résolution adoptée par l'assemblée de l'Union française tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi créant un institut national d'agronomie tropicale.

N° 6439. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont modifiant les conditions dans lesquelles les travailleurs indépendants âgés doivent participer aux caisses d'allocations familiales (renvoyée à la commission du travail).

N° 6441. — Proposition de loi de M. Barthélémy tendant à faire bénéficier de plein droit, à titre transitoire, de la présomption d'origine pour l'application des dispositions du deuxième alinéa de l'article 93 de la loi du 19 octobre 1946, les fonctionnaires non guéris, en congé de longue durée à la date du 22 octobre 1946 (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 6445. — Rapport, par M. Viatte, au nom de la commission du travail sur la proposition de loi tendant à préciser le statut des ministres du culte catholique au regard de la législation sociale.

N° 6446. — Proposition de loi de M. Bourgès-Maunoury tendant à exonérer de certains impôts les bénéfices réalisés par les sociétés d'investissement (renvoyée à la commission des finances).

N° 6447. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont tendant à modifier les articles 2, 10 et 12 de la loi du 5 mai 1948 sur la majoration des rentes viagères de l'Etat (renvoyée à la commission des finances).

N° 6448. — Proposition de résolution de M. Rencurel tendant à inviter le Gouvernement à accorder aux militaires décédés en Indochine et à Madagascar la mention « Mort pour la France » (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 6449. — Proposition de résolution de M. Viatte tendant à inviter le Gouvernement à diminuer le prix du pain consécutivement à l'augmentation du taux de blutage (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 6454. — Proposition de loi de M. Yves Fagon tendant à modifier l'article 2 de l'ordonnance du 15 juin 1945 complétée par la loi du 19 mai 1948, relative aux candidats aux services publics ayant été empêchés d'y accéder ainsi qu'aux fonctionnaires et agents des services publics ayant dû quitter leur emploi par suite d'événements de guerre (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 6481. — Avis transmis par M. le président du conseil économique sur les propositions de loi relatives au statut de l'artisanat.

N° 6482. — Rapport par M. Valay au nom de la commission de l'agriculture sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à retarder la date d'application du décret n° 48-1986 du 9 décembre 1948 portant réforme fiscale.

N° 6483. — Projet de loi autorisant la concession de la construction et de l'exploitation des ouvrages destinés à l'utilisation des forces hydrauliques du Rhin et à la réalisation du grand canal d'Alsace (renvoyé à la commission de la production industrielle).

N° 6486. — Rapport par M. Garaudy au nom de la commission de l'éducation nationale sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à associer la nation française aux manifestations et aux cérémonies commémorant le centenaire de la mort de Fréderic Chopin.

N° 6487. — Rapport par M. Doutrellot au nom de la commission de l'éducation nationale sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à faciliter la construction et la reconstruction des établissements scolaires.

N° 6496. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale tendant à modifier certaines dispositions du statut viticole (renvoyé à la commission de l'agriculture).

N° 6497. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale tendant à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 6498. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale tendant à prolonger, à titre exceptionnel, le délai imparti aux locataires par l'article 32 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement (renvoyé à la commission de la justice).

N° 6499. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale relative à la dévolution des terrains d'aviation militaires désaffectés (renvoyé à la commission de l'agriculture).

N° 6528. — Rapport, par M. Chautard, au nom de la commission de la justice, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale tendant à prolonger, à titre exceptionnel, le délai imparti aux locataires par l'article 32 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement.

N° 6533. — Rapport, par M. Abelin, au nom de la commission des finances, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale établissant les conditions dans lesquelles sont fixées les taxes intérieures de consommation visées à l'article 265 du code des douanes.

N° 6534. — Proposition de résolution de M. de Tinguy tendant à inviter le Gouvernement à limiter pour 1949 les charges fiscales des agriculteurs (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 6535. — Proposition de loi de M. Tourtaud tendant à modifier l'article 84 du décret n° 48-1986 du 9 décembre 1948 portant réforme fiscale (renvoyée à la commission des finances).

N° 6536. — Proposition de loi de M. Segelle tendant à instituer un bureau national d'entr'aide (renvoyée à la commission de la famille).

N° 6537. — Proposition de résolution de M. Jean-Louis Dumet tendant à inviter le Gouvernement à lever toutes amendes infligées à certains paysans échangistes amenés à transporter irrégulièrement du blé ou de la farine, par suite des quantités insuffisantes qui leur sont tolérées alors que, pratiquement, la vente du pain est libre (renvoyée à la commission de l'agriculture).

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le mercredi 23 février 1949, à quatorze heures trente (local de la commission n° 263):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

Le projet de loi (n° 6272) portant ratification de délibérations du conseil du gouvernement de l'Afrique équatoriale française et du conseil d'administration du Cameroun, relatives à des questions douanières;

Les propositions de résolution:

(N° 6340). De M. Poimbœuf tendant à organiser un véritable ministère de l'économie nationale;

(N° 6430). De M. Alphonse Denis invitant le Gouvernement à imposer une baisse des prix des cuirs et à poursuivre les spéculateurs;

(N° 6419). De M. Viatte invitant le Gouvernement à diminuer le prix du pain.

II. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

La proposition de loi (n° 5274) de Mme Saunier, sénateur, tendant à réprimer la contrefaçon des créations dans l'habillement et la parure;

La proposition de résolution (n° 1795) de M. Edgar Faure tendant à inviter le Gouvernement à établir un secteur libre dans le commerce des bois.

III. — Suite de la discussion du rapport de Mme Ginollin sur la proposition de résolution (n° 5628), dont elle est l'auteur, relative à la profession de fruitier détaillant.

IV. — Discussion de l'avis de M. Mauroux sur la proposition de résolution (n° 2788) de MM. Edgar Faure et Hugues invitant le Gouvernement à supprimer la direction des industries du bois et la fonction de répartiteur du bois.

V. — Discussion de l'avis de M. Chaze sur la proposition de résolution (n° 5572) de Mme Degrond invitant le Gouvernement à réorganiser les services du ravitaillement général en les rattachant au secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

VI. — Communication du président sur la situation du centre national du commerce extérieur.

VII. — Discussion de l'avis de M. Duforest sur l'avis du Conseil de la République (n° 5055) concernant le projet de loi (n° 2398) relatif au bulletin officiel des registres du commerce et des métiers.

VIII. — Discussion de l'avis de M. Mauroux sur la proposition de résolution (n° 1740) de M. Rousseau relative aux payements à l'avance.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 23 février 1949, à dix heures (local du 8e bureau):

I. — Suite du rapport d'information de M. René Mayer sur le projet de pacte de l'Atlantique.

II. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 6280) de M. Paul Boulet tendant à inviter le Gouvernement à entreprendre des démarches immédiates en vue de proposer que la rencontre du président Truman et du maréchal Staline puisse avoir lieu à Paris.

III. — Questions diverses.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 23 février 1949 (local de la commission n° 232):

A neuf heures trente.

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 6333) de M. Perdon (accidents du travail en agriculture);

La proposition de résolution (n° 6387) de M. Perdon (allocations familiales en agriculture);

La proposition de loi (n° 6417) de M. Garcia (statut du fermage, art. 22 *bis*);

La proposition de résolution (n° 6440) de M. Barthelemy (lutte contre les bostryches).

II. — Audition des députés représentant les quatre départements d'outre-mer sur l'application du statut du fermage à ces départements.

III. — Examen des rapports:

De M. Perdon sur la proposition de loi (n° 4381) de M. Lero, sénateur (congés payés aux travailleurs des professions agricoles des départements d'outre-mer);

De M. Tanguy-Prigent sur: *a*) la proposition de résolution (n° 6501) de M. Mazier; *b*) la proposition de résolution (n° 6078) de M. Waldeck Rochet; *c*) la proposition de résolution (n° 6188) de M. Robert Schmidt (mévente des produits agricoles).

A quatorze heures trente.

Suite de la revision du statut du fermage.

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 23 février 1949, à dix heures (local de la commission n° 213):

I. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° 6424) de M. Tourné et plusieurs de ses collègues tendant à porter le prêt des soldats du contingent à 30 F par jour à partir du 15 mai 1949.

II. — Suite de la discussion du rapport de M. Le Troquer sur les projets de loi (nos 1871, 2922, 3164, 4161, 4163, 4164, 4243) et les propositions (nos 1532, 1533, 3652, 3769, 4130, 4134, 4306, 4378, 5029, 5272) concernant l'organisation militaire.

La commission de l'éducation nationale se réunira le mercredi 23 février 1949, à quinze heures (local de la commission n° 262):

I. — Audition de M. André Morice, secrétaire d'Etat à la jeunesse, aux sports et à l'enseignement technique, sur les problèmes de son département et les questions posées par les commissaires.

II. — Examen des rapports:

De M. Finet sur les propositions de loi ou résolution de M. Demusois, sénateur (n° 4871), de Mme Roca (n° 5909) et de M. Brault (n° 6117) concernant respectivement la prise en charge par l'Etat des collèges techniques d'Argenteuil, Nimes et Beauvais;

De M. Calas, sur la proposition de résolution de Mme Lucie Guérin (n° 5777) tendant à la rémunération de tous les élèves des écoles normales primaires en stage de formation professionnelle.

III. — Examen des avis:

De Mlle Rumeau sur la proposition de résolution de Mme Roca (n° 4418) tendant à accorder une réduction de 75 p. 100 sur les chemins de fer aux groupes de jeunes gens accompagnés;

De Mlle Rumeau, sur les propositions de résolution de Mme Vaillant-Couturier (n° 4113) et de Mme Ginollin (n° 4425) concernant concernant l'aide matérielle à donner aux colonies de vacances;

De Mlle Dienesch, sur le projet de loi (n° 5002) portant extension de la législation des assurances sociales aux écrivains non salariés.

IV. — Nomination de rapporteurs pour les propositions de loi ou de résolution:

(N° 6254) de M. Furaud: conseil supérieur de la recherche scientifique;

(N° 6299) de M. Airoldi: billet de chemin de fer collectif à 50 p. 100 de réduction pour les organisations de plein air et de jeunesse;

(N° 6320) de M. Palewski: prise en charge par l'Etat du collège technique Jules-Ferry de Versailles;

(N° 6385) de M. Cogniot: amélioration du reclassement des bibliothécaires.

(N° 6388) de Mme Charbonnel: extension du bénéfice de la loi du 26 août 1948 à tous les élèves des écoles normales supérieures depuis le début de leur scolarité;

(N° 6410) de M. Delxonne: réparation des préjudices subis par les administrateurs de l'éducation nationale;

(N° 6431) de M. Signor: reconnaissance du droit syndical intégral aux normaliens.

V. — Nomination de rapporteurs pour avis:

Proposition de loi (n° 5826) de M. Garaudy: droits à pension des membres du corps enseignant atteints de tuberculose;

Proposition de résolution (n° 6109) de M. Minjoz: publicité à donner à la déclaration universelle des droits de l'homme.

VI. — Questions diverses.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 23 février 1949, à quatorze heures (local de la commission n° 249):

I. — Suite du rapport de M. Segelle sur la proposition de résolution (n° 6397) de M. Arthaud tendant à inviter le Gouvernement à promulguer sans délai les textes d'application prévus par la loi n° 46-1172 du 26 mai 1946 portant création de la société de produits biochimiques et notamment le décret prévu à l'article 6 approuvant les statuts de cette société.

II. — Rapport de M. Segelle sur le projet de loi (n° 5591) et la proposition de loi (n° 5790) de M. Palewski tendant à réglementer la profession d'opticien-lunetier détaillant.

III. — Questions diverses.

IV. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 6401) de M. Cayeux concernant l'octroi par le Gaz de France de ristourne aux familles nombreuses et aux économiquement faibles.

V. — Nomination de rapporteur pour avis pour:

Les propositions de loi (nos 4251, 4252 et 4253) de M. Aujoulat sur la santé publique et l'Union française;

Le projet de loi (n° 5340) concernant les allocations familiales aux départements d'outre-mer.

La commission de la justice et de législation se réunira le mercredi 23 février 1949, à quatorze heures trente (local de la commission n° 250):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

Projet de loi (n° 6456): adoption et légitimation adoptive;

Proposition de loi (n° 6321) de M. Minjoz: loi du 1er septembre 1948 sur les loyers;

Proposition de loi (n° 6421) de M. Toujas: loi du 1er septembre 1948 sur les loyers (art. 3);

Proposition de loi (n° 6415) de M. Citerne: loi du 1er septembre 1948 sur les loyers (art. 10);

Proposition de loi (n° 6395) de M. Montel: loi du 1er septembre 1948 sur les loyers (art. 19);

Proposition de loi (n° 6422) de M. Llante: loi du 1er septembre 1948 sur les loyers (art. 82),

Proposition de loi (n° 6428) de M. Kriegel-Valrimont: loi du 1er septembre 1948 sur les loyers (art 32);

Proposition de loi (n° 6416) de M. Péron: loi du 1er septembre 1948 sur les loyers (art. 43);

Proposition de loi (n° 6420) de M. Larcppe: loi du 1er septembre 1948 sur les loyers (art. 70);

Proposition de loi (n° 6211) de M. Fonlupt-Esperaber: ordonnance du 21 avril 1945 sur les spoliations;

Proposition de loi (n° 6357) de M. Solinhac: indemnités en cas d'expropriations;

Proposition de loi (n° 6386) de M. Costes: créances de salaires;

Proposition de loi (n° 6427) de M. Caillavet: article 317 du code pénal (avortement).

II. — Nomination de rapporteur pour avis pour:

Projet de loi (n° 6027): statut des entreprises publiques;

Proposition de loi (n° 6217) : mode de calcul des fermages;

Projet de loi (n° 4184) : établissements privés recevant des mineurs déficients.

III. — Rapport de M. Dominjon sur le projet de loi (n° 6432) : prorogation de la législation de guerre.

IV. — Rapport supplémentaire de M. Berger sur les propositions de loi (n°s 3159 et 3316) de M. Gazier et de M. Dominjon sur le maintien dans les lieux des clients des hôtels et meublés.

V. — Rapport de M. Delahoutre sur l'avis (n° 6362) du Conseil de la République sur la proposition de loi permettant la résiliation de certains marchés et contrats.

VI. — Rapport de M. Wasmer sur la proposition de loi (n° 5623) de M. Kuehn tendant à abroger l'article 3 de l'ordonnance n° 45-179 du 5 février 1945 mettant en vigueur la procédure du référé dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

VII. — Suite du rapport de M. Dominjon sur le projet de loi (n° 2695) relatif aux modifications du nom patronymique et du prénom.

VIII. — Rapport de M. Charpin sur la proposition de loi (n° 722) de M. Halbout relative aux valeurs mobilières détruites au cours des bombardements et sur le projet de loi (n° 1317) relatif à l'abrogation de la suspension des délais prévus par la loi du 15 juin 1872 concernant les titres au porteur perdus ou volés

IX. — Rapport de M. Wasmer sur le projet de loi (n° 4587) tendant à faciliter l'équipement des entreprises par le recours au crédit.

X. — Suite de l'avis de M. Courant sur le projet de loi (n° 6082) portant aménagements fiscaux.

XI. — Rapport de M. Mondon sur la proposition de résolution (n° 517) de M. Kuehn tendant à déclarer applicables dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, l'article 26 de la loi du 12 juillet 1965 à l'exception de l'alinéa 2 et les lois du 26 juin 1941 et du 21 octobre 1941 relatives à la représentation des justiciables devant les cours et tribunaux.

XII. — Rapport de M. Wasmer sur la proposition de loi (n° 908) de M. Meck relative à l'application de l'ordonnance du 21 avril 1945 sur les spoliations.

XIII. — Rapport de M. Kriegel-Valrimont sur la proposition de loi (n° 1063) de Mme Braun tendant à affirmer la portée de l'ordonnance n° 45-770 du 21 avril 1945, relative à la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle.

XIV. — Rapport de M. Wasmer sur la proposition de résolution (n° 1402) de M. Gautier tendant à inviter le Gouvernement à proroger l'article 5 de l'ordonnance n° 45-624 du 21 avril 1945 et l'article 10 de l'ordonnance n° 45-770 du 21 avril 1945 relatifs à la dévolution de certains biens meubles récupérés par l'Etat à la suite d'actes de pillage et de spoliation commis par l'occupant.

XV. — Rapport de M. Wasmer sur la proposition de loi (n° 2716) de M. Rincent tendant à modifier l'article 2 de la loi n° 47-194 du 19 juin 1947 modifiant et complétant l'ordonnance du 21 avril 1945 relative à la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi

XVI. — Avis de M. Minjoz sur le rapport (n° 4113) de M. Gazier sur les propositions de loi (n°s 709 et 824) tendant à réglementer l'embauchage et le licenciement et à assurer la sécurité de l'emploi.

XVII. — Rapport de M. Defos du Rau sur: 1° le projet de loi (n° 2801) relatif aux testaments faits dans un lieu avec lequel toute communication est interrompue; 2° les propositions de loi (n°s 597, 1815, 3313, 3568, 4266) de M. Desjardins, de M. Jean Masson, de M. Dorey, sénateur, et de M. Viard tendant à valider les testaments des prisonniers, déportés, travailleurs forcés faits en dehors des formes légales.

XVIII. — Rapport de M. Mondon sur le projet de loi (n° 3172) sur l'organisation du notariat dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle

XIX. — Rapport de M. Mondon sur le projet de loi (n° 3175) portant annulation de l'acte dit loi du 8 août 1944.

XX. — Rapport de M. Mondon sur la proposition de loi (n° 3407) de M. Louis Rollin ayant pour objet d'abroger le droit des juges d'accorder le sursis aux peines d'emprisonnement qu'ils prononcent et de faire bénéficier le coupable des circonstances atténuantes.

XXI. — Rapport de M. Wasmer sur le projet de loi (n° 3567) relatif aux frais de justice dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

XXII. — Rapport de M. Citerne sur la proposition de loi (n° 4162) de M. Bardoux modifiant la loi du 11 janvier 1933 et l'article 623 du code de commerce relatifs à l'élection des membres des tribunaux de commerce.

XXIII. — Rapport de M. Defos du Rau sur la proposition de loi (n° 4555) de M. Frédéric-Dupont modifiant les articles 147, 148 et 150 du code pénal relatifs aux faux en écriture.

XXIV. — Rapport de M. Dominjon sur sa proposition de loi (n° 4670) relatif à la transcription des actes de naissance des enfants nés dans les maternités.

XXV. — Rapport de M. Minjoz sur la proposition de loi (n° 4929) de M. Robert Schmidt facilitant l'acquisition de véhicules et tracteurs automobiles.

XXVI. — Rapport de M. Guy Petit sur le projet de loi (n° 5607) : article 443 *bis* du code pénal réprimant le sabotage.

XXVII. — Rapport de M. Delahoutre sur la proposition de loi (n° 5809) de M. Hugues organisant la publicité à l'égard des tiers des soumissions pour insuffisance de prix.

XXVIII. — Suite du rapport de M. Citerne sur les propositions de loi relatives aux baux commerciaux (n°s 128, 129, 130, 131, 116, 118, 2647, 309, 384, 42, 217, 637, 3448, 3450, 3451, 2993, 3481, 1255, 922).

XXIX — Audition de M. Robert Lecourt, garde des sceaux, ministre de la justice, sur:

La proposition de loi (n° 6423) de M. July tendant, en matière pénale, à substituer aux juridictions d'exception des juridictions normales;

La proposition de loi (n° 1093) de M. Valentino tendant à la suppression de la promulgation coloniale dans les départements d'outre-mer.

La commission des moyens de communication et du tourisme se réunira le mercredi 23 février 1949, à seize heures (local de la commission n° 211) :

I. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour la proposition de résolution (n° 6252) de M. Pierre Chevallier invitant le Gouvernement à déposer un projet de loi visant à l'aménagement et à l'amélioration du cours de la Loire.

II. — Avis de M. Dutard sur la proposition de résolution (n° 6299) de M. Airoldi tendant à étendre le bénéfice du billet collectif à 50 p. 100 aux organisations de plein air et de jeunesse.

III. — Audition de M. Max Hymans, président du conseil d'administration d'Air France, et de M. Ottensooser, président du syndicat national des transporteurs aériens, sur le projet de loi (n° 4512) portant organisation de l'aéronautique marchande.

IV. — Examen du rapport de Mme Reyraud sur la proposition de résolution (n° 4368) de M. Juge tendant à rouvrir au trafic voyageurs la ligne Montauban-Saint-Sulpice.

V. — Examen du rapport de Mme Reyraud sur la proposition de loi (n° 5817), dont elle est l'auteur, tendant à créer dans l'administration des postes, télégraphes et téléphones un cadre provisoire de dame inspecteur adjoint, dame inspecteur, en vue de l'intégration dans ce cadre des commis A. F. surveillantes et surveillantes principales des postes, télégraphes et téléphones.

VI. — Questions diverses.

La commission des pensions se réunira le mercredi 23 février 1949, à quinze heures trente (local de la commission n° 206) :

I. — Audition d'une délégation du groupement national des réfractaires et maquisards.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 6291) de M. Mouton concernant la réorganisation administrative du ministère des anciens combattants;

Le projet de loi (n° 6327) instituant, en faveur de certains grands invalides et mutilés de guerre, une indemnité spéciale extraordinaire;

La proposition de loi (n° 6359) de Mme Devaud, sénateur, tendant à modifier l'article 55 du code des pensions militaires d'invalidité;

La proposition de loi (n° 6409) de M. Baron tendant à établir le statut des réfractaires;

Le projet de loi (n° 6435) relatif à la réparation des dommages physiques subis par les jeunes travailleurs des chantiers de jeunesse.

III. — Examen du rapport de M. Genest sur la proposition de loi (n° 6128) de M. Tourné tendant à revaloriser les pensions d'invalidité ainsi que leurs accessoires.

IV. — Questions diverses.

La commission de la presse se réunira le mercredi 23 février 1949, à dix-sept heures trente (local de la commission n° 230) :

Statut de la presse.

La commission de la production industrielle se réunira le mercredi 23 février 1949 à dix heures (local de la commission n° 264) :

I. — Rapport de M. Finet sur: 1° la proposition de résolution (n° 5494) de M. Charles Benoist tendant à augmenter de 50 p. 100 les contingents d'essence ou de gas-oil attribués aux prioritaires; 2° la proposition de résolution (n° 5802) de M. Dusseaulx tendant à accroître le contingent de carburant alloué aux artisans; 3° la proposition de résolution (n° 5895) de M. Médecin tendant à rétablir une ristourne sur le prix de l'essence en faveur des artisans du taxi.

II. — Avis de M. Louvel sur le projet de loi (n° 5943) portant autorisation des dépenses d'investissement pour l'exercice 1949.

III. — Questions diverses.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le mercredi 23 février 1949 à quinze heures (local de la commission n° 254) :

I. — Rapports de M. Ninine sur ses propositions de résolution (n° 5036) tendant à inviter le Gouvernement à faire modifier les dispositions des articles 32 et suivants du décret du 2 mars 1910 sur la solde et les allocations accessoires de solde du personnel colonial et (n° 5037) tendant à inviter le Gouvernement à modifier l'article 33 du décret du 3 juillet 1937 portant règlement sur les passages accordés aux officiers, fonctionnaires, employés et agents civils et militaires des services coloniaux ou locaux.

II. — Examen du projet de loi (n° 4345. — Avis de l'Assemblée de l'Union française n° 5159) et de la proposition de loi (n° 6326) de M. Delferre tendant à réorganiser le régime de l'émission à Madagascar (rapporteur: M. Castellani).

III. — Nomination du rapporteur de la proposition de résolution (n° 6322) de M. Malbrant tendant à inviter le Gouvernement à rendre la liberté au marché de l'or dans les départements et territoires d'outre-mer.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le mercredi 23 février 1949 à seize heures trente (local de la commission n° 264) :

I. — Nomination de rapporteurs:

Pour le projet de loi (n° 6390) relatif à la mise en vente d'appareils dangereux et des dispositifs de sécurité;

Pour les propositions de loi:

(n° 6377) De M. Joseph Dumas: liberté des salaires dans le cadre des conventions collectives du travail;

(n° 6398) De M. Renard: plafond de ressources pour l'obtention de l'allocation aux vieux travailleurs salariés;

(n° 6423) De Mme Charbonnel: prise en charge par la sécurité sociale des étudiants malades avant le 1er janvier 1949;

Pour la proposition de résolution (n° 6223) de M. Allopeau: pneumoconiose professionnelle des ouvriers ardoisiers.

II. — En remplacement de M. Asseray, nomination de rapporteurs pour avis:

Pour le projet de loi: accidents du travail agricole. (Nos 635 et 2531);

Pour les propositions de loi:

(n° 1211) De M. Perdon: conventions collectives de travail dans les professions agricoles;

(Nos 1959 et 2923) De M. Bougrain: cotisations aux caisses d'allocations familiales agricoles;

(n° 2004) De M. Renard: minimum de la pension d'invalidité des assurés sociaux agricoles.

III. — Examen des rapports de:

M. Gazier, sur la proposition de loi (n° 5310), dont il est l'auteur: ressources des comités d'entreprise;

M. Gazier, sur la proposition de loi (n° 5626) de M. Renard: ressources des comités d'entreprise;

M. Delachenal, sur la proposition de résolution (n° 6160), dont il est l'auteur; allocation de salaire unique;

M. Bessel, sur la proposition de loi, dont il est l'auteur, et la proposition de résolution de M. Barel: allocations de chômage (nos 4126 et 3884);

M. Gérard Duprat, sur les propositions de loi de M. Moisan et de M. Gérard Duprat, abattements de zones de salaires (nos 6373 et 6335);

M. Ninine, sur la pétition de Mme Buisson: allocation aux vieux travailleurs salariés;

M. Duquesne, sur le projet de loi (n° 6099): date des élections aux chambres de métiers.

IV. — Questions diverses.

Réunions de commissions du mardi 22 février 1949.

Commission d'enquête sur le vin, à dix-sept heures. — Local n° 232.

Commission des finances, à seize heures. — Local de la commission.

Commission de l'intérieur, à onze heures. — Local n° 207.

Commission de la justice, à seize heures. — Local n° 250.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1949

Ordre du jour du mardi 22 février 1949.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination de membres de commissions générales.

2. — Nomination de trois membres du comité constitutionnel, en application de l'article 91 de la Constitution.

3. — Réponse des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Jacques Debû-Bridel demande à M. le ministre de l'éducation nationale quelles sont les conditions actuelles de fonctionnement de la Cité universitaire.

II. — M. Chazette expose à M. le ministre de l'agriculture que les paysans creusois se trouvent dans une situation financière désastreuse par suite de la mévente des pommes de terre, production qui constitue le revenu presque exclusif de plus de la moitié des cultivateurs de ce département; qu'ils ne peuvent espérer aucune rentrée de fonds puisqu'ils n'ont pu commercialiser l'une des rares productions rentables de leur exploitation; que, d'autre part, l'impôt sur les bénéfices agricoles va frapper dangereusement la masse des petits cultivateurs de toutes les régions de polyculture et en particulier de la région du centre; et demande: 1° si un délai de payement ne pourrait être accordé pour les fermages et pour l'impôt sur les bénéfices agricoles aux cultivateurs mis dans l'impossibilité, jusqu'à ce jour, de commercialiser leurs tubercules même à un prix insuffisamment rémunérateur; 2° qu'aucune sanction ou poursuite ne soit infligée aux cultivateurs de bonne foi dont la trésorerie ne permet pas actuellement de couvrir le montant intégral de l'impôt qui leur est réclamé; 3° qu'un délai de payement des fermages et de l'impôt sur les bénéfices agricoles soit accordé aux cultivateurs gênés du fait de la mévente des pommes de terre; qu'également et pour les mêmes raisons, un délai soit accordé aux fermiers ayant à régler leurs locations au terme prochain; 4° quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour que de toute urgence soient recherchés à l'étranger les marchés susceptibles d'absorber une partie suffisante de la production française et de combattre efficacement, par une exportation organisée dans les conditions les plus profitables, la mévente actuelle des pommes de terre; 5° quels débouchés nationaux a pu, par ailleurs, envisager le Gouvernement pour tirer parti de cette production.

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant application des articles 7 et 16 de l'ordonnance n° 45-770 du 21 avril 1945 sur la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle et de l'article 6 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. (Nos II. 129, année 1948, et 95, année 1949. — M. Chochoy, rapporteur; et n° 135, année 1949. — Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. Kalb, rapporteur; et n° année 1949. — Avis de la commission des finances. — M. Jean-Marie Grenier, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter l'article 6 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1947 sur les dommages de guerre. (Nos II. 146, année 1948, et 105, année 1949. — M. Driant, rapporteur; et n° 136, année 1949. — Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. Kalb, rapporteur; et n° année 1949. — Avis de la commission des finances. — M. Jean-Marie Grenier, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à refuser l'homologation d'une décision votée par l'assemblée algérienne au cours de sa session extraordinaire de juin-juillet 1948, relative à la compétence des juges de paix. (Nos 74 et 131, année 1949. — M. Borgeaud, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de résolution de M. Giacomoni tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires pour la sauvegarde des droits des gendarmes. (Nos II-119, année 1948 et 99, année 1949. — M. le général Corniglion-Molinier, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Bachir Sow, jusques et y compris M. Brettes.

Tribunes. — Depuis M. Brizard, jusques et y compris M. Jacques Debû-Bridel.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 22 février 1949.

N° 47. — Proposition de résolution de M. Cornu tendant à débloquer les crédits afférents à des investissements pour la défense nationale.

N° 83. — Proposition de loi de Mme Devaud tendant à préciser la notion d'enfant à charge.

N° 105 (1). — Rapport de M. Driant sur la proposition de loi tendant à compléter l'article 6 de la loi sur les dommages de guerre.

N° 109. — Projet de loi relatif aux comptes spéciaux du Trésor.

N° 110. — Proposition de résolution de M. Jean Bène tendant à accorder un congé libérable aux jeunes gens appelés sous les drapeaux dont un proche parent est mort pour la France.

N° 112. — Projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires pour la couverture des dépenses de la troisième session de l'Organisation des Nations Unies.

N° 113. —Projet de loi portant création d'un budget annexe des prestations familiales agricoles.

N° 114. — Projet de loi modifiant l'article 365 du code pénal.

N° 115. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à refuser l'homologation de deux délibérations de l'Assemblée algérienne concernant le comité de gestion et de surveillance de Radio-Algérie.

N° 116. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à créer les conditions budgétaires d'une saine réforme administrative.

N° 117. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 380 du code pénal.

N° 118. — Proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'attribution des bons de lait.

N° 119. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à permettre aux salariés, membres d'un conseil général, de participer aux délibérations de ce conseil.

N° 120 (1). — Rapport de M. de Montalembert en vue de présenter les candidatures, pour les trois sièges du comité constitutionnel, à la ratification du Conseil de la République.

N° 121. — Proposition de résolution de M. Dulin tendant à verser le solde de la prime à l'hectare d'encouragement à la culture du blé.

N° 122. — Proposition de résolution de M. Bénigne Fournier tendant à relever le taux de l'indemnité accordée aux propriétaires d'animaux abattus pour cause de morve.

N° 126. — Rapport de M. de Pontbriand sur le projet de loi tendant à ratifier la convention relative au payement des pensions aux victimes de la guerre conclue avec la Tchécoslovaquie.

N° 128. — Rapport de M. Loison sur la proposition de résolution tendant à uniformiser les titres d'alimentation en ne délivrant que la carte « grands centres » à tous les départements.

N° 131 (1). — Rapport de M. Borgeaud sur la proposition de loi tendant à refuser l'homologation d'une décision de l'Assemblée algérienne relative à la compétence des juges de paix.

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les sénateurs le 21 février 1949.

N° 135. — Avis de M. Kalb sur le projet de loi portant application des articles 7 et 10 de l'ordonnance sur la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi.

N° 136. — Avis de M. Kalb sur la proposition de loi tendant à compléter la loi sur les dommages de guerre.

N° 137 — Projet de loi portant réglementation de la propagande électorale pour les élections cantonales.

N° 138 — Projet de loi modifiant le chapitre IV du titre III du livre II du code du travail.

Convocations de commissions.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 23 février 1949, à quatorze heures trente (local n° 201 :

I. — Compte rendu sur l'évolution de la situation extérieure.

II. — Organisation du débat ouvert devant le Conseil de la République sur les questions de politique extérieure posées par M. le ministre des affaires étrangères.

A l'issue de cette séance (à dix-sept heures trente): réunion commune des commissions des affaires étrangères, de la France d'outre-mer et de l'intérieur, salle de Brosse (local n° 29):

Audition de M. le ministre de la France d'outre-mer sur la création du haut conseil de l'Union française.

La commission des finances se réunira le mercredi 23 février 1949, à neuf heures trente (local de la commission):

I. — Projets de loi relatifs à l'approbation de comptes définitifs pour certains territoires d'outre-mer (n°s 5231, 6288, 5565, 6286, 6136, 6285, 6174, 6287). (Rapporteur: M Saller.)

II — Projet relatif aux dommages causés par le cyclone de la Nouvelle-Calédonie (n°s 5561, 6284). (Rapporteur: M Saller.)

III. — Projet de loi relatif à la subvention nécessitée par la distribution supplémentaire de beurre effectuée en fin d'année 1948 (n°s 6104, 6302, Assemblée nationale).

IV. — Proposition de loi tendant à créer les conditions budgétaires d'une saine réforme administrative (n°s 6059, 6335 Assemblée nationale et 116 Conseil de la République, année 1949).

V — Première étude du projet de loi portant répartition des abattements globaux opérés sur le budget de la santé publique et de la population (n°s Assemblée nationale 5653, annexe 25, et 6261).

La commission de la France d'outre-mer se réunira le mercredi 23 février 1949, à seize heures (local n° 215):

I. — A seize heures, audition de M. Anglivel de la Baumelle, délégué du syndicat général cotonnier, sur les fournitures de cotonnades aux territoires d'outre-mer.

II. — Désignation d'un suppléant de M. Vauthier, rapporteur du projet de loi (II, n° 63), fixant l'organisation et la composition du haut conseil de l'Union française.

III. — A dix-sept heures trente, salle de Brosse (local n° 29), audition de M. le ministre de la France d'outre-mer sur le haut conseil de l'Union française (réunion commune avec les commissions de l'intérieur et des affaires étrangères).

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie), se réunira le mercredi 23 février 1949, à quinze heures trente (local n° 221):

I. — Examen du projet de loi n° 6289 A. N., portant réglementation de la propagande électorale pour les élections cantonales (procédure d'urgence).

II. — A l'issue de cette séance, la commission de l'intérieur procédera à l'audition de M. le ministre de la France d'outre-mer, sur la création du haut conseil de l'Union française, au cours d'une réunion commune avec les commissions de la France d'outre-mer et des affaires étrangères, qui se tiendra salle de Brosse (local n° 29), à dix-sept heures trente.

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale se réunira le mercredi 23 février 1949, à neuf heures quarante-cinq (local n° 202):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

a) Le projet de loi (n° 114, année 1949) modifiant l'article 365 du code pénal;

b) La proposition de loi (n° 117, année 1949) tendant à modifier l'article 380 du code pénal (vol entre parents).

II. — Suite du rapport de M. Robert Chevalier sur la proposition de loi (II, n° 83, année 1948) tendant à reviser certaines rentes viagères constituées entre particuliers.

III. — Rapport de M. Reynouard sur la proposition de loi (II, n° 108, année 1948) relative aux baux à loyer de locaux ou d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal détruits par suite d'acte de guerre.

IV. — Avis de M. Jozeau-Marigné sur la proposition de loi (II, n° 82, année 1948) relative au cumul des exploitations agricoles dont la commission de l'agriculture est saisie au fond.

La commission de la marine et des pêches se réunira le mercredi 23 février 1949, à neuf heures trente (local n° 215):

Examen du budget de la marine marchande.

Questions diverses.

La commission de la presse, de la radio et du cinéma se réunira le jeudi 24 février 1949, à dix heures (local n° 201):

I. — Audition de M. Mitterrand, secrétaire d'Etat chargé de l'information.

II. — Questions diverses.

La commission de la production industrielle se réunira le jeudi 24 février 1949, à dix heures (local n° 274):

I. — Décision sur une demande de renvoi pour avis du projet de loi (n° 6161 A. N.) et de la proposition de loi (n° 3864) modifiant le chapitre IV du titre III du livre II du code du travail en vue d'une discussion d'urgence.

II. — Examen pour avis du projet de loi n° 109-1949) relatif aux comptes spéciaux du Trésor.

III. — Décision sur une demande de renvoi pour avis du projet de loi (n° 5943 A. N.) portant autorisation des dépenses d'investissements pour l'exercice 1949.

IV. — Examen de la proposition de loi (n° 14-1949) tendant à modifier l'article 43 de la loi du 21 avril 1810 concernant les mines, minières et carrières.

V. — Questions diverses.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le mardi 22 février 1949, à la première suspension de la séance publique ou à l'issue de celle-ci (local n° 213):

I. — Désignation d'un rapporteur et examen du projet de loi (n° 138, année 1949), adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, modifiant le chapitre IV du titre III du livre II du code du travail.

II. — Questions diverses.

Réunion de commission du mardi 22 février 1949.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à la première suspension ou fin de séance. — Local n° 213.

INFORMATIONS
RELATIVES A
L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mercredi 23 février 1949.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion:

1° De la demande d'avis, transmise par M. le ministre de la France d'outre-mer, sur le décret du 17 octobre 1947, instituant un code du travail dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer autres que l'Indochine;

2° De la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi instituant un code du travail pour les territoires français d'Afrique relevant du ministère de la France d'outre-mer, présentée par MM. Aubame, Defferre, Senghor, Audegui, Lamine-Guèye, Ninine, Silvandre, Yacine Diallo, Ely Dabo Sissoko, Horma Ould Babana et les membres du groupe socialiste, députés;

3° De la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi portant organisation du régime du travail dans les territoires de l'Union française, présentée par M. Durand-Réville, conseiller de la République;

4° De la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de loi instituant un code du travail dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer autres que l'Indochine, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer,

5° De la proposition de résolution rectifiée tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi instituant un « code du travail » à Madagascar, présentée par MM. Lombardo, Coulibaly, Donnat et les membres du groupe du rassemblement démocratique africain et du groupe communiste et apparentés, conseillers de l'Union française;

6° De la proposition de résolution rectifiée tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi instituant un « code du travail » dans les territoires de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale française, du Togo et du Cameroun et de la Côte française des Somalis, présentée par MM. Donnat, Coulibaly, Damongo, dit Dadet et les membres du groupe du rassemblement démocratique africain et du groupe communiste et apparentés, conseillers de l'Union française;

7° De la proposition de résolution tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi instituant un « code du travail » pour les territoires d'outre-mer et les territoires associés dépendant du ministère de la France d'outre-mer, présentée par M. Catrice, Mlle Le Ber, MM. Corval, Jousselin, Razac, Sousatte et les membres du groupe du mouvement républicain populaire, conseillers de l'Union française;

8° De la proposition de résolution tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi instituant un « code du travail » pour les territoires français d'Afrique relevant du ministère de la France d'outre-mer, présentée par MM. Darlan, Gueye Momar Djim, Camprasse, Lapart, Ya Doumbia, Soppo Priso, Savary, Mmes Malroux et Emilienne Moreau et les membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, conseillers de l'Union française;

9° De la proposition de résolution rectifiée tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi instituant un « code du travail » en Nouvelle-Calédonie et dépendances, présentée par MM. Thevenin, Joannin, Coulibaly, Donnat et les membres du groupe communiste et apparentés et du rassemblement démocratique africain, conseillers de l'Union française;

10° De la proposition de résolution rectifiée tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi instituant un « code du travail » dans les établissements français d'Océanie, présentée par MM. Thevenin, Joannin, Coulibaly, Donnat et les membres du groupe communiste et apparentés et du rassemblement démocratique africain, conseillers de l'Union française (N°s 1, 158, 159, 260, 16 et 437, 17 et 435, 89, 120, 182 et 436, 183 et 438, année 1948, et n° 12, année 1949. — M. Begarra, rapporteur.)

AVIS & COMMUNICATIONS

Présidence du conseil (haut commissariat au ravitaillement), ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux importateurs de produits en provenance de Norvège.

Le régime d'importation des produits en provenance de Norvège, prévus par la commission mixte réunie à Paris du 26 janvier au 9 février 1949 (liste B2), est fixé comme suit:

A

Produits repris à la liste B de l'accord commercial franco-norvégien du 4 juin 1948 faisant l'objet d'un contingent supplémentaire pour la métropole.

I. — Produits importés par groupements.

Les groupements ci-après sont seuls habilités pour importer les produits suivants:

Numéro de poste.

9 Huile de poisson pour la conserverie. — Groupement national des produits oléagineux, 174, avenue Victor-Hugo, Paris.

25 Cadmium. — Groupement d'importation et de répartition des métaux non ferreux, 30, avenue de Messine, Paris.

33 Pâtes mécaniques (en poids humide). — Groupement d'importation de la papeterie, 151, boulevard Haussmann, Paris.

34 Pâtes à papier chimiques. — Groupement d'importation de la papeterie, 151, boulevard Haussmann, Paris.

35 Pâtes pour rayonne. — Groupement d'importation de la papeterie, section textile, 55, rue La Boétie, Paris.

II. — *Produits importés sous licences individuelles.*

Des licences d'importation individuelles seront délivrées pour les produits suivants:

Les demandes d'autorisation d'importation, qui seront examinées au fur et à mesure de leur présentation, devront être déposées à l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à partir du septième jour qui suivra la publication du présent avis.

Numéro de poste.

4 Pelleteries brutes. — Importation réservée aux importateurs recensés par la fédération de la fourrure, 36, avenue de l'Opéra, Paris, selon leur indice particulier d'importation.
8 Essence d'Orient.
10 Huile marine industrielle.
12 Huile de foie de morue médicinale.
13 Huile de foie de morue vétérinaire.
14 Rogue de morue.
19 Granit et labrador, y compris les pavés.
20 Feldspath.
22 Pyrites.
38 Papier Kraft.
39 Papier support héliographique.

B

Produits nouveaux non repris à la liste B de l'accord commercial franco-norvégien du 4 juin 1948.

Produits importés sous licences individuelles.

Des licences d'importation individuelles seront délivrées pour les produits suivants:

Les demandes d'autorisation d'importation seront reçues et délivrées dans les conditions fixées ci-dessus au paragraphe A (II).

Numéro de poste.

52 Peaux brutes de phoques.
53 Fanons de baleine.
56 Aluminium raffiné.

C

Produits réservés en totalité à l'Afrique du Nord et aux territoires français d'outre-mer.

Numéro de poste.

5 Harengs et autres poissons séchés, salés ou fumés.
40 Papiers divers.
54 Ciment.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Statistique mensuelle des vins.
(Mois de décembre 1948.)

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 février 1949:

Page 1487, colonne Quantités de vin soumises au droit de circulation, Total; ligne Ardèche, au lieu de: « 23.089 », lire: « 23.809 »; ligne Ardennes, au lieu de: « 31.352 », lire: « 31.532 »; ligne Drôme, au lieu de: « 25.035 », lire: « 25.305 »; colonne Stock commercial, ligne Allier, au lieu de: « 40.175 », lire: « 40.715 »; ligne Aveyron, au lieu de: « 19.145 », lire: « 19.445 ».

Pages 1488 et 1489, remplacer: « Campagne 1947-1948 » par: « Total ».

Page 1489, colonne Quantités de vin soumises au droit de circulation, Vins de consommation courante, ligne Morbihan, au lieu de: « 14.559 », lire: « 15.459 ».

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

I° Projets d'avenants à des conventions tarifaires.

PREMIER AVENANT
A LA CONVENTION TARIFAIRE CONCLUE ENTRE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS ET LA MAISON CHARLES NINOT ET SES FILIALES

Entre la Société nationale des chemins de fer français (S. N. C. F.), représentée par M...,

D'une part;

Et la maison Charles Ninot et ses filiales (veuve Ambal, Roux, Robin), à Rully (Saône-et-Loire), représentée par M. Roux-Ambal (Charles),

D'autre part,

il a été convenu et arrêté ce qui suit:

Art. 1er. — La désignation de la maison productrice figurant dans la convention intervenue le 1er janvier 1949 est modifiée comme suit:

« La maison Charles Ninot et ses filiales (veuve Ambal, Roux, Robin, Max Devillart, établissements George), à Bully (Saône-et-Loire), représentées par M. Roux-Ambal (Charles) ».

Art. 2. — Le présent avenant, qui est valable pour la durée de la convention elle-même, entrera en vigueur le...

Les frais de timbre du présent avenant seront supportés par la maison Charles Ninot.

Fait en double, le...

Le représentant de la Société nationale des chemins de fer français.

Le représentant des expéditeurs.

DEUXIÈME AVENANT
A LA CONVENTION TARIFAIRE CONCLUE ENTRE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS ET LA MAISON L. GAUTHIER-PETITJEAN ET SES FILIALES A BEAUNE

Entre la Société nationale des chemins de fer français (S. N. C. F.), représentée par M...,

D'une part;

Et la maison L. Gauthier-Petitjean et ses filiales, les firmes de Lavoyepierre, Bretonnières, Bellecour, Montrobert-Brémond, Bernard Le Prévost, Paul de Lambret, dont le siège social est à Beaune (Côte-d'Or), représentées par M. Foulut (René), directeur,

D'autre part,

il a été convenu et arrêté ce qui suit:

Art. 1er. — La désignation de la maison productrice figurant dans la convention intervenue le 15 octobre 1948 et modifiée par l'avenant du 15 janvier 1949 est remplacée par la suivante:

« La Société Laurent Gauthier, dont le siège social est à Beaune (Côte-d'Or), et ses filiales (les firmes L. Gauthier-Petitjean, R.-H. de Lavoyepierre, Nicolas Bretonnières, Bernard Le Prévost, Richard Brémond, Alain Bellecour, J.-B. Montrobert et Jacques Gauthier), représentées par M. Foulut (René), directeur ».

Art. 2. — L'article 1er de la convention est modifié comme suit:

Portée de la convention.

« La convention s'étend:

« 1° Au trafic de vins en bouteilles expédiés:

« De la gare de Beaune, par la Société Laurent Gauthier et ses filiales;

« De la gare de Reims, par la société filiale « Jacques Gauthier »,

à destination de toutes les gares de la Société nationale des chemins de fer français;

« 2° Aux emballages vides en retour correspondant aux transports visés au paragraphe 1° ci-dessus et reçus:

« A la gare de Beaune, par la Société Laurent Gauthier et ses filiales;

« A la gare de Reims, par la société filiale « Jacques Gauthier »;

« 3° . . . . . » (sans changement).

Art. 3. — L'article 2 de la convention est modifié comme suit:

« Engagement de la Société Laurent Gauthier et ses filiales: les firmes L. Gauthier-Petitjean, R.-H. de Lavoyepierre, Nicolas Bretonnières, Bernard Le Prévost, Richard Brémond, Alain Bellecour, J.-B. Montrobert, Jacques Gauthier.

« La Société Laurent Gauthier et ses filiales s'engagent, vis-à-vis de la Société nationale des chemins de fer français, qui accepte:

« 1° A remettre à la voie ferrée, et aux conditions de la présente convention, la totalité de leur trafic de vins en bouteilles, à l'exception, toutefois:

« *a*) Des envois à destination des localités situées dans les départements de la Côte-d'Or (1) et de la Marne (2), qu'elles resteront libres d'effectuer par leurs propres camions;

« *b*) Des envois à destination des zones constituées, d'une part, par le département de la Côte-d'Or (1) et les départements limitrophes, et, d'autre part, par le département de la Marne (2) et les départements limitrophes, qu'elles auront la faculté de confier à des transporteurs publics routiers en régie avec la coordination... ».

(Le reste de l'article sans changement.)

Art. 4. — L'article 3 de la convention est modifié comme suit:

(Premier alinéa sans changement.)

. . . . . .

« *a*) Pour les vins en bouteilles au départ de Beaune et de Reims, le prix par litre correspondant à la zone, définie au tableau

(1) Pour le trafic au départ de Beaune.
(2) Pour le trafic au départ de Reims.

annexé à la convention, à laquelle appartient la gare destinataire;

« b) Pour les emballages vides en retour à destination de Beaune et de Reims, le prix par litre de contenance de ces emballages... ».

(Le reste sans changement.)

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Lorsque les transports faisant l'objet de la présente convention, ramenés à l'année, atteindront 1 million de litres pour le plein, la Société nationale des chemins de fer français accordera par voie de détaxe à la société Laurent Gauthier et ses filiales une réduction de 5 p. 100 sur les taxes de transport payées par application des prix des articles 3 et 4.

« En ce qui concerne les emballages vides en retour, lorsque les transports effectués aux conditions de la présente convention, ramenés à l'année, atteindront 500.000 l, il sera accordé à la société Laurent Gauthier et ses filiales, par voie de détaxe,... ».

(Le reste sans changement.)

Art. 5. — L'article 6 de la convention est modifié comme suit:

(Premier alinéa sans changement.)

. . . . . .

« Toutefois, l'une quelconque des infractions aux clauses d'engagement de l'article 2 confère à la Société nationale des chemins de fer français le droit:

« 1° D'exiger solidairement de la société Laurent Gauthier et ses filiales, pour les envois qui... ».

(Le reste sans changement.)

« 2° ... (Le reste sans changement.)

« La convention pourra:

« a) Etre revisée ou dénoncée, sans délai, à la demande de la société Laurent Gauthier et ses filiales... ».

(Le reste sans changement.)

Art. 6. — Le présent avenant, qui est valable pour la durée de la convention elle-même, entrera en vigueur le .....

Les frais de timbre du présent avenant seront supportés par la société Laurent Gauthier.

Fait en double, le .....

Le représentant de la Société nationale des chemins de fer français,

Le représentant des expéditeurs,

TABLEAU DE ZONAGE ANNEXÉ A LA CONVENTION DE LA SOCIÉTÉ LAURENT GAUTHIER ET DES FILIALES

(Ce tableau annule et remplace celui annexé à la convention mise en vigueur le 15 octobre 1948.)

Les chiffres ci-dessous indiquent le numéro de zone applicable:

DES GARES CI-CONTRE aux gares des départements ci-dessous.	BEAUNE	REIMS
Ain	1	3
Aisne	3	1
Allier	2	3
Alpes (Basses-)	3	5
Alpes (Hautes-)	3	5
Alpes-Maritimes	4	5
Ardèche	3	4
Ardennes	3	1
Ariège	5	5
Aube	2	1
Aude	4	5
Aveyron	4	5
Bouches-du-Rhône	3	5
Calvados	4	3
Cantal	3	4
Charente	4	4
Charente-Maritime	4	4
Cher	2	3
Corrèze	3	4
Côte-d'Or	1	2
Côtes-du-Nord	5	4
Creuse	3	4
Deux-Sèvres	4	4
Dordogne	3	4
Doubs	1	3
Drôme	2	4
Eure	3	2
Eure-et-Loir	3	2
Finistère	5	5
Gard	3	5
Garonne (Haute-)	4	5
Gers	4	5
Gironde	4	5
Hérault	3	5
Ille-et-Vilaine	4	4
Indre	3	3
Indre-et-Loire	3	3
Isère	2	4
Jura	1	3
Landes	5	5
Loir-et-Cher	3	3
Loire	2	4
Loire (Haute-)	3	4
Loire-Inférieure	4	4
Loiret	3	2
Lot	4	5
Lot-et-Garonne	4	5
Lozère	3	5
Maine-et-Loire	3	3
Manche	4	3
Marne	2	1
Marne (Haute-)	2	2
Mayenne	4	3
Meurthe-et-Moselle	2	2
Meuse	2	1
Morbihan	4	4
Moselle	3	2
Nièvre	2	3
Nord	4	2
Oise	3	2
Orne	4	3
Pas-de-Calais	4	2
Puy-de-Dôme	2	3
Pyrénées (Basses-)	5	5
Pyrénées (Hautes-)	5	5
Pyrénées-Orientales	4	5
Rhin (Bas-)	3	3
Rhin (Haut-)	3	3
Rhône	2	3
Saône (Haute-)	2	2
Saône-et-Loire	1	3
Sarthe	3	3
Savoie	2	4
Savoie (Haute-)	2	4
Seine	3	2
Seine-Inférieure	3	2
Seine-et-Marne	3	2
Seine-et-Oise	3	2
Somme	3	2
Tarn	4	5
Tarn-et-Garonne	4	5
Territoire de Belfort	2	3
Var	4	5
Vaucluse	3	5
Vendée	4	4
Vienne	3	3
Vienne (Haute-)	3	4
Vosges	2	2
Yonne	2	2

2° Décision mettant opposition à l'application de tarifs proposés, en attendant la décision définitive à intervenir (veto).

A. — **Homologations.**

14 *février* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à modifier les taux d'allocations à verser par diverses gares, aux camionneurs agréés, par application du tarif n° 129, chapitre 6. (*Journal officiel* des 4 et 18 janvier 1949.)

14 *février* 1949. — **Chemins de fer départementaux.** — Proposition tendant à modifier le tableau général des prix de transport et frais accessoires en vigueur sur le réseau Vivarais-Lozère. (*Journal officiel* des 18 janvier et 1er février 1949.)

14 *février* 1949. — **Chemins de fer départementaux.** — Proposition tendant à modifier le tableau général des prix de transport et frais accessoires en vigueur sur le réseau des Charentes et Deux-Sèvres. (*Journal officiel* des 18 janvier et 1er février 1949.)

18 *février* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à modifier les chapitres II et III des tarifs spéciaux de la banlieue de Paris et le titre II — cartes d'abonnement de travail — du tarif spécial des abonnements. (*Journal officiel* du 25 janvier 1949.)

18 *février* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à étendre à titre d'essai, à partir du 1er mars 1949 et jusqu'au 31 décembre 1949, aux coquillages frais et aux crustacés, les dispositions spéciales prévues aux conditions d'application du tarif n° 3, titre III, D, pour les transports de marchandises désignées comportant plusieurs expéditions par wagon, effectués d'une gare unique sur des gares de sections de lignes dites de « distribution ». (*Journal officiel* du 25 janvier 1949.)

18 *février* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à modifier les taux du droit de timbre prévu au chapitre 1er, titre V (2°) du tarif n° 22 (journaux et journaux invendus) et figurant dans le recueil T. (*Journal officiel* des 25 janvier et 8 février 1949.)

18 *février* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à l'inscription des gares de Couilly-Saint-Germain-Quincy et de Fère-en-Tardenois à la liste des gares expéditrices de plâtre reprises au chapitre 13 du tarif n° II. (*Journal officiel* du 25 janvier 1949.)

18 *février* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à la modification, d'une part, du titre 1er, chapitre II (§ 1), d'autre part, des conditions communes aux paragraphes I et II du tarif spécial des dispositions diverses, pour tenir compte de la prochaine mise en service de voitures de la Compagnie internationale des wagons-lits comportant trois lits par compartiment. (*Journal officiel* du 1er février 1949.)

B. — **Approbations de conventions tarifaires.**

14 *février* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Projet de convention tarifaire à passer avec la Société d'exploitation des distilleries Henry Dupin, à Pézenas (Hérault) pour le transport d'eaux-de-vie et emballages vides en retour correspondants. (*Journal officiel* du 1er février 1949.)

Approbation donnée, à titre provisoire, avec autorisation de mise en application à partir du 15 février 1949.

14 *février* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Projet de convention tarifaire à passer avec les établissements B. Gelas et fils, à Vic-Fézensac (Gers) pour le transport des apéritifs, eaux-de-vie, liqueurs, rhums, sirops, spiritueux, vins de liqueurs, vins en bouteilles et emballages vides en retour correspondants. (*Journal officiel* du 1er février 1949.)

Approbation donnée, à titre provisoire, avec autorisation de mise en vigueur à partir du 15 février 1949.

17 *février* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Projet de convention tarifaire à passer avec la société Jules Robin et Ce, à Cognac, pour le transport d'eaux-de-vie et emballages vides en retour correspondants. (*Journal officiel* du 8 février 1949.)

Autorisation donnée, à titre provisoire, avec autorisation de mise en vigueur à partir du 1er mars 1949.

février 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Projet de convention tarifaire à passer avec les grands établissements du Maurin-Quina et distillerie de la Verveine du Mézenc, à Espaly (Haute-Loire), pour le transport d'apéritifs, liqueurs et emballages vides en retour correspondants. (*Journal officiel* du 15 février 1949.)

Approbation donnée, à titre provisoire, avec autorisation de mise en application à partir du 15 février 1949.

février 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Projet de convention tarifaire à passer avec la société OFCO, à Saint-Ouen, pour le transport d'apéritifs, liqueurs et emballages vides en retour correspondants. (*Journal officiel* du 15 février 1949.)

Approbation donnée, à titre provisoire, avec autorisation de mise en application à partir du 15 février 1949.

février 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Projet d'avenant à la convention tarifaire passée entre la Société nationale des chemins de fer français et la Société des vins, apéritifs et liqueurs (SOVAL), concessionnaire de « Campari », à Nanterre, tendant à obtenir l'extension des prix de cette convention aux envois d'apéritifs, liqueurs, spiritueux effectués au départ de la gare de Béziers et aux emballages vides correspondants retournés à cette gare. (*Journal officiel* du 25 janvier 1949.)

février 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Projet d'avenant tendant à étendre aux transports effectués au départ de Frontignan et de Pont-de-Veyle (Ain) le bénéfice de la convention tarifaire passée avec la société Damiani, à Paris, pour le transport des apéritifs, eaux-de-vie, liqueurs, rhums, sirops, spiritueux, vins en bouteilles et emballages vides en retour correspondants. (*Journal officiel* du 15 février 1949.)

Approbation donnée, à titre provisoire, avec autorisation de mise en application à partir du 15 février 1949.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement de médecins inspecteurs stagiaires de la santé.

Un concours est ouvert le 22 avril 1949, au ministère de la santé publique et de la population, à Paris, et éventuellement dans un centre qui sera désigné ultérieurement, pour le recrutement de médecins inspecteurs stagiaires de la santé.

Le nombre des places mises au concours est de dix.

Peuvent être admis à concourir les candidats de l'un ou de l'autre sexe possédant la qualité de Français, âgés de moins de trente-cinq ans au 31 décembre 1949, sous réserve des dispositions du code de la famille et des lois militaires, titulaires du diplôme d'Etat de docteur en médecine et d'un des diplômes universitaires d'hygiène institués dans les conditions prévues par le décret du 21 juillet 1897.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 2e bureau), 7, rue de Tilsitt, à Paris (17e), où les demandes devront être déposées avant le 10 avril 1949.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU

CAISSE CENTRALE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Situation au 30 novembre 1948.

ACTIF

Agence comptable centrale du Trésor		2.893.761.326 »
Disponibilités à vue		687.691.356 14
Avances au Trésor public		7.639.413.669 60
Billets et monnaies		436.110.534 25
Bons du Trésor		951.119.582 »
Portefeuille		862.669.989 »
*Avances aux trésoreries coloniales		3.667.135 56
*Avances à des établissements publics		18.057.396 73
Avances aux communes (loi du 30 avril 1946, décret du 24 octobre 1946)		33.000.000 »
Avances à des organismes publics (loi du 30 avril 1946, décret du 24 octobre 1946)		452.000.000 »
Avances aux territoires d'outre-mer (loi du 30 avril 1946, décret du 24 octobre 1946)		5.193.946.668 »
Avances aux banques		3.620.181.944 »
Avances à trente jours sur bons du Trésor		616.920.000 »
Avances sur fonds propres aux entreprises privées (loi du 30 avril 1946, décret du 24 octobre 1946)		540.233.543 »
Avances aux entreprises privées (au titre des autorisations spéciales prévues par l'article 8 du décret du 24 octobre 1946)		163.625.360 »
Avances aux entreprises privées avec la garantie de l'Etat (loi du 23 mars 1941, arrêté du 9 septembre 1948)		4.324.688 »
Prises de participations sur fonds propres (loi du 30 avril 1946, décret du 24 octobre 1946)		6.249.200 »
Office des changes des territoires d'outre-mer « Comptes dotation ».		1.979.000.000 »
Immeubles, matériel, mobilier		29.518.819 15
Débiteurs divers		1.185.347.476 25
Comptes d'ordre « Débiteurs »		1.831.406.410 92
Opérations pour compte du F. I. D. E. S. autres que subventions:		
a) Avances	285.423.036 »	569.163.036 »
b) Prises de participations	283.740.000 »	
Total		29.717.533.455 60

PASSIF

Dotation	1.000.000.000 »
Fonds de réserve	100.000.000 »
Amortissements immobiliers et mobiliers	6.913.203 90
Billets émis en Afrique équatoriale française et au Cameroun (1)	8.504.568.800 »
Billets émis à la Réunion (1)	1.381.123.660 »
Billets émis à Saint-Pierre et Miquelon (1)	154.575.060 »
Billets émis à la Martinique	1.032.515.375 »
Billets émis à la Guadeloupe	1.162.343.570 »
Billets émis à la Guyane	130.335.855 »
Monnaies divisionnaires de la Guadeloupe	1.470.566 »
*Dépôts de trésoreries coloniales	85.781.798 77
*Dépôts publics divers	421.716.429 66
Dépôts de banques en compte courant	5.266.547.167 »
Autres comptes courants créditeurs	276.876.951 »
Fonds d'investissements pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer	4.989.077.983 90
Créditeurs divers	1.196.670.398 »
Comptes d'ordre « Créditeurs »	3.387.820.601 37
F. I. D. E. S. son compte d'opérations autres que subventions	569.163.036 »
Total	29.717.533.455 60

(1) Montant des billets émis exprimé en francs C. F. A.:

En Afrique équatoriale française et au Cameroun	4.252.284.400	»
A la Réunion	690.561.830	»
A Saint-Pierre et Miquelon	77.287.530	»

Certifié conforme aux écritures:

Le directeur général,
A. POSTEL-VINAY.

Les censeurs,
J. PRIEM, H. BIZOT, H. GILET, R. WETZEL.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

38, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS (8e)

OBLIGATIONS DE 1.000 F 5 0/0 1930
DE LA
société L'Energie de Seine et Yonne.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 42 MILLIONS DE FRANCS, DONT LE SIÈGE SOCIAL EST A PARIS, 31, RUE DE LA BAUME

En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946).

Tirage du 16 novembre 1948.

Liste numérique des cinq cent trente-neuf obligations amorties au 14e tirage et remboursables à partir du 1er janvier 1949 à 1.000 F, avec le coupon 1er juillet 1949 attaché.

51 à 60 — 151 à 160 — 311 à 320 — 561 à 570 — 661 à 670 — 891 à 900 — 1.241 à 246 — 2.451 à 455 — 2.461 à 464 — 2.469 et 470 — 2.781 à 790 — 2.841 à 850 — 2.891 à 900 — 3.121 et 122 — 3.125 à 130 — 3.331 à 340 — 3.371 à 380 — 3.501 à 510 — 4.061 à 070 — 4.121 à 130 — 4.141 et 142 — 4.251 à 260 — 4.364 à 370 — 4.511 à 520 — 4.545 à 547 — 4.861 à 870 — 5.301 à 310 — 5.321 à 330 — 5.561 à 570 — 5.587 à 589 — 5.657 à 660 — 5.871 à 880 — 6.341 à 350 — 6.351 à 360 — 6.451 — 6.459 et 460 — 7.211 — 7.216 et 217 — 7.223 à 230 — 7.381 à 383 — 7.385 à 390 — 7.681 à 690 — 7.751 à 760 — 8.041 à 050 — 8.141 à 150 — 8.541 à 550 — 8.921 à 930 — 9.181 à 190 — 9.371 à 380 — 9.911 à 916 — 9.920 — 10.181 à 190 — 10.291 à 300 — 10.331 à 334 — 10.601 à 610 — 10.811 à 820 — 11.231 à 240 — 11.251 à 259 — 11.614 à 620 — 11.921 à 930 — 12.071 à 080 — 12.553 à 560 — 12.631 et 632 — 12.635 à 640 — 12.781 à 790 — 12.911 à 920 — 12.921 et 922 — 12.928 à 930 — 13.621 à 630 — 13.951 à 954 — 13.991 à 14.000

En raison des rachats antérieurs, le présent tirage a porté sur 539 obligations au lieu des 480 prévues au tableau d'amortissement.

Liste des obligations amorties aux tirages antérieurs à 1949 et non encore remboursées.

11 à 19 — 641 à 650 — 671 à 680 — 691 à 696 — 699 et 700 — 761 à 770 — 791 à 800 — 831 à 836 — 843 à 845 — 871 à 880 — 911 à 915 — 941 à 946 — 1.001 à 004 — 1.007 — 1.009 et 010 — 1.049 et 050 — 1.441 à 443 — 1.581 à 590 — 1.621 à 630 — 1.701 à 707 — 1.791 à 793 — 1.799 et 800 — 1.821 à 830 — 1.831 à 835 — 1.838 à 840 — 1.841 à 847 — 1.971 à 980 — 1.991 à 998 — 2.081 à 090 — 2.159 et 160 — 2.164 à 167 — 2.171 à 176 — 2.179 et 180 — 2.181 à 185 — 2.189 et 190 — 2.266 et 267 — 2.270 et 271 — 2.381 à 390 — 2.391 à 400 — 2.432 à 437 — 2.441 à 443 — 2.448 à 450 — 2.491 à 494 — 2.511 à 519 — 2.548 à 550 — 2.606 à 608 — 2.701 à 705 — 2.707 à 710 — 2.751 à 760 — 2.771 et 772 — 2.971 à 976 — 2.979 et 980 — 3.002 — 3.042 à 046 — 3.048 à 050 — 3.061 à 064 — 3.069 et 070 — 3.087 et 088 — 3.101 à 110 — 3.221 à 223 — 3.263 à 266 — 3.269 et 270 — 3.385 — 3.511 à 520 — 3.554 à 557 — 3.591 à 598 — 3.708 — 3.731 à 734 — 3.770 — 3.820 — 3.931 — 3.937 à 940 — 3.952 à 955 — 3.961 à 970 — 3.978 à 980 — 4.219 — 4.371 à 373 — 4.379 et 380 — 4.455 — 4.621 à 630 — 4.631 à 640 — 4.892 — 4.894 — 4.899 et 900 — 5.001 à 003 — 5.004 à 010 — 5.023 — 5.222 — 5.551 et 552 — 5.560 — 5.801 à 808 — 6.011 à 015 — 6.017 à 020 — 6.099 et 100 — 6.272 à 279 — 6.301 à 310 — 6.432 — 6.436 à 440 — 6.491 à 498 — 6.571 à 580 — 6.791 — 6.793 et 794 — 6.800 — 6.811 à 820 — 6.955 à 960 — 6.975 à 980 — 7.181 à 190 — 7.371 — 7.378 à 380 — 7.442 à 450 — 7.465 et 466 — 7.622 à 630 — 7.841 à 845 — 7.891 à 896 — 7.899 — 8.081 à 090 — 8.091 à 095 — 8.100 — 8.171 à 174 — 8.176 à 180 — 8.231 — 8.239 et 240 — 8.241 à 248 — 8.251 à 258 — 8.313 à 317 — 8.321 — 8.431 à 440 — 8.623 à 630 — 8.649 et 650 — 8.651 à 653 — 8.717 à 720 — 9.001 à 004 — 9.051 à 060 — 9.101 à 104 — 9.201 à 210 — 9.221 à 230 — 9.271 à 280 — 9.301 à 310 — 9.311 à 320 — 9.661 et 662 — 9.691 et 692 — 9.695 — 9.741 à 746 — 9.811 à 816 — 9.931 à 933 — 9.939 et 940 — 9.981 — 9.985 à 990 — 10.061 à 070 — 10.119 — 10.161 et 162 — 10.167 et 168 — 10.191 à 200 — 10.501 à 503 — 10.676 à 679 — 10.701 à 706 — 10.721 — 10.786 à 790 — 10.915 à 920 — 11.021 et 022 — 11.081 à 090 — 11.265 à 270 — 11.421 — 11.426 et 427 — 11.481 à 490 — 11.661 — 11.881 à 885 — 11931 à 938 — 11.991 à 12.000 — 12.037 — 12.041 à 050 — 12.207 à 209 — 12.265 et 266 — 12.351 à 356 — 12.359 et 360 — 12.361 à 363 — 12.370 — 12.371 à 380 — 12.411 à 416 — 12.455 et 456 — 12.599 et 600 — 12.731 — 12.941 à 950 — 12.961 à 970 — 13.004 et 005 — 13.101 à 109 — 13.134 et 135 — 13.139 et 140 — 13.270 — 13.271 à 280 — 13.292 à 300 — 13.311 à 318 — 13.324 à 330 — 13.441 à 444 — 13.771 à 780 — 13.791 à 799 — 13.861 à 870 — 13.895 à 899.

SOCIETE MINIERE DES TERRES ROUGES

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 400.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
A PARIS, 18, RUE CHAUVEAU-LAGARDE
R.C.: Seine n° 93749.

Obligations 4 0/0 1946.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a racheté en Bourse les 386 obligations dont l'amortissement a été prévu pour le 1er avril 1949.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachat en Bourse.

Le conseil d'administration.

TUILERIES DE BEAUVAIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.896.000 F.
SIÈGE SOCIAL: BEAUVAIS (OISE)

Obligations de 5.000 F 3,75 0/0 1945.

Quatrième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations, la société a procédé au rachat en Bourse des 60 titres à amortir le 1er avril 1949.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Il n'existe pas d'obligations amorties antérieurement restant à rembourser.

Anciens établissements Goldenberg & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 20 MILLIONS DE FRANCS
ZORNHOFF (BAS-RHIN)
R. C.: Saverne B 207.

OBLIGATIONS 5 1/2 0/0 1930

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 215 obligations à amortir au 1er mars 1949. En conséquence, il n'y a pas eu lieu de procéder à un tirage.

Obligations sorties à des tirages antérieurs et non encore remboursées.

Titres remboursables depuis le 1er septembre 1942.

332 678 1.725 2.171 2.172 2.205 2.303 2.694 3.998 4.847

Titres remboursables depuis le 1er septembre 1944.

23 69 480 793 1.032 1.033 1.689 1.728 2.300 2.374 2.638 2.846 3.607 4.773

Titres remboursables depuis le 1er mars 1946.

3 108 479 766 799 868 1.296 1.389 1.497 1.500 2.208 2.210 2.254 2.259 2.276 2.363 2.367 2.438 3.608 3.609 3.611 3.691 4.713 4.770

Titres remboursables depuis le 1er mars 1947.

213 239 243 331 392 763 807 886 869 1.000 1.181 1.247 1.322 1.658 1.666 1.724 1.740 1.746 1.800 1.819 1.975 2.211 2.242 2.250 2.377 2.386 2.399 2.433 2.458 2.481 2.695 2.808 2.819 2.849 2.948 2.979 3.182 3.587 3.606 3.678 4.058 4.272 4.291 4.571 4.698 4.778

Titres remboursables depuis le 1er mars 1948.

145 290 394 405 476 481 713 830 1.179 1.183 1.218 1.221 1.347 1.373 1.452 1.463 1.535 1.555 1.825 1.917 2.029 2.162 2.207 2.230 2.252 2.551 3.203 3.300 3.306 3.372 3.618 3.836 3.909 3.979 4.337 4.338 4.390 4.513 4.913 4.927 4.851 4.975

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1944
DE LA
Société générale de force et lumière.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1944) de la Société générale de force et lumière, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 20 juillet 1949. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

481 à 490 — 2.541 à 2.544 — 2.791 — 3.231 à 3.240 — 8.251 à 8.260 — 8.401 à 8.410 — 9.011 à 9.020 — 10.271 — 13.401 à 13.410 — 15.631 à 15.640 — 16.644 à 16.650 — 17.828 à 17.830 — 18.881 à 18.890 — 20.821 à 20.823 — 21.981 à et 21.982 — 22.546 — 22.994 à 22.998 — 24.691 à 24.700 — 25.521 à 25.530 — 33.652 à 33.659 — 35.621 à 35.630 — 37.021 à 37.030 — 39.691 à 39.700 — 41.183 à 41.190 — 41.471 à 41.480 — 46.741 à 46.750 — 47.765 à 47.767 — 48.861 à 48.870.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 5 0/0 1936
DE LA
Société des forces motrices de l'Oignin.

En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946)

Tirage du 4 février 1949.

Cinquante-neuf obligations remboursables à partir du 1er avril 1949, avec le coupon du 1er octobre 1949 attaché, à 1.000 F.

28	69	76	85	105	110	131	135	137	155
191	195	199	205	207	278	280	316	329	356
361	385	390	392	418	430	434	449	513	559
565	566	577	593	595	612	620	632	649	665
680	683	718	735	746	748	751	752	755	759
766	768	782	784	786	804	837	878	879	

Numéros des obligations restant à rembourser.

2	10	11	21	23	40	51	92	153	159
190	219	221	226	259	273	275	281	320	376
394	444	483	492	578	583	626	631	637	638
642	674	682	685	737	743	749	750	875	

EMPRUNT VILLE DE LILLE 5 % 1935

LISTE NUMERIQUE

1° 420 obligations sorties au tirage du 25 janvier 1949 lesquelles sont remboursables par 1.000 francs à partir du 1er mars 1949;

2° Titres sortis aux tirages antérieurs et non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
51 à 55	1949	7.566 à 7.570	1948	**17.081 à 17.090**	1949
239	1947	**7.651 à 7.660**	1949	**17.421 à 17.426**	1949
251 à 259	1949	7.779 et 7.780	1947	**17.428 à 17.430**	1949
1.109 et 1.110	1948	7.999	1946	17.591 à 17.600	1948
1.411 à 1.420	1948	**8.461 à 8.470**	1949	**17.731 à 17.740**	1949
1.496 à 1.500	1947	**9.031 à 9.040**	1949	17.881 à 17.890	1948
1.593 à 1.596	1948	9.141 à 9.143	1948	17.951 à 17.960	1948
1.721 à 1.730	1949	**9.831 à 9.840**	1949	**18.201 à 18.210**	1949
1.801 à 1.810	1949	10.008 à 10.010	1947	18.299 à 18.300	1946
1.842	1945	10.251 à 10.253	1949	18.541 à 18.548	1947
2.161 à 2.165	1948	10.258 et 10.259	1949	18.561	1947
2.194	1947	**10.711 à 10.720**	1945	**18.611 à 18.620**	1949
2.199	1947	**10.731 à 10.740**	1948	**19.501 à 19.510**	1949
2.261 à 2.270	1947	10.925	1948	**19.795 et 19.796**	1949
2.511 à 2.520	1949	**11.261 à 11.270**	1949	**21.221 à 21.230**	1949
2.541 à 2.530	1948	11.571 à 11.573	1947	**21.261 à 21.270**	1949
2.691 à 2.693	1949	12.051	1947	21.337 et 21.338	1947
2.696 à 2.700	1949	12.169 et 12.170	1947	**21.521 à 21.530**	1949
2.881 à 2.890	1949	**12.453 à 12.460**	1949	21.911 et 21.912	1944
3.136	1947	12.871 à 12.880	1948	22.133 à 22.138	1948
3.191 à 3.200	1948	12.939 et 12.940	1947	**22.281 à 22.290**	1949
3.741 à 3.750	1949	**13.251 à 13.260**	1949	22.502 à 22.504	1948
3.872 à 3.880	1949	**13.741 à 13.750**	1949	**22.861 à 22.864**	1949
4.431 à 4.440	1949	13.893	1947	**22.867 à 22.870**	1949
5.001 à 5.006	1947	13.895	1947	**22.931 à 22.937**	1949
5.010	1947	13.898	1947	22.951 et 22.952	1948
5.186	1946	13.900	1947	22.958 à 22.960	1948
5.192 et 5.193	1948	**13.971 à 13.980**	1949	23.271 et 23.272	1948
5.200	1948	**14.371 à 14.380**	1949	**23.501 à 23.510**	1949
5.313 à 5.314	1944	**14.741 à 14.750**	1949	23.722 à 23.730	1948
5.524	1944	14.810	1944	**23.801 à 23.810**	1949
5.660	1946	**14.891 à 14.900**	1949	23.861 et 23.862	1948
5.761 à 5.770	1948	15.021	1944	23.864 à 23.866	1948
5.931 à 5.940	1949	**15.171 à 15.180**	1949	24.216 à 24.220	1947
5.941 à 5.950	1949	15.431 à 15.440	1948	24.463 à 24.465	1944
6.321	1948	15.519 et 15.520	1947	24.866 et 24.867	1947
6.327 à 6.330	1948	15.992	1946	25.371 à 25.374	1948
6.366 à 6.370	1946	16.011 à 16.014	1948	26.071 à 26.074	1946
6.441 à 6.450	1948	16.087 à 16.090	1948	**26.381 à 26.390**	1949
6.543 à 6.549	1948	16.231 à 16.240	1948	26.441 à 26.450	1948
6.961	1948	16.261	1948	**26.891 à 26.898**	1949
6.964 à 6.969	1948	**16.291 à 16.297**	1949		

LIP

Société anonyme d'Horlogerie

AU CAPITAL DE 24 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL:

6, RUE DES CHALETS, A BESANÇON (DOUBS)

R. C.: Besançon 1868.

Liste numerique des cent quatre-vingt-dix obligations 5 0/0 1931 de 1.000 F, amorties au neuvième tirage du 6 decembre 1948 et remboursables au pair à partir du 15 janvier 1949.

381 à 390 — 482 à 490 — 626 à 630 — 731 à 734 — 781 — 831 à 839 — 901 à 910 — 1.410 — 1.241 à 243 — 1.566 à 570 — 1.581 à 590 — 1.673 à 680 — 1.781 à 790 — 1.841 à 850 — 1.951 et 952 — 1.956 et 957 — 2.231 à 235 — 2.311 à 315 — 2.432 à 440 — 2.441 à 450 — 2.961 à 970 — 3.071 et 072 — 3.075 à 080 — 3.131 à 140 — 3.240 — 3.391 à 394 — 3.398 et 399 — 3.451 à 460 — 3.731 à 740 — 3.831 à 839.

Liste numérique des obligations 5 0/0 1931 amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursés.

46 à 50 — 98 à 100 — 134 et 135 — 142 — 148 et 149 — 156 à 158 — 187 — 198 — 231 à 240 — 241 à 243 — 272 à 276 — 303 à 307 — 310 — 436 à 440 — 441 — 444 à 446 — 450 — 451 à 460 — 461 à 464 — 574 — 612 et 613 — 631 à 636 — 640 — 681 à 686 — 725 à 730 — 776 à 779 — 873 à 877 — 881 à 890 — 987 à 990 — 1.080 — 1.096 — 1.099 — 1.131 à 133 — 1.161 à 170 — 1.271 à 278 — 1.283 — 1.301 à 306 — 1.314 à 316 — 1.452 à 460 — 1.491 à 500 — 1.505 à 510 — 1.521 à 524 — 1.541 à 550 — 1.551 et 552 — 1.606 à 610 — 1.611 à 613 — 1.681 à 689 — 1.690 — 1.691 — 1.711 à 717 — 1.751 — 1.752 — 1.753 à 756 — 1.758 à 760 — 1.800 — 1.831 à 840 — 1.861 à 870 — 1.871 et 872 — 1.878 à 880 — 1.901 à 910 — 1.950 — 1.976 à 980 — 2.046 à 050 — 2.079 et 080 — 2.113 à 120 — 2.131 — 2.161 à 170 — 2.381 à 387 — 2.401 à 410 — 2.451 à 455 — 2.459 et 460 — 2.481 et 482 — 2.486 — 2.490 — 2.511 à 520 — 2.541 à 550 — 2.551 à 555 — 2.557 à 560 — 2.561 et 562 — 2.587 — 2.591 à 596 — 2.611 à 620 — 2.625 à 629 — 2.640 — 2.644 — 2.652 à 660 — 2.671 à 680 — 2.681 à 684 — 2.715 à 720 — 2.721 à 723 — 2.752 et 753 — 2.756 à 760 — 2.761 et 762 — 2.766 à 769 — 2.791 à 799 — 2.843 et 849 — 2.863 à 865 — 2.870 — 2.883 à 885 — 2.912 — 2.920 — 2.941 à 944 — 2.951 à 954 — 2.960 — 2.971 à 980 — 3.027 et 028 — 3.081 à 089 — 3.162 à 170 — 3.186 à 190 — 3.191 à 200 — 3.201 à 210 — 3.241 à 244 — 3.250 — 3.251 à 259 — 3.290 — 3.305 à 309 — 3.315 — 3.319 — 3.322 à 329 — 3.411 à 419 — 3.425 à 430 — 3.475 à 480 — 3.481 à 489 — 3.513 et 514 — 3.532 à 540 — 3.564 et 565 — 3.590 — 3.591 — 3.600 — 3.602 à 604 — 3.631 à 634 — 3.651 — 3.654 — 3.671 et 672 — 3.711 à 714 — 3.798 et 799 — 3.801 et 802 — 3.805 et 806 — 3.815 à 820 — 3.850 — 3.892 à 900 — 3.911 à 920.

Sucrerie-Raffinerie de Brienon

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 15 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: BRIENON (YONNE)

Obligations de 1.000 F type 5 0/0 (emprunt juillet 1931).

Il sera procédé le vendredi 25 février 1949, à quatorze heures, au siège social, dans les bureaux de l'usine, et par le ministère de Me Caudet, huissier à Brienon, au tirage pour l'amortissement de soixante obligations du dit emprunt.

Le remboursement de ces obligations aura lieu à la date du 1er avril 1949.

Un avis ultérieur fera connaître les numéros sortis au tirage.

Le conseil d'administration.

SOCIETE VAPEUR ET ELECTRICITE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4,000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 11, RUE DE LA BAUME, A PARIS

Registre du commerce: Seine 237236 B.

Liste des 478 obligations 5 0/0 1930 sorties au tirage du 21 janvier 1949.

6	12	26	30	33	47	61	70
82	101	117	118	169	206	220	223
255	266	279	283	378	379	382	399
501	555	565	572	583	585	785	786
819	822	833	834	835	844	849	859
861	863	900	908	963	967	978	979
984	1.029	1.030	1.031	1.044	1.073	1.080	1.081
1.104	1.109	1.126	1.140	1.146	1.150	1.152	1.155
1.175	1.203	1.214	1.226	1.231	1.236	1.264	1.348
1.369	1.353	1.436	1.443	1.450	1.469	1.471	1.474
1.481	1.504	1.518	1.543	1.544	1.550	1.608	1.623
1.626	1.628	1.612	1.695	1.717	1.742	1.747	1.754
1.778	1.798	1.805	1.859	1.863	1.874	1.878	1.881
1.883	1.890	1.893	2.022	2.027	2.037	2.055	2.066
2.068	2.123	2.171	2.173	2.174	2.182	2.216	2.233
2.237	2.245	2.261	2.283	2.371	2.406	2.423	2.428
2.436	2.441	2.485	2.490	2.491	2.501	2.502	2.506
2.636	2.650	2.651	2.662	2.671	2.683	2.720	2.728
2.737	2.746	2.748	2.786	2.791	2.797	2.799	2.815
2.847	2.853	2.858	2.863	2.869	2.871	2.876	2.885
2.898	2.900	2.906	2.928	2.932	2.966	2.969	2.973
2.974	2.976	2.990	3.134	3.142	3.155	3.158	3.170
3.178	3.179	3.185	3.326	3.341	3.344	3.351	3.354
3.355	3.377	3.386	3.387	3.391	3.392	3.399	3.404
3.406	3.413	3.421	3.435	3.438	3.439	3.447	3.470
3.565	3.575	3.586	3.590	3.598	3.608	3.610	3.641
3.649	3.653	3.654	3.689	3.693	3.722	3.827	3.830
3.831	3.852	3.881	3.886	3.926	4.016	4.032	4.033
4.037	4.041	4.045	4.069	4.076	4.086	4.096	4.098
4.428	4.429	4.432	4.466	4.486	4.525	4.528	4.532
4.534	4.537	4.612	4.696	4.702	4.703	4.707	4.717
4.720	4.747	4.750	4.761	4.770	4.773	4.787	4.790
4.794	4.802	4.808	4.819	4.825	4.831	4.833	4.847
4.879	4.881	4.882	4.885	4.912	4.914	4.918	4.940
4.968	4.977	4.979	4.989	4.994	5.000	5.002	5.024
5.025	5.027	5.051	5.059	5.068	5.070	5.077	5.232
5.236	5.237	5.243	5.246	5.256	5.261	5.323	5.329
5.331	5.334	5.343	5.349	5.352	5.365	5.418	5.432
5.438	5.451	5.479	5.489	5.559	5.569	5.663	5.702
5.714	5.745	5.765	5.785	5.813	5.822	5.826	5.829
5.831	5.897	5.905	5.979	5.982	6.011	6.012	6.022
6.029	6.031	6.131	6.179	6.327	6.333	6.335	6.344
6.405	6.411	6.412	6.422	6.429	6.438	6.459	6.488
6.505	6.506	6.512	6.515	6.518	6.520	6.532	6.535
6.542	6.544	6.565	6.636	6.656	6.682	6.705	6.706
6.710	6.711	6.777	6.783	6.794	6.800	6.866	6.870
6.885	6.922	6.963	6.984	7.011	7.040	7.066	7.077
7.121	7.169	7.186	7.192	7.193	7.236	7.382	7.413
7.416	7.427	7.451	7.463	7.466	7.468	7.486	7.487
7.513	7.520	7.521	7.522	7.529	7.542	7.543	7.551
7.552	7.558	7.560	7.562	7.595	7.626	7.651	7.660
7.667	7.701	7.754	7.761	7.766	7.768	7.840	7.844
7.846	7.924	7.925	7.929	7.944	7.976	7.997	8.005
8.026	8.033	8.034	8.063	8.081	8.092	8.101	8.197
8.202	8.210	8.229	8.275	8.343	8.344	8.345	8.378
8.556	8.572	8.660	8.730	8.748	8.751	8.756	8.878
8.884	8.943	8.966	9.047	9.062	9.090	9.123	9.170
9.181	9.226	9.231	9.242	9.403	9.410	9.412	9.503
9.505	9.531	9.602	9.610	9.705	9.789	9.791	9.801
9.806	9.810	9.811	9.857	9.984	9.996		

Ces obligations seront remboursables à partir du 1er mars 1949, coupon au 1er septembre 1949 attaché, à raison de 1.000 F pour toutes les obligations nominatives et au porteur, au Crédit commercial de France, 103, avenue des Champs-Elysées, à Paris, ainsi que dans ses succursales et agences de Paris et de province.

Liste des obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.

34	36	55	64	72	105	201	202
203	204	205	208	209	210	226	280
281	282	284	385	388	390	393	394
400	591	592	593	735	965	966	968
971	974	977	992	1.011	1.019	1.049	1.064
1.119	1.250	1.262	1.265	1.270	1.298	1.314	1.321
1.426	1.435	1.465	1.492	1.493	1.495	1.502	1.508
1.515	1.517	1.521	1.522	1.524	1.548	1.619	1.656
1.810	1.811	1.855	1.860	1.992	2.021	2.042	2.056
2.057	2.095	2.215	2.242	2.243	2.257	2.286	2.489
2.527	2.538	2.604	2.625	2.638	2.639	2.816	2.857
2.861	2.873	2.892	2.894	2.903	2.905	2.927	2.930
2.940	2.977	2.978	2.989	2.996	3.083	3.084	3.085
3.328	3.339	3.342	3.375	3.378	3.382	3.385	3.410
3.416	3.418	3.444	3.568	3.569	3.826	3.828	3.829
3.921	3.968	4.026	4.054	4.055	4.219	4.223	4.415
4.416	4.418	4.419	4.422	4.424	4.425	4.426	4.430
4.431	4.434	4.436	4.438	4.440	4.441	4.442	4.446
4.449	4.451	4.452	4.453	4.454	4.459	4.460	4.461
4.462	4.464	4.530	4.536	4.539	4.692	4.693	4.701
4.704	4.726	4.962	4.963	4.967	4.976	4.990	5.001
5.026	5.028	5.039	5.047	5.072	5.350	5.363	5.371
5.372	5.378	5.379	5.389	5.437	5.452	5.493	5.497
5.555	5.557	5.570	5.572	5.607	5.770	5.818	5.820
5.821	5.830	5.832	5.955	5.956	5.960	5.961	5.966
6.050	6.163	6.164	6.322	6.323	6.325	6.326	6.328
6.329	6.330	6.331	6.338	6.340	6.341	6.343	6.345
6.346	6.410	6.413	6.440	6.489	6.493	6.522	6.523
6.525	6.684	6.685	6.708	6.769	6.772	6.775	6.838
6.868	6.873	6.988	7.039	7.160	7.163	7.164	7.165
7.166	7.310	7.374	7.409	7.415	7.426	7.449	7.489
7.492	7.493	7.505	7.510	7.578	7.587	7.593	7.598
7.620	7.625	7.630	7.662	7.772	7.773	7.942	7.973
8.006	8.057	8.103	8.120	8.230	8.235	8.236	8.342
8.363	8.366	8.468	8.469	8.542	8.551	8.565	8.571
8.574	8.576	8.725	8.735	8.753	8.775	8.923	8.960
9.048	9.110	9.111	9.112	9.118	9.120	9.122	9.126
9.133	9.134	9.136	9.138	9.225	9.230	9.235	9.251
9.301	9.312	9.414	9.416	9.467	9.468	9.495	9.498
9.504	9.510	9.535	9.590	9.595	9.603	9.654	9.656
9.665	9.666	9.667	9.696	9.856	9.928	9.975	9.994

Société anonyme des Pneumatiques Dunlop

AU CAPITAL DE 700.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 64, RUE DE LISBONNE, PARIS (8e)

R. C.: Seine AN 37587.

Liste numérique des 621 bons 4 0/0 1942 amortis au septième tirage du 2 décembre 1943 et remboursables à 5.000 F, à partir du 15 janvier 1949.

31 à 33 — 44 à 50 — 114 à 120 — 161 à 170 — 231 à 240 — 531 à 540 — 791 à 798 — 851 à 855 — 858 à 860 — 901 à 910 — 1.221 — 1.224 à 226 — 1.229 et 230 — 1.241 à 250 — 1.281 à 290 — 1.301 à 305 — 1.307 à 309 — 1.751 à 755 — 1.759 et 760 — 1.853 à 857 — 1.859 et 860 — 1.861 à 868 — 1.870 — 2.011 à 020 — 2.041 à 043 — 2.048 à 050 — 2.121 à 125 — 2.371 à 374 — 2.377 à 380 — 2.383 à 390 — 2.481 à 486 — 2.488 à 490 — 2.562 à 569 — 2.657 à 660 — 2.661 et 662 — 2.742 à 749 — 2.753 et 754 — 2.757 à 759 — 2.801 à 807 — 2.809 et 810 — 2.864 et 865 — 2.868 à 870 — 2.921 à 926 — 3.111 — 3.114 à 120 — 3.121 à 130 — 3.231 à 238 — 3.240 — 3.293 à 296 — 3.441 à 450 — 3.472 à 475 — 3.479 et 480 — 3.571 — 3.574 et 575 — 3.577 à 580 — 3.671 à 678 — 3.680 — 3.881 et 882 — 3.889 et 890 — 4.051 à 060 — 4.071 — 4.079 à 080 — 4.081 à 084 — 4.116 à 150 — 4.171 et 172 — 4.175 à 179 — 4.201 à 205 — 4.208 à 210 — 4.231 à 240 — 4.265 — 4.372 à 374 — 4.391 à 393 — 4.399 et 400 — 4.452 à 454 — 4.458 et 459 — 4.501 — 4.503 à 508 — 4.531 à 540 — 4.643 et 644 — 4.646 — 4.648 à 650 — 4.692 à 694 — 4.696 à 700 — 4.792 à 794 — 4.796 à 798 — 4.881 — 4.884 — 4.889 et 890 — 4.941 à 947 — 4.961 — 4.966 à 969 — 4.981 à 983 — 4.987 à 990 — 4.991 à 5.000 — 5.061 à 070 — 5.451 — 5.454 et 455 — 5.462 à 467 — 5.469 et 470 — 5.516 et 517 — 5.520 — 5.551 — 5.556 à 560 — 5.694 à 695 — 5.698 et 699 — 5.851 à 860 — 6.069 et 070 — 6.452 à 456 — 6.577 — 6.971 à 973 — 6.991 à 993 — 7.111 à 120 — 7.301 à 303 — 7.308 à 310 — 7.371 et 372 — 7.378 à 380 — 7.401 et 402 — 7.405 à 408 — 7.861 à 868 — 8.022 et 023 — 8.026 — 8.163 à 170 — 8.261 à 269 — 8.371 — 8.378 — 8.380 — 8.531 — 8.533 à 540 — 8.606 et 607 — 8.609 et 610 — 8.621 — 8.624 à 626 — 8.629 et 630 — 8.955 à 960 — 9.051 à 060 — 9.091 à 093 — 9.221 — 9.294 à 300 — 9.631 — 9.636 à 640 — 9.681 à 685 — 9.688 — 9.690 — 9.701 et 702 — 9.741 à 750 — 9.961 à 970

Liste des bons 4 0/0 1942 amortis aux tirages antérieurs et non encore remboursés.

18 à 20 — 75 et 76 — 122 à 129 — 143 à 150 — 151 à 160 — 201 et 202 — 217 à 219 — 282 à 289 — 312 à 319 — 411 à 420 — 421 à 425 — 435 à 440 — 491 à 500 — 541 à 520 — 543 et 544 — 561 à 570 — 593 à 595 — 605 à 610 — 641 à 650 — 729 — 750 — 771 — 773 à 780 — 808 — 811 à 820 — 861 à 880 — 894 à 900 — 941 et 945 — 971 et 972 — 977 et 978 — 982 à 988 — 1.021 à 030 — 1.096 à 100 — 1.122 à 130 — 1.157 à 160 — 1.183 à 190 — 1.231 à 235 — 1.251 à 260 — 1.263 à 267 — 1.278 et 279 — 1.296 et 297 — 1.351 à 353 — 1.355 à 358 — 1.364 et 365 — 1.431 et 432 — 1.441 à 450 — 1.451 à 460 — 1.471 à 480 — 1.485 à 490 — 1.494 à 495 — 1.521 à 528 — 1.531 à 537 — 1.539 et 540 — 1.542 à 550 — 1.581 à 590 — 1.605 à 606 — 1.622 — 1.682 à 690 — 1.705 et 706 — 1.709 — 1.772 à 780 — 1.781 à 790 — 1.791 à 800 — 1.803 — 1.806 à 808 — 1.952 — 1.972 à 979 — 1.985 à 987 — 2.072 — 2.074 — 2.081 — 2.095 à 100 — 2.163 à 167 — 2.211 à 220 — 2.241 à 247 — 2.250 — 2.263 à 267 — 2.272 à 275 — 2.278 à 280 — 2.284 à 286 — 2.292 à 297 — 2.321 à 325 — 2.328 à 330 — 2.332 à 338 — 2.391 à 393 — 2.396 à 400 — 2.401 à 409 — 2.411 à 420 — 2.421 à 425 — 2.461 à 463 — 2.471 à 480 — 2.491 à 500 — 2.501 à 504 — 2.510 — 2.521 à 530 — 2.531 à 540 — 2.611 à 620 — 2.625 à 627 — 2.681 à 690 — 2.701 — 2.721 à 726 — 2.730 — 2.791 à 796 — 2.799 et 800 — 2.831 et 832 — 2.835 et 836 — 2.852 — 2.961 et 962 — 2.966 — 2.981 à 983 — 3.004 à 009 — 3.021 à 040 — 3.044 à 049 — 3.050 — 3.058 et 059 — 3.061 à 067 — 3.069 et 3.070 — 3.096 à 099 — 3.221 à 230 — 3.241 à 250 — 3.254 à 260 — 3.261 à 268 — 3.275 et 276 — 3.333 à 340 — 3.341 à 346 — 3.351 à 358 — 3.372 à 375 — 3.379 — 3.428 à 430 — 3.531 à 540 — 3.629 et 630 — 3.631 à 635 — 3.645 à 650 — 3.661 à 668 — 3.670 — 3.681 à 686 — 3.691 à 700 — 3.751 à 755 — 3.764 à 768 — 3.789 et 790 — 3.811 à 821 — 3.830 — 3.895 — 3.904 et 905 — 3.911 à 920 — 3.931 à 940 — 3.943 à 949 — 3.971 à 973 — 3.981 à 990 — 3.991 à 4.000 — 4.004 à 009 — 4.037 — 4.096 à 099 — 4.101 à 107 — 4.122 à 125 — 4.127 à 130 — 4.162 et 163 — 4.181 à 190 — 4.211 à 220 — 4.272 — 4.276 à 278 — 4.295 — 4.300 — 4.331 à 335 — 4.352 à 357 — 4.491 à 500 — 4.511 — 4.545 à 549 — 4.541 à 548 — 4.551 à 560 — 4.562 à 568 — 4.581 — 4.621 — 4.638 à 640 — 4.661 — 4.667 à 670 — 4.703 à 707 — 4.743 et 744 — 4.752 et 753 — 4.756 à 758 — 4.828 et 829 — 4.871 — 4.891 à 894 — 4.900 — 4.901 à 903 — 4.907.

5.011 à 020 — 5.020 — 5.032 à 040 — 5.051 — 5.057 à 059 — 5.082 — 5.122 à 125 — 5.131 à 136 — 5.138 à 140 — 5.141 à 147 — 5.152 — 5.161 à 170 — 5.193 à 198 — 5.214 à 217 — 5.253 à 260 — 5.261 — 5.266 et 267 — 5.279 — 5.321 à 330 — 5.361 à 370 — 5.388 — 5.391 à 400 — 5.401 à 410 — 5.421 à 423 — 5.471 — 5.481 — 5.521 à 530 — 5.531 à 540 — 5.541 à 548 — 5.550 — 5.605 à 610 — 5.708 à 710 — 5.731 à 738 — 5.761 à 767 — 5.774 et 775 — 5.810 — 5.811 et 812 — 5.820 — 5.871 à 878 — 5.881 à 883 — 5.895 à 890 — 5.931 à 940 — 5.943 à 949 — 5.962 à 968 — 6.031 — 6.034 — 6.071 à 078 — 6.083 à 088 — 6.114 à 120 — 6.131 à 140 — 6.151 et 152 — 6.256 à 259 — 6.262 à 268 — 6.276 — 6.321 à 323 — 6.343 à 345 — 6.361 à 366 — 6.369 — 6.381 à 390 — 6.392 à 400 — 6.412 à 420 — 6.481 — 6.524 à 529 — 6.584 à 590 — 6.611 à 619 — 6.621 à 640 — 6.672 à 676 — 6.723 — 6.737 à 740 — 6.763 à 766 — 6.796 à 800 — 6.813 à 820 — 6.821 à 830 — 6.881 à 890 — 6.901 à 910 — 6.911 à 916 — 7.018 à 020 — 7.101 — 7.141 à 150 — 7.153 à 155 — 7.181 à 190 — 7.219 et 220 — 7.244 à 250 — 7.261 à 270 — 7.284 — 7.289 — 7.311 à 313 — 7.336 à 350 — 7.391 à 399 — 7.442 et 443 — 7.462 à 469 — 7.488 — 7.513 — 7.522 à 529 — 7.552 et 553 — 7.593 — 7.622 à 630 — 7.631 — 7.641 à 650 — 7.653 et 654 — 7.692 à 699 — 7.711 à 720 — 7.725 à 728 — 7.741 à 748 — 7.817 et 818 — 7.824 à 830 — 7.871 et 872 — 7.891 à 899 — 8.029 à 030 — 8.041 à 050 — 8.123 à 130 — 8.131 à 138 — 8.141 à 149 — 8.201 à 204 — 8.230 — 8.231 à 240 — 8.241 — 8.332 à 340 — 8.431 à 440 — 8.462 à 466 — 8.485 — 8.501 à 510 — 8.616 — 8.653 — 8.691 à 699 — 8.716 et 717 — 8.772 à 775 — 8.781 à 790 — 8.806 à 810 — 8.827 à 830 — 8.831 à 838 — 8.861 à 870 — 9.011 à 020 — 9.031 — 9.039 — 9.111 à 114 — 9.124 à 130 — 9.156 — 9.194 — 9.199 et 200 — 9.201 — 9.210 — 9.281 à 290 — 9.331 à 340 — 9.381 à 390 — 9.410 — 9.411 à 413 — 9.425 — 9.447 à 450 — 9.524 — 9.533 à 540 — 9.586 à 589 — 9.598 à 600 — 9.601 — 9.661 à 666 — 9.691 à 700 — 9.718 — 9.727 — 9.731 à 740 — 9.831 à 840 — 9.876 — 9.941 à 950 — 9.951 à 952 — 9.991 à 998.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

68, RUE DU FAUBOUR-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 5 0/0 1930

DE LA

Société des forces motrices de l'Est.

Les porteurs d'obligations 5 0/0 de 1.000 F (émission 1930) de la Société des forces motrices de l'Est, société anonyme au capital de 77.616.800 F, dont le siège social est à Paris, 68, rue du Faubourg-Saint-Honoré, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé, par voie de rachats en Bourse, à son amortissement du 1er mars 1949. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

8	14	101	102	105	126	135
198	227	323	338	362	369	392
465	471	509	559	565	642	649
693	704	719	732	839	857	874
915	957	973	992	995	1.022	1.054
1.065	1.077	1.095	1.132	1.146	1.169	1.198
1.207	1.237	1.288	1.337	1.434	1.435	1.467
1.501	1.552	1.591	1.613	1.673	1.705	1.750
1.801	1.862	2.060	2.065	2.130	2.159	2.177
2.184	2.301	2.325	2.342	2.410	2.468	2.486
2.554	2.601	2.613	2.629	2.659	2.672	2.697
2.701	2.777	2.798	2.833	2.834	2.837	2.875
2.892	2.929	2.936	2.977	3.096	3.150	3.177
3.196	3.260	3.261	3.272	3.325	3.332	3.356
3.390	3.433	3.475	3.560	3.621	3.649	3.663
3.674	3.689	3.699	3.701	3.739	3.746	3.818
3.843	3.877	3.878	3.892	3.939	3.965	3.997
4.020	4.060	4.088	4.092	4.116	4.137	4.162
4.208	4.242	4.274	4.310	4.354	4.396	4.398
4.411	4.475	4.521	4.544	4.593	4.625	4.643
4.653	4.654	4.676	4.770	4.823	4.895	4.917
4.954	4.995	5.023	5.068	5.115	5.261	5.298
5.305	5.323	5.324	5.338	5.348	5.373	5.418
5.449	5.490	5.508	5.548	5.597	5.599	5.626
5.631	5.633	5.687	5.701	5.738	5.743	5.779
5.790	5.821	5.844	5.898	5.931	5.997	6.045
6.100	6.109	6.114	6.158	6.189	6.198	6.206
6.210	6.270	6.287	6.318	6.375	6.409	6.415
6.440	6.534	6.546	6.634	6.648	6.659	6.716
6.789	6.790	6.833	6.838	6.937	6.950	6.977
7.051	7.057	7.083	7.092	7.228	7.244	7.271
7.359	7.379	7.426	7.427	7.450	7.454	7.500
7.505	7.536	7.580	7.633	7.617	7.695	7.698
7.709	7.767	7.852	7.864	7.889	7.993	8.003
8.027	8.028	8.057	8.077	8.119	8.128	8.215
8.283	8.287	8.331	8.371	8.390	8.417	8.498
8.537	8.553	8.636	8.721	8.782	8.845	8.881
8.911	8.945	8.959	8.982	9.042	9.047	9.113
9.166	9.176	9.249	9.273	9.323	9.348	9.372
9.394	9.434	9.464	9.472	9.518	9.560	9.569
9.606	9.839	9.848	9.894	9 898	9.951	10.024
10.077	10.106	10.107	10.168	10.208	10.277	10.472
10.420	10.461	10.465	10.504	10.551	10.552	10.611
10.633	10.660	10.758	10.786	10.791	10.800	10.820
10.846	10.873	10.938	10.012	11.046	11.050	11.052
11.063	11.083	11.141	11.234	11.267	11.345	11.355
11.403	11.417	11.429	11.478	11.523	11.577	11.613
11.621	11.685	11.692	11.732	11.783	11.829	11.874
11.876	11.946	11.989	11.992	12.069	12.103	12.113
12.167	12.207	12.212	12.231	12.263	12.288	12.324
12.339	12.354	12.363	12.389	12.405	12.449	12.475
12.486	12.496	12.521	12.532	12.576	12.625	12.652
12.659	12.684	12.685	12.715	12.743	12.783	12.794
12.850	12.851	12.900	13.002	13.044	13.094	13.095
13.107	13.193	13.194	13.196	13.238	13.288	13.377
13.378	13.391	13.413	13.429	13.436	13.467	13.491
13.526	13.537	13.568	13.601	13.655	13.704	13.732
13.782	13.803	13.856	13.860	13.880	13.901	13.920
13.964	13.996	14.002	14.025	14.032	14.103	14.134
14.151	14.190	14.233	14.235	14.264	14.289	14.301
14.311	14.336	14.340	14.432	14.433	14.445	14.463
14.482	14.495	14.499	14.526	14.593	14.616	14.623
14.630	14.641	14.680	14.726	14.762	14.812	14.813
14.870	14.871	14.959	15.001	15.082	15.142	15.187
15.189	15.213	15.242	15.243	15.305	15.348	15.394
15.416	15.452	15.549	15.620	15.663	15.673	15.718
15.843	15.891	15.999	16.055	16.073	16.109	16.145
16.170	16.178	16.181	16.264	16.301	16.363	16.369
16.398	16.445	16.479	16.500	16.552	16.606	16.622
16.661	16.671	16.735	16.753	16.786	16.797	16.808
16.853	16.854	16.895	16.906	16.916	16.965	16.978
17.044	17.060	17.080	17.107	17.144	17.180	17.248
17.234	17.281	17.294	17.363	17.373	17.407	17.409
17.420	17.451	17.501	17.591	17.611	17.647	17.657
17.770	17.939	17.963	17.998	18.022	18.037	18.069
18.104	18.124	18.125	18.155	18.158	18.276	18.316
18.343	18.349	18.393	18.437	18.488	18.557	18.607
18.620	18.673	18.748	18.790	18.793	18.858	18.898
18.904	18.905	18.979	18.995	19.051	19.093	19.107
19.144	19.228	19.258	19.360	19.410	19.476	19.499
19.500	19.540	19.543	19.627	19.645	19.663	19.668
19.701	19.748	19.812	19.873	19.884	19.968	19.980
20.098	20.126	20.147	20.148	20.183	20.208	20.225
20.227	20.261	20.275	20.319	20.334	20.376	20.394
20.426	20.459	20.469	20.501	20.593	20.646	20.617
20.646	20.699	20.757	20.758	20.767	20.788	20.800
20.825	20.826	20.865	20.892	20.922	20.967	20.992
20.995	21.049	21.075	21.128	21.137	21.180	21.205
21.234	21.238	21.330	21.331	21.359	21.384	21.385
21.410	21.450	21.454	21.494	21.583	21.602	21.645
21.664	21.670	21.727	21.749	21.802	21.815	21.897
21.923	22.030	22.037	22.063	22.071	22.107	22.117
22.204	22.268	22.318	22.335	22.366	22.384	22.451
22.480	22.531	22.544	22.563	22.571	22.600	22.626
22.633	22.684	22.723	22.725	22.737	22.773	22.851
22.880	22.930	23.038	23.090	23.125	23.138	23.204
23.235	23.281	23.344	23.345	23.378	23.397	23.420
23.432	23.479	23.521	23.704	23.707	23.762	23.799
23.807	23.825	23.838	23.867	23.876	23.914	23.928
23.949	23.980	23.984	24.145	24.213	24.251	24.285
24.301	24.390	24.392	24.457	24.486	24.562	24.602
24.753	24.796	24.839	24.884	24.971	24.990	24.993
25.079	25.118	25.133	25.183	25.199	25.234	25.259
25.295	25.329	25.354	25.422	25.446	25.513	25.541
25.552	25.560	25.592	25.598	25.611	25.649	25.703
25.714	25.736	25.814	25.864	25.924	25.963	25.984
26.046	26.084	26.100	26.171	26.223	26.233	26.274
26.372	26.403	26.411	26.472	26.473	26.494	26.532
26.576	26.578	26.596	26.677	26.683	26.736	26.787
26.795	26.859	26.913	26.942	27.036	27.053	27.100
27.104	27.114	27.116	27.160	27.201	27.261	27.323
27.337	27.367	27.422	27.434	27.487	27.527	27.618
27.626	27.652	27.654	27.676	27.693	27.760	27 816
27.857	27.858	27.927	27.938	27.987	28.063	28.105
28.108	28.135	28.171	28.186	28.259	28.272	28.320
28.437	28.487	28.538	28.689	28.757	28.778	28.871
28.956	28.995	29.080	29.185	29.213	29.265	29.2 6
29.316	29.479	29.500	29.515	29.604	29.610	29.718
29.766	29.830	29.878	29.898	29.903	29.942	29.919
29.984	30.023	30.059	30.099	30.100	30.135	30.172
30.273	30.298	30.299	30.330	30.383	30.425	30.476
30.502	30.511	30.516	30.549	30.560	30.640	30.706
30.727	30.842	30.908	30.911	30.953	31.009	31.010
31.043	31.092	31.130	31.160	31.189	31.212	31.244
31.265	31.296	31.367	31.406	31.413	31.478	31.193
31.527	31.551	31.608	31.642	31.698	31.699	31.716
31.755	31.769	31.818	31.874	31.864	31.873	31.879
31.908	31.964	31.970	31.985	32.026	32.070	32.082
32.098	32.122	32.141	32.142	32.186	32.208	32.214
32.233	32.263	32.318	32.337	32.389	32.420	32.438
32.439	32.466	32.490	32.540	32.560	32.599	32.601
32.637	32.642	32.677	32.710	32.712	32.753	32.766
32.819	32.911	32.912	32.922	32.926	32.952	33.019
33.028	33.149	33.193	33.213	33.225	32.284	33.312
33.341	33.375	33.420	33.467	33.518	33.519	33.571
33.668	33.681	33.718	33.734	33.740	33.773	33.781
33.786	33.839	33.899	33.997	33.998	34.001	34.029
34.047	34.094	34.095	34.145	34.211	34.228	34.252
34.272	34.297	34.316	34.352	34.384	34.438	34.142
34.449	34.510	34.553	34.563	34.693	34.707	34.739
34.768	34.814	34.836	34.892	34.906	34.907	34.973
34.974	34.975	34.994	35.001	35.043	35.044	35.052
35.109	35.110	35.154	35.263	35.308	35.309	35.329
35.368	35.397	35.427	35.445	35.457	35.498	35.521
35.577	35.617	35.628	35.667	35.733	35.773	35.803
35.892	35.935	35.940	35.963	36.094	36.145	36.230
36.272	36.389	36.470	36.474	36.523	36.549	36.610
36.622	36.687	36.698	36.727	36.829	37.079	37.164
37.156	37.218	37.224	37.239	37.240	37.260	37.460
37.494	37.543	37.554	37.587	37.593	37.639	37.642
37.647	37.691	37.705	37.706	37.727	37.763	37.786
37.788	37.854	37.871	37.956	37.961	37.971	38.071
38.082	38.094	38.127	38.160	38.190	38.194	38.198
38.239	38.270	38.283	38.318	38.438	38.469	38.522
38.617	38.630	38.653	38.672	38.676	38.696	38.730
38.732	38.743	38.776	38.797	38.804	38.853	38.997
39.061	39.109	39.261	39.324	39.343	39.358	39.419
39.453	39.460	39.512	39.543	39.553	39.692	39.735
39.739	39.768	39.842	39.879	39.960	39.961	39.974
40.004	40.039	40.115	40.172	40.234	40.274	40.295
40.296	40.320	40.340	40.367	40.390	40.426	40.475
40.517	40.518	40.555	40.566	40.630	40.698	40.709
40.751	40.768	40.794	40.893	40.895	40.920	40.950
40.951	40.972	40.998	41.000	41.022	41.045	41.072
41.235	41.237	41.284	41.285	41.298	41.317	41.347
41.362	41.370	41.382	41.420	41.442	41.465	41.527
41.574	41.602	41.610	41.631	41.643	41.696	41.737
41.755	41.790	41.797	41.807	41.858	41.921	41.922
41.949	42.043	42.095	42.214	42.227	42.257	42.258
42.305	42.353	42.386	42.441	42.443	42.547	42.567
42.598	42.610	42.691	42.708	42.754	42.776	42.896
43.056	43.071	43.126	43.200	43.351	43.495	43.631
43.712	43.724	43.862	43.907	43.917	43.968	43.990
44.000	44.043	44.116	44.162	44.199	44.233	44.249
44.293	44.350	44.384	44.467	44.527	44.560	44.576
44.5.6	44.641	44.673	44.770	44.772	44.818	44.851
44.876	44.977	44.982	45.029	45.045	45.047	45.097
45.158	45.190	45.210	45.226	45.342	45.427	45.450
45.453	45.492	45.532	45.552	45.556	45.581	45.608
45.697	45.766	45.767	45.808	45.809	45.849	45.889
45.963	45.983	46.132	46.143	46.184	46.230	46.253
46.309	46.390	46.430	46.469	46.536	46.562	46.617
46.682	46.691	46.761	46.765	46.812	46.854	46.913
46.919	46.929	46.951	46.999	47.038	47.111	47.138
47.167	47.168	47.191	47.219	47.242	47.248	47.292
47.313	47.341	47.356	47.357	47.376	47.393	47.414
47.427	47.468	47.501	47.503	47.531	47.563	47.583
47.589	47.635	47.672	47.673	47.726	47.781	48.057
48.091	48.119	48.129	48.169	48.227	48.277	48.292
48.338	48.391	48.413	48.454	48.520	48.521	48.544
48.555	48.618	48.622	48.668	48.698	48.699	48.716
48.766	48.820	48.855	48.876	48.888	48.965	49.039
49.043	49.076	49.095	49.119	49.141	49.156	49.204
49.279	49.326	49.407	49.461	49.552	49.626	49.616
49.675	49.699	49.727	49.768	49.800	49.868	49.948

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS (8e)

Union électrique du Centre.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 105.262.500 F DONT LE SIÈGE SOCIAL EST A PARIS, 3, RUE DE MESSINE

En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946)

OBLIGATIONS DE 500 F 5 0/0 1922

DE

l'Electrique du Blésois.

Tirage du 30 novembre 1948.

Liste numérique des 139 obligations amorties au neuvième tirage et remboursables à partir du 1er janvier 1949 à 500 F avec le coupon 1er juillet 1949 attaché.

61 à 69 — 166 — 169 et 170 — 273 — 277 à 280 — 641 à 650 — 751 à 760 — 791 à 800 — 841 à 850 — 991 à 1.000 — 1.261 à 270 — 1.321 à 328 — 1.347 à 350 — 1.421 à 430 — 1.501 à 510 — 1.511 à 520 — 1.521 à 530 — 1.971 à 980.

Liste des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

1 et 2 — 54 et 55 — 58 à 60 — 91 — 158 à 160 — 171 à 174 — 178 — 217 et 218 — 311 — 483 à 490 — 581 à 590 — 601 à 610 — 661 à 670 — 761 à 770 — 811 à 820 — 831 à 840 — 851 à 860 — 931 à 940 — 1.021 à 030 — 1.031 à 040 — 1.061 à 070 — 1.091 à 100 — 1.171 à 180 — 1.221 à 227 — 1.229 et 230 — 1.241 à 250 — 1.251 à 260 — 1.341 à 346 — 1.381 à 390 — 1.411 à 420 — 1.451 à 460 — 1.481 à 1.490 — 1.541 à 550 — 1.571 à 580 — 1.581 à 590 — 1.757 à 759 — 1.801 à 809 — 1.872 à 877 — 1.879 et 880 — 1.881 — 1.912 à 929 — 1.929 — 1.981 à 990 — 1.991 et 992.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS (8e)

OBLIGATIONS DE 5.000 F 3 3/4 0/0 1945

DE LA

Société des forces motrices du Cantal

Les porteurs d'obligations 3 3/4 0/0 de 5.000 F (émission 1945) de la Société des forces motrices du Cantal, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 15 juillet 1949. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Néant.

Ville d'Evian-les-Bains

Emprunt municipal de 600.000 F 1936.

Liste des seize numéros sortis au treizième tirage effectué le 3 février 1949 remboursables au 1er mars 1949.

16 17 39 40 153 161 216 231 326 377 422 437 525 527 559 594

Liste des numéros sortis au tirage précédent et non encore remboursés.

19 226 237 298 302 305 314 321 459 564 516 585 600

Emprunt municipal de 250.000 F 1944.

Liste des six numéros sortis au cinquième tirage effectué le 3 février 1949.

75 98 119 136 182 219

Remboursement à dater du 1er avril 1949.

Liste des numéros sortis au tirage précédent et non encore remboursés.

220 221

Etablissements DARRASSE Frères

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 105.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 13, RUE PAVÉE, A PARIS (4e)
R. C. Seine 208350 B.

EMPRUNT OBLIGATAIRE 4 1/4 0/0 1944

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de 86 obligations de l'emprunt précité.

En conséquence, le cinquième tirage d'amortissement qui a eu lieu au siège social de la société le jeudi 10 février 1949 a porté sur 494 obligations au lieu de 580 prévues au tableau d'amortissement.

Liste des 494 obligations 4 1/4 0/0 1944 amorties au tirage précité.

171 à 180 — 181 à 190 — 1.061 à 1.070 — 1.551 à 1.560 — 1.641 à 1.650 — 1.731 à 1.740 — 1.821 à 1.830 — 2.081 à 2.090 — 2.431 à 2.440 — 2.831 à 2.840 — 2.961 à 2.970 — 3.641 à 3.650 — 4.421 à 4.430 — 4.431 à 4.440 — 4.441 à 4.450 — 4.871 à 4.880 — 5.111 à 5.117 — 5.121 à 5.130 — 5.151 à 5.160 — 5.641 à 5.650 — 5.861 à 5.870 — 5.881 à 5.890 — 5.941 à 5.950 — 6.011 à 6.020 — 6.131 à 6.140 — 6.331 à 6.340 — 6.381 à 6.390 — 7.101 à 7.110 — 7.351 et 7.352 — 7.354 à 7.360 — 7.611 à 7.620 — 8.291 à 8.300 — 8.701 à 8.710 — 8.901 à 8.910 — 8.951 à 8.960 — 9.171 à 9.180 — 9.251 à 9.260 — 9.681 à 9.690 — 10.581 à 10.590 — 10.911 à 10.920 — 11.191 à 11.200 — 11.201 à 11.210 — 11.211 à 11.220 — 12.021 à 12.030 — 12.651 à 12.660 — 13.171 à 13.180 — 13.401 à 13.410 — 13.841 et 13.842 — 13.845 à 13.850 — 14.201 à 14.210 — 14.341 à 14.350 — 14.461 à 14.470.

Ces obligations sont remboursables à partir du 15 mars 1949, à 1.000,25 F, coupon n° 11, à l'échéance du 15 septembre 1949 attaché, aux caisses des établissements suivants:

Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris; Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16 boulevard des Italiens, à Paris, et dans toutes les succursales et agences de ces établissements.

Liste numérique des 317 obligations sorties aux tirages antérieurs et non présentées au remboursement.

41 à 50 — 581 à 590 — 741 à 750 — 1.884 à 1.890 — 2.056 à 2.060 — 2.111 à 2.116 — 2.271 à 2.273 — 3.541 — 3.891 — 4.341 à 4.350 — 4.481 — 4.526 — 5.141 et 5.142 — 5.147 à 5.150 — 5.312 et 5.313 — 5.561 à 5.570 — 5.911 à 5.920 — 6.413 — 6.815 — 6.816 — 6.871 à 6.876 — 6.879 et 6.880 — 7.141 à 7.148 — 7.290 — 7.532 à 7.540 — 7.671 à 7.680 — 7.681 à 7.690 — 8.151 à 8.160 — 8.202 à 8.204 — 8.210 — 8.221 — 8.412 — 8.506 à 8.510 — 9.369 — 9.828 — 10.385 — 10.388 et 10.389 — 11.041 à 11.044 — 11.055 et 11.056 — 11.151 à 11.160 — 11.214 à 11.216 — 11.391 à 11.398 — 11.411 à 11.414 — 11.648 à 11.650 — 11.810 — 12.091 à 12.098 — 12.130 à 12.138 — 12.278 et 12.279 — 12.282 — 12.283 — 12.717 à 12.721 — 12.831 à 12.833 — 12.838 — 12.839 — 12.931 à 12.940 — 13.001 à 13.010 — 13.011 à 13.020 — 13.082 à 13.090 — 13.168 — 13.181 à 13.190 — 13.645 à 13.650 — 13.921 à 13.929 — 14.426 à 14.430 — 14.773 à 14.775 — 14.778 à 14.780 — 14.822 — 14.862 à 14.870.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 5 0/0 1930
DE LA
Société hydro-électrique du Drac inférieur.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 15.000.000 DE FRANCS DONT LE SIÈGE SOCIAL EST A GRENOBLE (ISÈRE), 37, RUE DIDEROT

En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946)

Tirage du 26 janvier 1949.

Six cent vingt obligations remboursables à partir du 15 mars 1949, avec le coupon du 15 septembre 1949 attaché à 1.000 F.

131 à 140 — 621 à 630 — 1.021 à 1.030 — 1.281 à 1.290 — 2.031 à 2.040 — 2.381 à 2.390 — 2.661 à 2.670 — 3.301 à 3.310 — 4.341 à 4.350 — 5.121 à 5.130 — 5.181 à 5.190 — 5.621 à 5.630 — 6.521 à 6.530 — 7.061 à 7.070 — 7.161 à 7.170 — 8.791 à 8.800 — 9.001 à 9.010 — 9.531 à 9.540 — 11.071 à 11.080 — 11.401 à 11.410 — 11.881 à 11.890 — 12.631 à 12.640 — 13.061 à 13.070 — 13.791 à 13.800 — 13.841 à 13.850 — 15.941 à 15.950 — 16.121 à 16.130 — 16.191 à 16.200 — 16.651 à 16.660 — 16.691 à 16.700 — 17.041 à 17.050 — 17.311 à 17.320 — 17.491 à 17.500 — 17.621 à 17.630 — 17.951 à 17.960 — 18.051 à 18.060 — 18.171 à 18.180 — 18.231 à 18.240 — 18.431 à 18.440 — 18.861 à 18.870 — 19.151 à 19.160 — 19.691 à 19.700 — 20.051 à 20.060 — 20.941 à 20.950 — 21.021 à 21.030 — 21.501 à 21.510 — 22.861 à 22.870 — 23.511 à 23.520 — 23.671 à 23.680 — 23.721 à 23.730 — 24.141 à 24.150 — 24.641 à 24.650 — 24.841 à 24.850 — 24.951 à 24.960 — 24.981 à 24.990 — 25.351 à 25.360 — 26.841 à 26.850 — 27.701 à 27.710 — 28.671 à 28.680 — 28.761 à 28.770 — 29.071 à 29.080 — 29.471 à 29.480.

Liste des obligations restant à rembourser.

56 à 60 — 301 à 309 — 475 à 480 — 685 à 687 — 1.181 à 1.190 — 1.391 à 1.394 — 1.396 et 1.397 — 1.681 à 1.690 — 1.763 à 1.765 — 1.770 — 1.811 à 1.820 — 2.045 — 2.048 et 2.049 — 2.201 à 2.210 — 2.376 à 2.380 — 2.531 à 2.535 — 2.931 — 2.933 à 2.935 — 2.937 à 2.940 — 3.180 — 3.221 à 3.223 — 3.227 à 3.230 — 3.253 et 3.254 — 3.641 à 3.650 — 3.763 à 3.770 — 3.888 à 3.890 — 3.891 et 3.892 — 3.964 à 3.970 — 4.049 et 4.050 — 4.171 — 4.181 à 4.190 — 4.404 à 4.410 — 4.541 à 4.550 — 4.941 et 4.950 — 5.111 à 5.117 — 5.161 — 5.311 à 5.314 — 5.317 à 5.320 — 5.421 — 5.425 à 5.429 — 5.481 — 5.487 à 5.490 — 5.608 — 6.151 à 6.160 — 6.351 à 6.360 — 6.752 à 6.760 — 7.031 et 7.032 — 7.034 — 7.077 à 7.080 — 7.090 — 7.151 à 7.160 — 7.421 à 7.430 — 7.681 à 7.686 — 8.536 à 8.540 — 8.681 à 8.686 — 8.811 à 8.820 — 9.331 à 9.340 — 9.491 — 10.278 à 10.280 — 10.341 à 10.343 — 10.461 et 10.462 — 10.464 à 10.470 — 10.671 à 10.680 — 10.711 à 10.718 — 10.720 — 10.721 à 10.730 — 10.801 à 10.810 — 11.209 et 11.210 — 11.261 à 11.264 — 11.270 — 11.432 à 11.440 — 11.945 et 11.946 — 12.071 à 12.080 — 12.181 à 12.185 — 12.391 à 12.398 — 12.648 à 12.650 — 12.801 — 12.803 et 12.804 — 12.807 à 12.810 — 13.411 à 13.415 — 13.431 à 13.440 — 13.497 — 13.500 — 13.891 à 13.900 — 14.021 et 14.022 — 14.151 à 14.156 — 14.295 et 14.296 — 14.298 à 14.300 — 14.446 à 14.449 — 14.521 et 14.522 — 14.594 et 14.595 — 14.598 à 14.600 — 15.081 à 15.090 — 15.231 à 15.240 — 15.601 à 15.613 — 15.617 à 15.620 — 15.671 à 15.673 — 15.678 à 15.680 — 15.931 — 15.991 — 15.993.

16.041 à 16.043 — 16.045 à 16.050 — 16.151 à 16.155 — 16.158 à 16.160 — 16.161 à 16.170 — 16.591 à 16.600 — 16.801 et 16.802 — 16.821 à 16.823 — 16.825 à 16.830 — 16.903 — 16.905 à 16.910 — 16.991 à 16.996 — 17.031 à 17.040 — 17.221 à 17.226 — 17.451 et 17.452 — 17.458 à 17.460 — 17.752 à 17.754 — 17.757 à 17.759 — 17.810 — 18.551 à 18.555 — 18.601 à 18.610 — 18.611 à 18.618 — 18.641 à 18.650 — 19.261 à 19.263 — 19.265 à 19.270 — 19.541 à 19.543 — 19.545 — 19.550 — 19.781 et 19.782 — 19.951 à 19.958 — 20.330 — 20.351 à 20.358 — 20.360 — 20.512 à 20.520 — 20.531 à 20.535 — 20.538 à 20.540 — 20.591 à 20.596 — 20.631 à 20.634 — 20.951 à 20.960 — 21.101 à 21.110 — 21.331 à 21.340 — 21.471 à 21.475 — 21.641 à 21.648 — 21.811 à 21.820 — 21.857 à 21.860 — 21.915 — 21.917 et 21.918 — 22.101 à 22.105 — 22.241 à 22.243 — 22.246 à 22.250 — 22.322 à 22.330 — 22.851 à 22.850 — 22.931 et 22.932 — 23.031 et 23.032 — 23.391 à 23.400 — 24.201 à 24.210 — 24.211 à 24.215 — 24.491 — 24.522 à 24.530 — 24.731 à 24.735 — 24.737 à 24.740 — 24.858 à 24.860 — 24.870 — 24.881 — 24.931 à 24.933 — 25.021 — 25.027 et 25.028 — 25.491 à 25.502 — 25.504 à 25.510 — 25.870 — 26.041 à 26.050 — 26.512 à 26.520 — 27.287 à 27.290 — 27.651 à 27.660 — 27.861 et 27.862 — 27.911 à 27.920 — 28.003 à 28.007 — 28.010 — 28.023 à 28.098 — 28.111 à 28.113 — 28.116 à 28.120 — 28.271 à 28.274 — 28.276 à 28.280 — 28.327 — 28.591 à 28.593 — 28.595 à 28.600 — 28.622 — 28.741 — 28.743 à 28.748 — 29.021 à 29.030 — 29.221 à 29.228 — 29.341 à 29.350 — 29.580 — 29.651 et 29.652 — 29.800.

Société Foncière du Quartier de l'Europe

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.000.000 DE FRANCS
55, RUE D'AMSTERDAM, PARIS

Les obligataires de la Société foncière du quartier de l'Europe sont informés que la société a procédé, par rachats en Bourse, à l'amortissement des 376 obligations 2 0/0 1929 (ex-6 0/0) prévues au tableau pour l'année 1949.

Il n'y a donc pas lieu de procéder à un tirage.

Il n'y a pas de titres non présentés au remboursement, les titres amortis jusqu'à ce jour provenant d'achats en Bourse.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 14 mai 1932.*)

PROGIL

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 800 000 000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: PARIS, 77, RUE MIROMESNIL
R. C.: Seine B. 319680.

Obligations 4 0/0 1945 de 5.000 F.

Liste numérique des 123 obligations sorties au premier tirage du 10 février 1949.

81 à 86	= 6	5111 à 5120	= 10
461 à 470	= 10	6691 à 6700	= 10
1761 à 1770	= 10	7031 à 7040	= 10
1791 à 1800	= 10	7211 à 7220	= 10
2581 à 2587	= 7	8601 à 8610	= 10
3021 à 3030	= 10	8761 à 8770	= 10
3721 à 3730	= 10		

Total: 123 obligations.

Ces obligations seront remboursables au pair de 5.000 F coupon du 5 octobre 1949 et suivants attachés, à partir du 5 avril 1949.

La société a procédé d'autre part au rachat en Bourse de 100 obligations pour compléter l'amortissement.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 24 mai 1945.*)

PAPETERIES DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 412.604.000 F
SIÈGE SOCIAL: 10, RUE COMMINES, PARIS
R. C.: Seine n° 172682.

Obligations 4 0/0 1945 *de* 5.000 *F.*

Quatrieme amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse les 153 obligations 4 0/0 1945 à amortir au 1er mai 1949.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des titres sortis au tirage antérieur et non encore présentés au remboursement.

Remboursement 1er *mai* 1946.

836 — 2.782 à 2.784 — 3.754 — 4.101 — 7.451 8.790 — 8.859 — 8.860.

Les amortissements des années 1947 et 1948 ont été couverts par rachats en Bourse.

PAIX & Cie

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF ET EN COMMANDITE SIMPLE
AU CAPITAL DE 36.720.000 F
SIÈGE SOCIAL:
13, QUAI DU MARÉCHAL-FOCH, DOUAI (NORD)
Registre du commerce: Douai n° 20.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

en 30 ans des 2.500 obligations 6 0/0 de 10.000 F émises en 1949.

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES des remboursements.	NOMBRE DE TITRES en circulation.	NOMBRE DE TITRES à amortir.
1	1er janvier 1950...	2.500	32
2	— 1951...	2.468	33
3	— 1952...	2.435	35
4	— 1953...	2.400	38
5	— 1954..	2.362	40
6	— 1955...	2.322	42
7	— 1956...	2.280	45
8	— 1957...	2.235	48
9	— 1958...	2.187	50
10	— 1959...	2.137	53
11	— 1960...	2.084	57
12	— 1961 ..	2.027	60
13	— 1962..	1.967	64
14	— 1963...	1.903	68
15	— 1964...	1.835	72
16	— 1965..	1.763	76
17	— 1966.	1.687	80
18	— 1967...	1.607	85
19	— 1968...	1.522	90
20	— 1969...	1.432	96
21	— 1970...	1.336	101
22	— 1971...	1.235	107
23	— 1972..	1.128	114
24	— 1973...	1.014	121
25	— 1974...	893	128
26	— 1975...	765	136
27	— 1976...	629	144
28	— 1977...	485	152
29	— 1978...	333	162
30	— 1979..	171	171
	Total		2.500

Le tirage au sort s'effectuera de la manière suivante: un numéro sera tiré au sort. Les obligations à amortir seront appelées au remboursement à partir de ce numéro, suivant la suite naturelle des nombres, compte tenu des obligations amorties ou rachetées antérieurement, jusqu'à concurrence du nombre d'obligations dont l'amortissement est à effectuer.

Pour l'application de ces dispositions, le numéro un sera considéré comme succédant au dernier numéro.

Société d'Outillage mécanique et d'Usinage d'artillerie

(S. O. M. U. A.)
SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 280.000.000 DE FRANCS

Rectificatif à l'avis paru au *Journal officiel* du 22 janvier 1949, page 862, 1re colonne, concernant les obligations 4 0/0 1945, rachetées en vue de l'amortissement du 1er février 1949, au lieu de: « Société anonyme au capital de 200.000.000 de francs », lire: « Société anonyme au capital de 280.000.000 de francs ».

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations: 75 fr. la ligne

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

22 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES SOUS-OFFICIERS RETRAITÉS. But: défendre les intérêts des retraités militaires et de leurs veuves. Siège social: 110, rue de la République, à la Fère

24 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de police. L'ACCUEIL CATHOLIQUE FRANÇAIS transfère son siège social du 10, rue de la Chaise, Paris, au 93, rue de Sèvres, Paris.

25 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE DE BARBAZAN. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Barbazan.

26 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. SYNDICAT DES CHASSEURS ET PROPRIÉTAIRES DE MARCORIGNAN. But: défense des intérêts cynégétiques de la commune de Marcorignan, répression du braconnage sous quelque forme et quelque époque que ce soit, conservation et multiplication du gibier. Siège social: mairie de Marcorignan.

26 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de la Corse. SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES DE LA VILLE D'AJACCIO. But: défendre les intérêts des propriétaires d'Ajaccio. Siège social : office commercial, 5, place Foch, Ajaccio.

27 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Vire. ASSOCIATION DES VIEUX TRAVAILLEURS DE CONDÉ-SUR-NOIREAU ET DES ENVIRONS. But : grouper les personnes de plus de soixante ans de conditions salariées ou artisanales en vue de représenter et défendre leurs intérêts auprès des pouvoirs publics ou organismes privés; organiser tous services d'entr'aide. Siège social: mairie de Condé-sur-Noireau.

27 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE VOUVANT. But: gestion financière et soutien des écoles libres de Vouvant. Siège social: au presbytère, à Vouvant.

27 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. UNION AUTONOME DES VIEUX TRAVAILLEURS DE NEMOURS ET SAINT-PIERRE. But: venir en aide par tous moyens aux vieux travailleurs des deux sexes, sans distinction aucune, auxquels leur âge ne permet plus de travailler et n'ayant pas les ressources nécessaires pour subvenir à leurs besoins; s'occuper particulièrement de leur faire obtenir les retraites et allocations auxquelles ils peuvent prétendre de la part de l'Etat et d'organismes particuliers. Siège social: mairie de Nemours.

28 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de l'arrondissement de la Flèche. LA CORDÉE. But: éducation physique et morale, sports. Siège social: 13, rue d'Erve, Sablé-sur-Sarthe.

28 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. AMICALE DES ANCIENS DU 53e RÉGIMENT D'INFANTERIE COLONIALE MIXTE SÉNÉGALAIS. But: maintenir et favoriser l'esprit de fraternité et de famille entre tous ceux auxquels la pensée du 53e régiment d'infanterie coloniale ou du 53e régiment d'infanterie coloniale mixte sénégalais fournit des souvenirs et aider effectivement ses membres dans le besoin. Siège social: 119, rue Briguibou, Castres.

28 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de police. ENTR'AIDE COMMUNAUTAIRE. But: entr'aide entre et au service des communautés de travail existantes ou en formation. Siège social: 43, rue Mouffetard, Paris.

31 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de Rennes. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE DE NOYAL-SUR-SEICHE. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Noyal-sur-Seiche.

2 février 1949. Déclaration à la préfecture de police. UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DES ÉCONOMIQUEMENT FAIBLES. But: coordination des efforts d'entr'aide, de revalorisation et de représentation des organisations ayant, parmi ses objectifs, la défense ou l'entr'aide aux économiquement faibles, victimes des dévalorisations monétaires. Siège social: 7 *bis*, place du Palais-Bourbon, Paris.

2 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture de la Châtre. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE DE SAINTE-SEVÈRE. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Sainte-Sevère.

3 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture du Blanc. CANTINE SCOLAIRE DE SAUZELLES. But: fournir aux enfants de l'école un repas chaud les jours de classe. Siège social: mairie de Sauzelles.

3 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. L'AVANT-GARDE. But: éducation physique et basket-ball. Siège social: place de la mairie, Sommedieue.

3 février 1949. Déclaration à la préfecture de police. PAX (pour le gouvernement mondial). But: former les cadres du gouvernement mondial avec, pour premier objectif, la réunion d'une constituante mondiale. Siège social: 12, rue Etienne-Jodelle, Paris.

3 février 1949. Déclaration à la préfecture de police. AMICALE DES SOUS-CHEFS DE SERVICE DU TRÉSOR DE FRANCE ET DE L'UNION FRANÇAISE. But: resserrer les liens de solidarité et de camaraderie; procurer le concours moral et matériel; aider les victimes d'injustices à défendre leurs droits. Siège social: 4, rue Lobau, Paris.

4 février 1949. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. SYNDICAT D'INITIATIVE DE CHOISY. But: développement touristique. Siège social: mairie de Choisy.

4 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. COMMUNE LIBRE DE LA RIVE DROITE. But: organiser des fêtes et des divertissements rive droite, soulager les détresses qui pourraient être décelées parmi les habitants de cette rive de la Seine. Siège social: hôtel Bellevue, rue Ferdinand-Buisson, Corbeil.

4 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. BIBLIOTHÈQUE PÉDAGOGIQUE DE VALENCIENNES. But: contribuer à l'éducation générale et professionnelle des instituteurs et institutrices. Siège social: école des garçons, 5, rue du Cariot, Valenciennes.

4 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. AMICALE DE LA CLASSE 1920. But: soutien mutuel et resserrement des liens d'amitié. Siège social: mairie de Viviez.

5 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. GROUPEMENT D'ENTR'AIDE DE VERNUS. But: utilisation en commun de matériel agricole. Siège social: mairie de Pontigné.

5 février 1949. Déclaration à la préfecture de Nancy. GROUPEMENT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL D'EXÉCUTION DU DÉPÔT DE NANCY. But: resserrer les liens d'amitié, défense des intérêts corporatifs. Siège social: 10, rue G.-Mouilleron, à Nancy.

7 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. CLUB DES ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES. But: pratique des sports. Siège social: recette des finances, rue Jules-Ancel, au Havre.

7 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. ASSOCIATION PAROISSIALE CATHOLIQUE D'EQUIHEN-PLAGE. But: œuvres sociales d'éducation et de bienfaisance. Siège social: Equihen-Plage, cité Canadienne.

7 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. COMITÉ D'ÉRECTION D'UN MONUMENT COMMÉMORATIF CANTONAL A LA MÉMOIRE DES LIBÉRATEURS DU CANTON DE MORTRÉE (LE GÉNÉRAL LECLERC ET LA 2e DIVISION BLINDÉE). But: érection d'un monument. Siège social: mairie de Mortrée.

7 février 1949. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. UNION MUSICALE D'ASSÉ-LE-BERENGER. But: musique. Siège social: mairie d'Assé-le-Berenger.

7 février 1949. Déclaration à la préfecture de Poitiers. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE DE LA VILLEDIEU. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de la Villedieu.

8 février 1949. Déclaration à la préfecture de la Manche. SOCIÉTÉ AMICALE DU COTENTIN. But: représenter ses membres à l'assemblée générale de la fédération départementale des chasseurs. Siège social: chez M. L. Gentil, président, Saint-Denis-le-Gast.

8 février 1949. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. GROUPEMENT DES COMMERÇANTS DE CANET. But: défense des intérêts professionnels. Siège social: casino de Canet-Plage (Pyrénées-Orientales).

8 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. TENNIS-CLUB DE WIGNEHIES-FOURMIES. But: pratique des sports, spécialement du lawn-tennis, et entretien entre ses membres d'amicales relations. Siège social: 45, route de Fourmies, Wignehies.

8 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE MODERNE DE LANDRECIES. But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves fréquentant l'établissement. Siège social: collège moderne, Grand'Rue, Landrecies.

8 février 1949. Déclaration à la préfecture d'Oran. SAPVIN-SPORTS. But: développement du sport, en particulier du volley. Siège social: 22, boulevard Froment-Coste, Oran.

8 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE CLASSIQUE DE MAUBEUGE. But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves fréquentant l'établissement. Siège social: place Sthrau, Maubeuge.

9 février 1949. Déclaration à la préfecture de la Vienne. Délégation départementale TOURISME ET TRAVAIL. But: organiser au profit des travailleurs français de toutes catégories, manuels et intellectuels, des voyages et toutes autres manifestations destinées à leur permettre de mieux connaître leur pays. Siège social: hôtel de ville, Poitiers.

9 février 1949. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. AMICALE DES RETRAITÉS DE LA POLICE. But: défense des intérêts des retraités de la police. Siège social: 15, rue Lamartine, Nice.

9 février 1949. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. ASSOCIATION DES ANCIENS DU CORPS EXPÉDITIONNAIRE FRANÇAIS EN EXTRÊME-ORIENT, section de Nantes. But: entretien de la fraternité d'armes, aide aux familles des tués, secours aux rapatriés nécessiteux, fondation d'un service d'assistance et de placement pour les rapatriés. Siège social: café de la Duchesse-de-Bretagne, 2, place de la Duchesse-Anne, Nantes.

9 février 1949. Déclaration à la préfecture d'Alger. LES ARTISTES INDÉPENDANTS. But: grouper tous les artistes, à quelque genre d'art qu'ils appartiennent, poursuivre le développement de l'art sous toutes ses formes, encourager les jeunes, défendre leurs intérêts matériels et moraux. Siège social: chez le président, 4, boulevard du Maréchal-Foch, Alger.

9 février 1949. Déclaration à la préfecture de la Loire. ECOLE DE SAINT-ANDRÉ. But: fonctionnement de l'école libre. Siège social: 23, rue Penel, Saint-Etienne.

9 février 1949. Déclaration à la préfecture de Lille. UNION DES LOCATAIRES DU COLISÉE. But: étude en commun, organisation et défense des intérêts de ses membres, relatifs à leur qualité de locataires; porter à la connaissance de ses membres toutes les dispositions des lois et règlements en vigueur intéressant l'association. Siège social: 30 et 32, avenue du Colisée, Lambersart.

9 février 1949. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. Association LE TOIT FAMILIAL. But: favoriser éducation, enseignement, culture, mieux-être physique et moral de l'enfance, jeunesse féminine et femmes dignes d'intérêt. Siège social: 18, rue Talensac, Nantes.

9 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. REIMS-VÉLO-CLUB. But: pratique des sports, éducation physique, activité de plein air, cyclisme, formation prémilitaire. Siège social: 59, rue Cérès, Reims.

9 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Blida. COMITÉ D'ENTR'AIDE DES PERSONNELS DE L'ATELIER INDUSTRIEL DE L'AIR DE BLIDA. But: aide de toute nature à apporter aux personnels de l'établissement. Siège social: ateliers de l'air, Blida.

9 février 1949. Déclaration à la préfecture d'Alger. UNION DES ÉTUDIANTS DU CONSTANTINOIS. But: solidarité entre tous les étudiants du Constantinois; aide morale et financière. Siège social: 20, avenue Claude-Debussy, Alger.

9 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE SAINT-JAMES. But: organisation et fonctionnement matériel des écoles Saint-Nicolas et de l'Immaculée-Conception, à Saint-James. Siège social: 35, rue Pendante, Saint-James.

9 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Rethel. JEUNESSES JOYEUSES. But: organisation de réjouissances dans la commune. Siège social: salle de la mairie, à Sault-les-Rethel.

9 février 1949. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION AMICALE DES COMMISSAIRES DE POLICE DU SERVICE DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES ET DU CONTRÔLE DES PRIX. But: établir des relations amicales entre tous ses membres; contribuer au perfectionnement de leur culture professionnelle; établir les conditions de fonctionnement et d'amélioration du service dont ils font partie; défendre les intérêts matériels et moraux de leur fonction. Siège social: quai de Gesvres, 14, Paris.

9 février 1949. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION FAMILIALE ET SOCIALE DU 15e ARRONDISSEMENT. But: défense des intérêts de la famille. Siège social: 1, rue Léon-Dierx, Paris.

9 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE, DE CANNES. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: caisse d'épargne, 17, boulevard Carnot, Cannes.

9 février 1949. Déclaration à la préfecture de Melun. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE DU CANTON DE TOURNAN. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Tournan.

10 février 1949. Déclaration à la préfecture de Marseille. UNION SPORTIVE DAHER. But: pratique des sports de plein air. Siège social: 30, cours Pierre-Puget, Marseille.

10 février 1949. Déclaration à la préfecture du Rhône. UNION DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DES ETATS-UNIS. But: grouper les associations familiales du quartier des Etats-Unis en vue de l'étude et de la défense des droits matériels et moraux de leurs membres dans tous les domaines et, en particulier, en assurant la gestion de la maison sociale familiale du quartier. Siège social: 25, rue Wakatsuki, Lyon.

10 février 1949. Déclaration à la préfecture de Laval. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE L'ÉCOLE CATHOLIQUE D'OLIVET. But: organisation, fonctionnement matériel, rémunération des maîtres de l'école catholique d'Olivet. Siège social: salle Saint-Laurent, Olivet.

10 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. FOYER SOCIAL DE CAPDENAC. But: entr'aide, organisation de causeries scientifiques, soirées récréatives, lectures, journaux et revues. Siège social: salon de l'hôtel Terminus, rue Sevene, Capdenac-Gare.

10 février 1949. Déclaration à la préfecture de Pau. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE DE LEMBEYE. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Lembeye.

10 février 1949. Déclaration à la préfecture de Pau. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE DE LESCAR. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Lescar.

10 février 1949. Déclaration à la préfecture de Pau. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE DE MORLAAS. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Morlaas.

10 février 1949. Déclaration à la préfecture de Pau. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE DE GARLIN. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Garlin.

10 février 1949. Déclaration à la préfecture de Montpellier. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE DE VENDARGUES. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Vendargues.

11 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Sens. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE DE DOMATS. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Domats.

ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES

(Décret du 16 août 1901.)
(Décret-loi du 12 avril 1939.)

6 novembre 1948. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Béthune le 28 janvier 1949.) UNION DES SOCIÉTÉS POLONAISES CATHOLIQUES EN FRANCE (section d'Haillicourt, fosse 2 *bis*), dénommée ASSOCIATION SAINT-MICHEL. But: répandre la foi catholique parmi les membres de la société. Siège social: café Doubigny, Haillicourt.

24 décembre 1948. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 21 janvier 1949.) UNION INTERNATIONALE DES ORGANISMES FAMILIAUX. But: en dehors des considérations de race et d'opinions, établir un lien entre tous les organismes qui dans le monde, travaillent au mieux-être de la famille. Siège social: 28, place Saint-Georges, Paris.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.